



## OFFRE AU PUBLIC DE JETONS GREENTOKENS

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

du 8 Septembre au 12 Novembre 2020

**LA TECHNOLOGIE BLOCKCHAIN  
AU SERVICE DE  
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
& DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

## DOCUMENT D'INFORMATION

Visa AMF ICO.20-189

AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

**AMF**

### VISA SUR UNE OFFRE AU PUBLIC DE JETONS

En application de l'article L. 552-5 du code monétaire et financier et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), notamment de l'article 712-9, l'AMF a apposé sur le présent document le visa n° ICO.20-189 en date du 12/05/20 et valable jusqu'au 12/11/20.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa a été attribué conformément aux dispositions de l'article 712-1 du règlement général de l'AMF après que l'AMF a vérifié que le document d'information est complet et compréhensible. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité du projet de l'émetteur ni authentification des éléments financiers, comptables et techniques présentés. En outre, l'AMF n'a procédé à aucune vérification des programmes informatiques associés à l'offre et n'a pas vérifié l'adéquation entre ces programmes et le contenu du document d'information.

## AVERTISSEMENT GÉNÉRAL

L'investissement dans une offre au public de jetons telle que définie à l'article L. 552-3 du code monétaire et financier comporte des risques de perte partielle ou totale de l'investissement. Aucune garantie n'est donnée quant à la liquidité des jetons acquis au cours de l'offre, l'existence d'un marché secondaire de ces jetons, la valeur des jetons acquis au cours de l'offre et la contre-valeur de ces jetons en devise. Les jetons ne constituent pas des instruments financiers au sens de l'article L. 211-1 du code monétaire et financier et ne confèrent aucun autre droit que ceux décrits dans le Document d'Information. En outre, le cadre réglementaire applicable à l'offre et aux jetons ainsi que le régime fiscal applicable à la détention des jetons ne sont pas définis à ce jour dans certaines juridictions.

Le visa délivré par l'AMF ne porte que sur l'offre objet du présent Document d'Information. A l'issue de la clôture de l'offre, l'AMF n'effectuera aucun suivi de l'émetteur et de son Projet. Toute communication postérieure à l'offre et relative à celle-ci ne fera l'objet d'aucune revue par l'AMF.

Le souscripteur est invité à consulter la Partie 4 « Facteurs de risques » de ce Document d'Information.

## SOMMAIRE

AVERTISSEMENT GÉNÉRAL .....	1
SOMMAIRE .....	3
PARTIE 1 - INFORMATIONS SUR L'EMETTEUR DE JETONS.....	5
1.    À propos de WPO.....	5
2.    Equipe du Projet GreenToken .....	15
3.    Intérêts, y compris les intérêts conflictuels, pouvant influer sur l'Offre au Public de Jetons ...	20
4.    Gouvernance de WPO .....	22
5.    Commissariat aux Comptes.....	23
PARTIE 2 - LE PROJET GREENTOKEN .....	25
1.    Notre Projet.....	25
2.    Le modèle d'affaires actuel (2008-19) : la consultance.....	26
3.    Le nouveau modèle d'affaires : la monétisation de la Donnée de Production .....	26
4.    Aspects juridiques et réglementaires spécifiques à WPO ou au Projet GreenToken .....	37
5.    Stratégie de déploiement.....	39
6.    La proposition de valeur .....	42
7.    Mécanismes décisionnels et gouvernance du Projet GreenToken.....	44
8.    Plan d'activité du Projet GreenToken.....	47
9.    Frais liés à l'Offre au Public de Jetons .....	52
10.    Allocation des fonds et des Actifs Numériques recueillis et usage des jetons auto-détenus ..	53
PARTIE 3 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX JETONS GREENTOKENS.....	57
1.    Le jeton GreenToken.....	57
2.    Frais de fonctionnement du jeton GreenToken.....	61
3.    Emission antérieure de jetons GreenTokens.....	62
4.    Règles et conditions pour l'utilisation et le fonctionnement des jetons GreenTokens.....	62
5.    Dispositif sur lequel les jetons GreenTokens seront inscrits .....	65
6.    Calendrier d'utilisation des jetons GreenTokens .....	65
7.    Modalités générales de comptabilisation du jeton GreenToken dans les comptes de WPO ..	66
PARTIE 4 - FACTEURS DE RISQUES.....	69
1.    Risques économiques .....	69
2.    Risques technologiques .....	71
3.    Risques liés au Projet .....	73
PARTIE 5 - CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE DE JETONS.....	75
1.    Nombre de jetons GreenTokens à émettre.....	75
2.    Montants de l'émission .....	76

3. Prix de souscription du jeton GreenToken.....	77
4. Devises et Actifs Numériques acceptés.....	79
5. Etapes précédant l'Offre au Public de Jetons.....	79
6. Modalités de souscription aux jetons GreenTokens.....	80
7. Calendrier de l'Offre au Public de Jetons.....	86
8. Informations sur la période postérieure à l'Offre au Public de Jetons.....	87
<b>PARTIE 6 - MODALITES TECHNIQUES DE L'EMISSION DE JETONS GREENTOKENS .....</b>	<b>88</b>
1. Description.....	88
2. Paramètres du programme informatique automatisé et l'objectif des fonctions .....	90
3. Audits de sécurité et de conformité.....	90
<b>PARTIE 7 - CONSERVATION ET RESTITUTION DES FONDS ET DES ACTIFS NUMERIQUES .....</b>	<b>91</b>
1. Suivi et sauvegarde des fonds et des Actifs Numériques recueillis.....	91
2. Remboursement des souscripteurs.....	94
<b>PARTIE 8 - MECANISMES DE CONNAISSANCE DES SOUSCRIPTEURS, DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME ET DE SECURITE .....</b>	<b>97</b>
1. Connaissance des souscripteurs et LCB-FT .....	97
2. Dispositifs de cybersécurité et de détection des dysfonctionnements techniques .....	103
<b>PARTIE 9 - LOI APPLICABLE, RESTRICTIONS ET JURIDICTION .....</b>	<b>104</b>
1. Loi applicable .....	104
2. Restrictions de l'Offre au Public de Jetons .....	104
3. Juridictions compétentes en cas de litige .....	104
4. Régime fiscal applicable à la détention des jetons GreenTokens en France pour les souscripteurs français .....	105
<b>PARTIE 10 - ATTESTATION .....</b>	<b>107</b>
<b>PARTIE 11 - GLOSSAIRE .....</b>	<b>108</b>

# PARTIE 1 - INFORMATIONS SUR L'EMETTEUR DE JETONS

L'Offre au Public de Jetons<sup>1</sup> de WPO porte sur l'émission d'Actifs Numériques\*, les jetons GreenTokens\*, qualifiés de Jeton d'Usage\* au sens de l'article L. 54-10-1 du Code Monétaire et Financier (CMF\*). Les jetons GreenTokens donnent droit aux certificats privés GoCerts\* créés, inscrits et transférés au moyen d'un Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé\*.

## 1. À propos de WPO

### 1.1 Qui sommes-nous ?

Fondée il y a 12 ans, WPO est l'une des principales plateformes européennes indépendantes de gestion d'actifs et de services spécialisés dans l'éolien et le solaire photovoltaïque ([www.wpo.eu](http://www.wpo.eu)). Nous offrons une gamme complète d'expertise technique, administrative, commerciale et financière, ainsi que le courtage en assurances et l'agrégation de production d'électricité de sources renouvelables.

Nous supervisons une capacité de plus de cinq Gigawatts\* et la production de dix Térawattheures\* par an d'électricité issue de sources renouvelables. WPO est actif sur plus de 600 sites éoliens et solaires installés dans 12 pays européens et les outre-mer (Caraïbes, Océan Indien et Océan Pacifique).

La valeur des actifs renouvelables sous mandat approche les sept milliards d'Euros\* et dépasse chaque année les 900 millions d'Euros de vente d'électricité produite à partir de sources renouvelables.

### 1.2 Entité juridique

L'émetteur des jetons GreenTokens est WPO, une société par actions simplifiée au capital de 31.112 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro unique d'identification SIREN 507 735 199 et dont le siège social est 22, rue de Palestro, 75002 Paris.

### 1.3 Coordonnées

Adresse :

WPO SAS  
22, rue de Palestro  
75002 Paris  
France

Site web : [www.wpo.eu](http://www.wpo.eu)

Email : welcome@wpo.eu

---

<sup>1</sup> Les éléments de langage suivis de \* (ou d'une majuscule) sont définis à la [PARTIE 11 - GLOSSAIRE](#), en fin de document.

## 1.4 Notre actionnariat

WPO est détenue à :

- 85 % par PAMIR HOLDING SARL, elle-même détenue par Barthélémy ROUER ([LinkedIn](#))
  - 13.25 % par DALCO HOLDING SARL, elle-même détenue par Duncan LEVIE ([LinkedIn](#))
  - 1.75 % par EVGAN SAS, elle-même détenue par Alexandre BERTRAND ([LinkedIn](#))

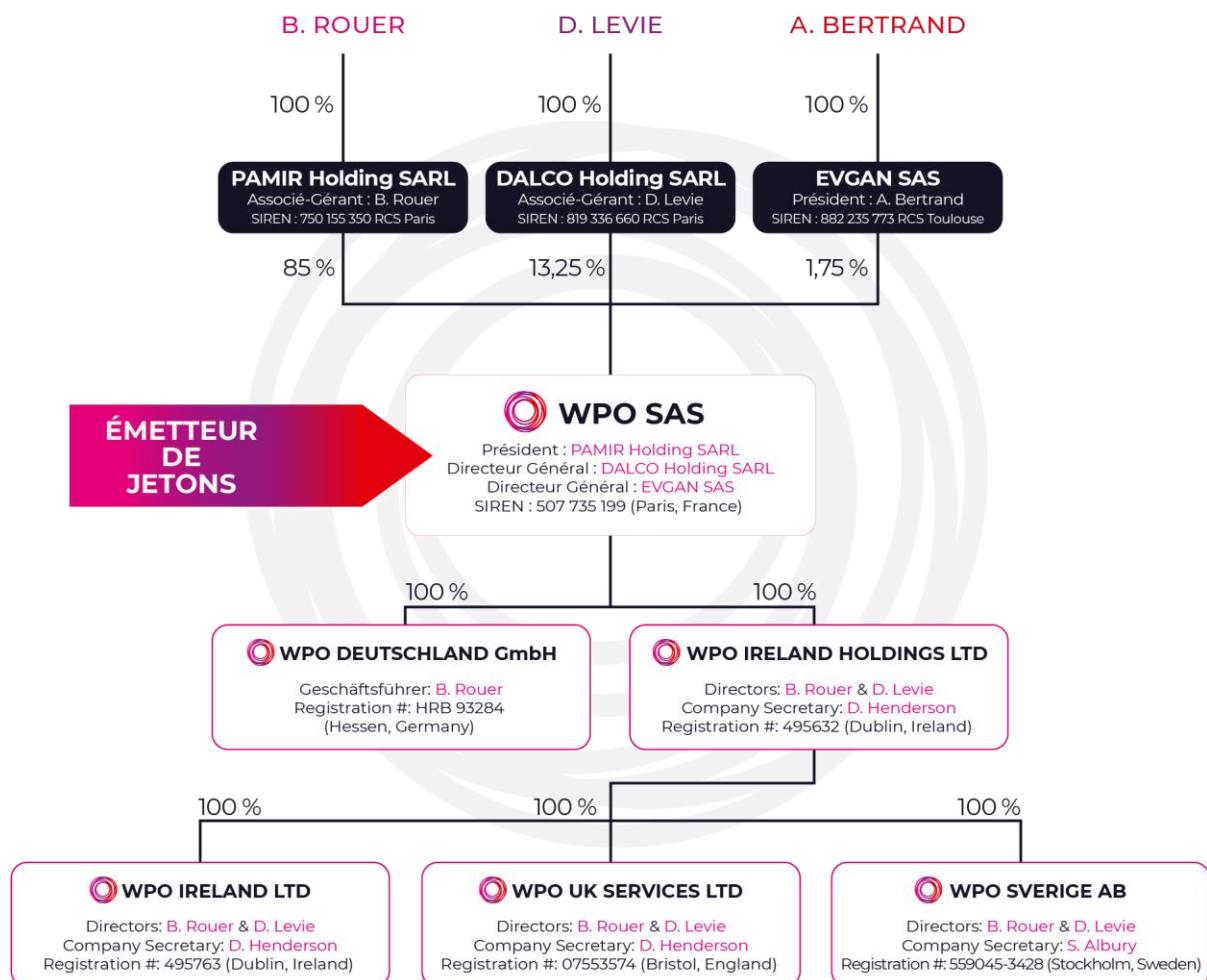
## 1.5 Nos filiales

WPO détient intégralement (100%) plusieurs filiales :

- Allemagne : WPO DEUTSCHLAND GMBH
  - Irlande : WPO IRELAND LTD
  - Royaume-Uni : WPO UK SERVICES LTD
  - Suède : WPO SVERIGE AB

## 1.6 Notre structure

Figure 1. Structure du Groupe WPO et ses bénéficiaires effectifs



## 1.7 Notre histoire

L'histoire récente de WPO commence en 2008, mais ses racines remontent à 1992 - date du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro - et à la société pionnière de l'éolien européen, Wind Prospect, dont WPO est issue.

Figure 2. Chronologie de WPO

2020	Offre au Public de Jetons GreenTokens visée par l'AMF
2019	Nous supervisons plus de 600 sites de production dans 12 pays européens Nous opérons depuis 28 bureaux et bases régionales en Europe 5,2 GW sous mandat
2018	10 <sup>ème</sup> anniversaire de WPO Lancement du Projet* GreenToken 3,5 GW sous mandat
2017	Nous devenons le Groupe WPO 2,9 GW sous mandat
2016	Entrée en Suède 1,9 GW sous mandat
2015	Fusion de Wind Prospect Operations Ltd et de Wind Prospect SAS Nous opérons depuis 22 bureaux et bases régionales 1,0 GW sous mandat
2014	Entrée en Allemagne Lancement des lignes de services Inspection & Contrôles techniques et de courtage d'assurances
2013	Sept bases régionales ouvrent en France
2012	Wind Prospect SAS devient une société affiliée à Wind Prospect Group Ltd Pamir Holding SARL prend le contrôle
2011	Lancement de la ligne de services Solaires
2010	Création de Wind Prospect Operations Ltd - Royaume-Uni et Irlande Fondateur : Duncan Levie
2008	Création de Wind Prospect SAS - France Fondateur : Barthélémy Rouer
2007	Lancement des opérations en France (principalement audits techniques) depuis Wind Prospect Ltd
2005	Entrée en Irlande
2000	Entrée en Australie
1997	Création de Wind Prospect au Royaume-Uni (Bristol) Fondateurs : Euan Cameron et Colin Palmer
1992	Construction du 2 <sup>ème</sup> parc éolien britannique par Euan Cameron et Colin Palmer

## 1.8 Nos résultats financiers

Figure 3. Résultats financiers consolidés du Groupe WPO

Groupe WPO	Comptes consolidés certifiés			
En milliers d'Euros <sup>(1)</sup>	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires (CA)	6.502	6.939	6.847	6.507
Vente de jetons GreenTokens <sup>(2)</sup>	-	-	-	216
Excédent Brut d'Exploitation (EBE*)	430	313	-304	473
Résultat d'exploitation	365	184	-467	312
Résultat net	230	311	-467	338
Capitaux propres	1.389	1.767	1.309	1.670
Effectif Temps Plein (ETP) moyen	61	74	78	73
CA/ETP	107	94	88	90

Notes :

- (1) Nos revenus consolidés comptent pour environ 55 % en Euros (EUR), 35 % en Sterling (GBP) et 10 % en Couronnes suédoises (SKR).
- (2) Les ventes de jetons GreenTokens sont comptabilisées comme des produits constatés d'avance et non comme du chiffre d'affaires (Voir la Section [Modalités générales de comptabilisation du jeton GreenToken dans les comptes de WPO](#)).

## 1.9 Nos distinctions

WPO est le premier fournisseur indépendant de [Services de Gestion d'Actifs](#) en France depuis sept années consécutives<sup>2</sup>, et plus récemment au Luxembourg, en Finlande, en Suède, au Royaume-Uni et en Irlande.

Notre Part de Marché\* moyenne estimée est de 7,3 % sur ces marchés.

WPO figure au classement 2017 du Financial Times FT1000 - Europe's Fastest Growing Companies.

---

<sup>2</sup> Source : France Energie Eolienne - Rapports annuels Observatoire de l'éolien 2013 à 2019.

## 1.10 Notre carnet de commandes

Plus de 85 % de notre revenu est récurrent.

Notre carnet de commandes sécurisé est de 21,6 millions d'Euros, soit l'équivalent de plus de trois années de chiffre d'affaires<sup>3</sup>.

En 2019, la commande de Jetons GreenTokens atteint la somme facturée et payée de 216.000 Euros. Pour la période 2020-29, les engagements contractualisés d'achat de jetons GreenTokens atteignent un montant de 1,6 million d'Euros et les options d'achat de jetons GreenTokens atteignent un montant de 1,4 million d'Euros (Voir la Section [Ventes](#)).

Soutenues par la très bonne dynamique de croissance du secteur des énergies renouvelables et notre innovation commerciale Services-Pour-Données\*, les commandes ont augmenté de +27 % sur les douze derniers mois, soit un Gigawatt de capacité ajoutée en Europe et les Outre-mer.

Figure 4. Capacité supervisée par WPO

			
<b>2019</b>	<b>3 917 MW</b>	<b>1 200 MWp</b>	
<b>2017</b>	<b>2 770 MW</b>	<b>707 MWp</b>	
<b>2015</b>	<b>420 MW</b>	<b>85 MWp</b>	
<b>2010</b>	<b>48 MW</b>	<b>24 MWp</b>	

## 1.11 Notre marque

Acronyme de Wind Prospect Operations, les trois lettres de notre nom actuel, simplement « WPO », continuent à rappeler fièrement nos racines pionnières. Aujourd'hui, elles font aussi référence à des éléments constitutifs forts de ce que nous sommes et de notre mission. Nous croyons sincèrement que l'essence de notre travail est d'aider à rendre le monde meilleur en diffusant une énergie fiable, propre et renouvelable, en un mot : positive.

« WPO : in the business of positive energy »

## 1.12 Notre expérience

En douze ans, la taille du portefeuille d'actifs renouvelables sous mandat de WPO totalise près de deux mille éoliennes, 12 millions de modules photovoltaïques et 360 sociétés de projet. La supervision en temps réel de ces centrales en production est le socle de notre expérience.

Positionnés à la croisée de l'écosystème des énergies renouvelables et de la finance verte en Europe, nous avons conseillé la plupart des investisseurs et prêteurs du marché pour l'acquisition, la cession ou le financement de dix Gigawatts de projets éoliens et solaires à tous les stades de maturité. Sur le

---

<sup>3</sup> À compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020. Montants audités par le Commissaire aux Comptes de WPO le 28 Novembre 2019.

terrain, WPO réalise chaque année de l'ordre de 1.000 interventions de suivi d'exploitation et 500 expertises techniques lors de mises en service, fins de garantie ou audits ponctuels sur les sites.

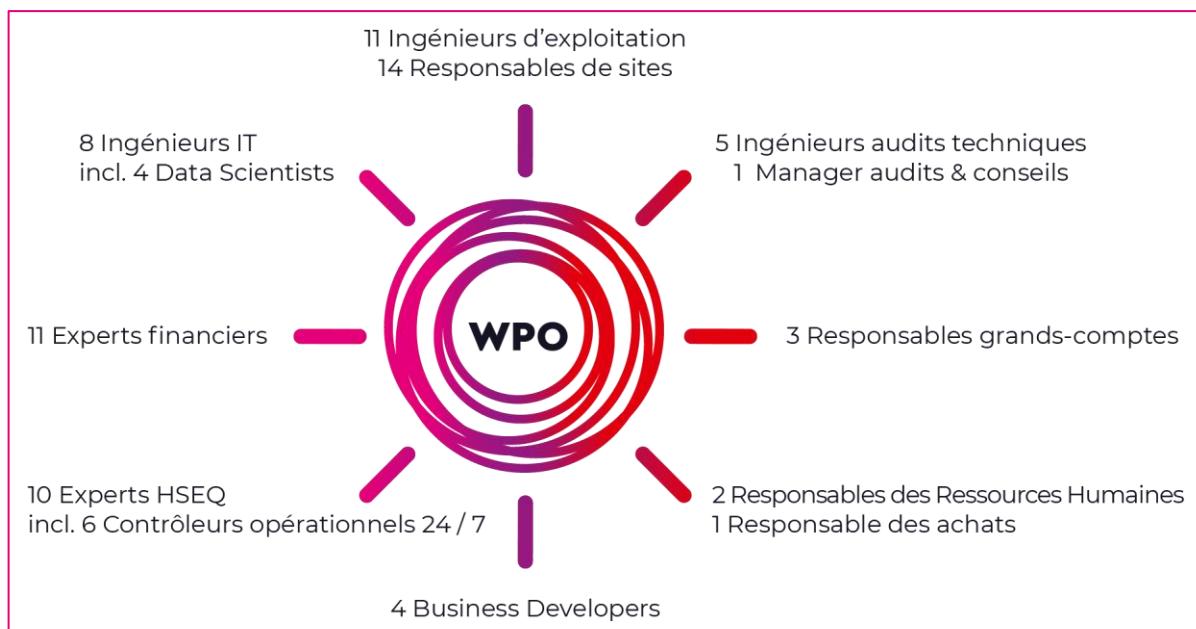
La disponibilité énergétique moyenne des actifs européens gérés par WPO est supérieure de 3,9 % à celle gérée par des tiers<sup>4</sup>. Pour nos clients, cette performance représente un revenu supplémentaire cumulé de l'ordre de sept millions d'Euros par an.

## 1.13 Notre équipe

Une passion nous anime, celle de contribuer à la Transition Énergétique\*, ensemble.

Nos 73 collaborateurs sont basés à Paris, Manchester, Dublin, Stockholm et Francfort et dans une vingtaine de bases régionales en Europe. Chacun et chacune sont des professionnels chevronnés, dont les compétences, l'intégrité et l'engagement sont reconnus.

Figure 5. Expertises réunies au sein de WPO



L'équipe de WPO est pilotée par un Comité de Direction\*, collège des professionnels les plus expérimentés de la société avec, chacun et chacune, un rôle de supervision et de gestion d'une partie de ses activités.

Si notre expérience et notre expertise sont les piliers de notre succès, la sécurité de nos opérations en est sa clé de voûte.

En 12 ans, nous ne déplorons aucun accident majeur tant au niveau des équipes intervenantes que des actifs supervisés : une source de fierté et un gage de qualité pour notre équipe et nos clients.

<sup>4</sup> Calcul algorithmique automatisé sur la totalité des installations éoliennes supervisées en Europe par WPO définissant une disponibilité technique et énergétique moyenne et non contractuelle, le 18 Novembre 2019 (Source : Lac de Données de WPO).

## 1.14 Notre présence en Europe

Figure 6. Sites éoliens et solaires supervisés par WPO

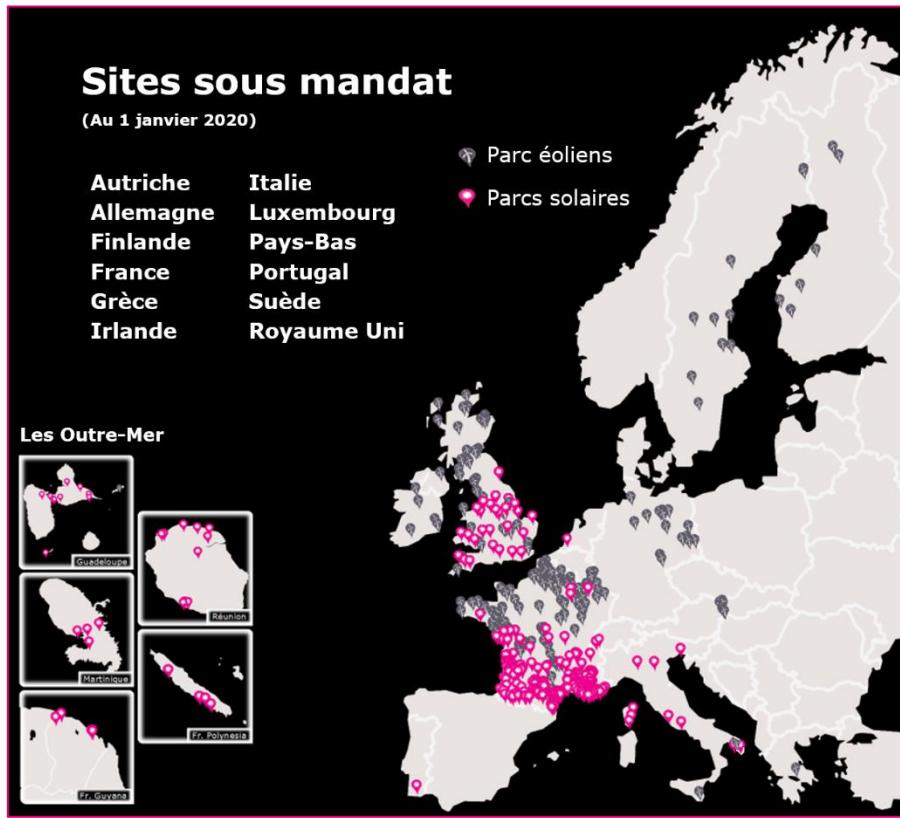
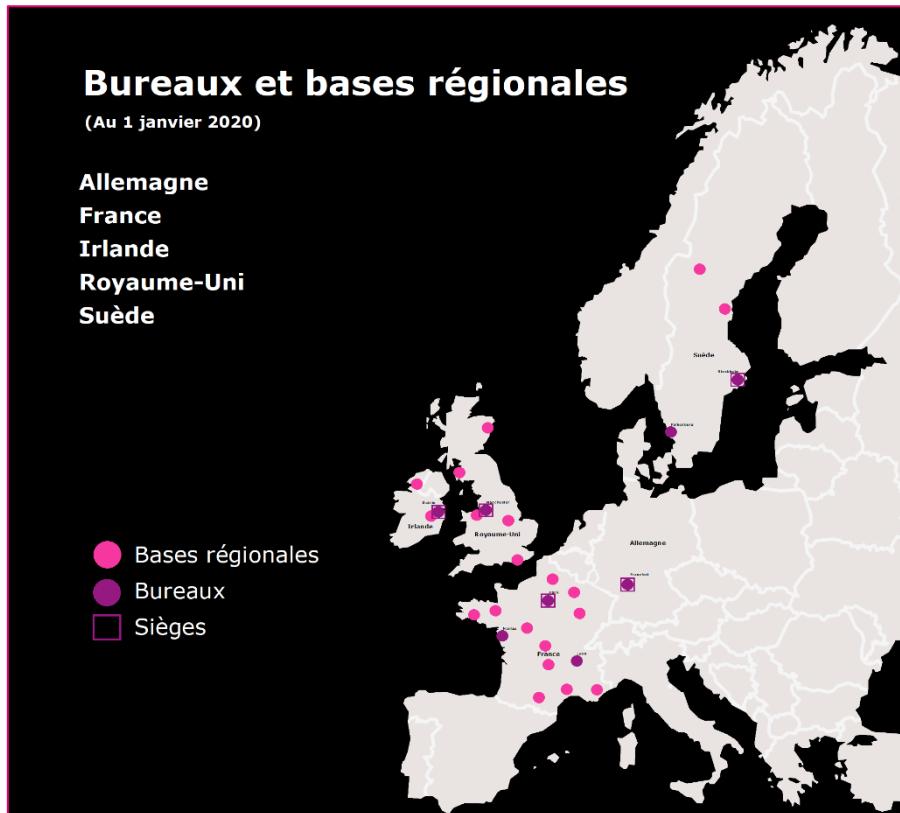
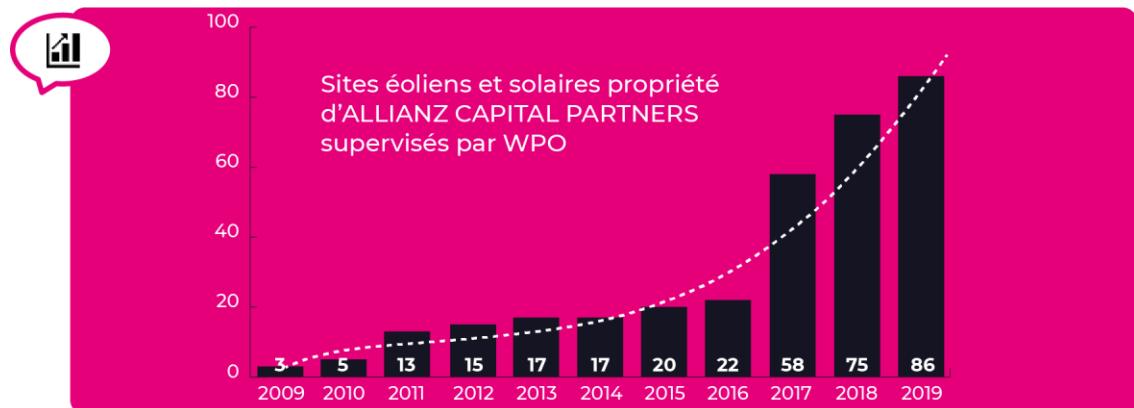


Figure 7. Bureaux et bases opérationnelles de WPO



## 1.15 Nos clients

Nos clients sont les acteurs majeurs du secteur des énergies renouvelables : propriétaires, investisseurs, prêteurs, assureurs et réassureurs. Les activités de nombre d'entre eux sont réglementées et contrôlées par les autorités financières européennes ou nord-américaines.



Certains de nos clients nous font confiance depuis maintenant plus de dix ans. D'autres nous font confiance au point de nous nommer mandataires sociaux (présidents ou directeurs généraux) de leurs opérations. A notre tour, nous leur faisons confiance en acceptant ces responsabilités.

## 1.16 Nos références

Figure 8. Liste des 124 principaux clients de WPO

FONDS D'INVESTISSEMENT	
123 INVESTMENT MANAGERS	GOODYIELDS CAPITAL
ACCESS CAPITAL PARTNERS	GRAVIS CAPITAL
ACOFI	GREENCOAT CAPITAL
ALLIANZ CAPITAL PARTNERS	HG CAPITAL
ALLIANZ GLOBAL INVESTORS	JOHN LAING
AREAM RENEWABLES	KGAL INVESTMENT MANAGEMENT
AXA PRIVATE EQUITY (ARDIAN)	MARGUERITE FUND
BLACKROCK RENEWABLES INVESTORS	MEAG MUNICH ERGO ASSET MANAGEMENT
BLUE ENERGY	NTR
BNP CLEAN ENERGY PARTNERS (GLENNMONT)	OBTON
CAPITAL DYNAMICS	OCTOPUS INVESTMENTS
CDC INFRA	OFI-INFRAVIA
CEE GROUP	PRIME CAPITAL
COILLTE	QUAERO CAPITAL
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	RESONANCE ASSET MANAGEMENT
CUBICO SUSTAINABLE INVESTMENTS	RIVE PRIVATE INVESTMENT
DIF - DUTCH INFRASTRUCTURE FUND	SAMFI-INVEST
DOWNING	TREIS PARTNERS (MANOR)
ENCAVIS	TRUFFLE CAPITAL
EUROFIDEME 2 (MIROVA)	TTR ENERGY
FORESIGHT GROUP	WHEB INFRASTRUCTURE

DEVELOPPEURS	
ABO WIND	NORDEX
AREVON ENERGY	RP GLOBAL
ARKOLIA ENERGIES	SUN DEVELOPMENT
ENO ENERGY	VELOCITA
ENERGIETEAM	VENTO LUDENS
FORSA ENERGY	VOLKSWIND (AXPO)
FUTUREN (EDF)	WIND CLUSTER
INVENERGY	WPD / WPD OFFSHORE
ENERGETICIENS, ELECTRICIENS	
BADENOVA	EWZ - ELEKTRIZITÄTSWERK DER STADT ZÜRICH
BKW	GAELECTRIC
BORD NA MONA	GEG - GAZ ELECTRICITE DE GRENOBLE
CNR – COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	IWB - INDUSTRIEL WERKE BASEL
EDP RENEWABLES	TOTAL QUADRAN
EKZ RENEWABLES	SERGIES
ENGIE GREEN – ENGIE SOLAR	SHELL NEW ENERGIES
EOS - ELECTRICITE OUEST SUISSE	STEAG - STEINKOHLEN-ELEKTRIZITÄT AG
BANQUES & CONSEILLERS	
BARCLAYS	KFW IPEX
BNP PARIBAS	MACQUARIE
BPIFRANCE	MUFG - MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP
CAISSE D'EPARGNE	NATIXIS (BPCE ENERGECO)
CM-CIC	NORD LB
COMMERZBANK	RBS - ROYAL BANK OF SCOTLAND
CREDIT AGRICOLE	SAAR LB
CREDIT COOPERATIF	SOCIETE GENERALE
HCOB (HSH NORDBANK)	TEVALI PARTNERS
LAZARD FRERES	TRANSACTION R (ROTHSCHILD & CO)
LLOYDS	TRIODOS BANK
ING	ULSTER BANK
PRODUCTEURS INDEPENDANTS	
AALTO POWER	INNERGEX RENEWABLE ENERGY
AKUO ENERGY	LEGENDRE ENERGIE (ARMORGREEN)
ATALANTE ENERGIES	NEOEN
BORALEX	OEKOSTROUM
EDD (ECO DELTA DEVELOPMENT)	SONNEDIX
ENERGIE PARTAGEE (ENERCOOP)	TAALERI ENERGIA
FALCK RENEWABLES	THRIVE RENEWABLES
ACTEURS TERRITORIAUX & SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE	
ATOUT VENT	SEM NIEVRE ENERGIES
BEGAWATT	SICECO
CIT'EOLE	SIEGE 27
EOLYS	SIPENR
SEM ENERGIES RENOUVELABLES	SITE A WATTS
SDESM ENERGIES	WEST ENERGIES

Figure 8. Liste des 124 principaux clients de WPO

## 1.17 Nos services historiques

### Services de Gestion d'Actifs

En tant que conseiller privé et gestionnaire patrimonial des investissements de clients de renommée mondiale, notre équipe assure la sécurité et la performance optimales des actifs grâce aux ressources expertes que nous mobilisons 24/7/365 au plus proche de leurs sites en Europe :

- Gestion de la santé, sécurité et environnement
- Gestion technique et des performances
- Gestion commerciale et des contrats fournisseurs
- Surveillance continue et conduite de l'outil de production
- Coordination des activités sur site
- Gestion des parties prenantes, riverains et des relations publiques
- Hébergement de la Donnée de Production\* et ingénierie de cette donnée
- Gestion administrative et financière
- Gestion des conventions de crédits
- Gestion des polices d'assurance et des sinistres
- Gestion des contrats d'achat-vente de l'énergie, des certificats, des capacités
- Gestion des obligations REMIT\*
- Mandat de direction

### Services Spécialisés

Nous fournissons également une gamme de services techniques indépendants, sur mesure, lors des échéances importantes du cycle de vie des parcs éoliens et solaires. Nos experts conseillent nos clients lors de l'achat, la vente, le financement ou le refinancement des actifs, lors de la réception des ouvrages, les fins de garantie et le renouvellement des contrats :

- Due diligence technique
- Organisation d'appels d'offres
- Analyse des performances
- Etudes de productible éolien & solaire post-construction (recalage)
- Négociation de contrats (contrat de fournitures des équipements, contrat Opération & Maintenance, contrat d'agrégation, etc.)
- Stratégie d'extension de la durée de vie des centrales de production (Repowering\*, Revamping\* ou Retrofitting\*)
- Audit, inspections et mesures techniques (suivi de construction, réception des ouvrages et établissement de liste de réserves, inspection et étude de fin de garantie, vidéo-endoscopie, inspection de pales & mesure de l'angle d'inclinaison, test électrique des générateurs, thermographie, etc.)
- Audit et inspection de contrôles santé, sécurité et environnement
- Conseil en agrégation et négoce d'électricité
- Courtage d'assurances

## 2. Équipe du Projet GreenToken

### 2.1 Notre Comité Exécutif

Les membres de notre Comité Exécutif\* sont investis dans le Projet GreenToken\*. Ils y apportent, chacun et chacune, une expérience, un savoir-faire et une expertise particulière pour en faire un véritable succès : Relations Clients, Opérations Techniques, Santé Sécurité Environnement & Qualité, Administration & Finance, Ressources Humaines, Marketing & Communication et - bien sûr - Informatique & Digitalisation.

Ils s'appuient au quotidien sur l'ensemble des 73 collaborateurs du Groupe WPO et sur le réseau de partenaires, institutionnels et clients qui constituent l'écosystème vivant du Projet GreenToken.



Barthélémy ROUER  
Président et fondateur  
[LinkedIn](#)

Barthélémy ROUER est ingénieur mécanicien diplômé de l'INSA de Lyon. Il a rejoint le secteur des énergies renouvelables lorsque la France a lancé son premier mécanisme de soutien public en 2001.

Il a travaillé en tant que Chef de projet ou Directeur pour plusieurs entreprises telles que Schlumberger, Vergnet, Enxco (EDF Renewables), Shell Wind Energy (Royal Dutch Shell) et UPC Renewables.

Il a développé des projets éoliens à terre et en mer en France, Espagne, Grèce, Italie, Royaume-Uni, Pays-Bas, Cuba, République Dominicaine et Chine avant de créer WPO en 2008.

Avec 20 ans d'expérience internationale dans le secteur de l'énergie, Barthélémy siège à divers conseils d'administration pour de grands investisseurs financiers institutionnels du secteur des énergies renouvelables.



Duncan LEVIE  
Directeur Général et fondateur  
[LinkedIn](#)

Duncan LEVIE est diplômé en ingénierie et mathématiques du Trinity College de Dublin. Il a également obtenu un diplôme en comptabilité et finance (ACCA) et est certifié Chartered Engineer alors qu'il travaillait pour BP International, où il a occupé divers postes-clés dans le management de grands projets énergie terrestres et maritimes dans le monde.

Il a ensuite cofondé et dirigé une société de services d'ingénierie dans les secteurs de l'énergie, de la pétrochimie et de l'industrie lourde en Irlande. En 2010, Duncan a cofondé l'activité de gestion d'actifs au Royaume-Uni et en Irlande au sein de Wind Prospect qui deviendra WPO.

Duncan siège à divers conseils d'administration pour de grands investisseurs financiers institutionnels du secteur des énergies renouvelables.



Lara MORETTI  
Directrice des Ressources Humaines  
[LinkedIn](#)

Lara MORETTI est titulaire d'un Master en Management de l'ESSEC Business School, avec une spécialisation en ressources humaines. Elle est également diplômée en Relations Publiques et a suivi une formation en métaphysique et en psychologie à la State University of New York.

Lara a débuté sa carrière en tant qu'enseignante à l'Education Nationale puis a travaillé au sein du magazine Vogue (Groupe Conde Nast) en qualité d'assistante personnelle du Président. Avant de rejoindre WPO, Lara a occupé un poste de responsable Ressources Humaines au sein d'une société pétrolière américaine.

Chez WPO depuis 2012, elle a la charge de l'élaboration et du déploiement de la politique de management des RH en lien avec la stratégie de l'entreprise dans un contexte de forte croissance internationale.



Alexandre BERTRAND  
Directeur Général, Digitalisation & Données  
[LinkedIn](#)

Diplômé de l'École Centrale de Marseille, Alexandre BERTRAND rejoint WPO pour la première fois en 2010, en qualité de Responsable d'Exploitation. Il a alors la charge de mettre en place le département de gestion technique de WPO. Ce service continue aujourd'hui à occuper une place centrale dans les services proposés par WPO.

Alexandre a par la suite forgé son expérience managériale en travaillant comme Service Manager pour Alstom Wind pour la zone France, Moyen-Orient et Afrique, puis comme Leader des services éoliens d'Opérations et de Maintenance France et Belgique de GE Renewable Energy.

Fort de 17 ans d'expérience dans l'industrie des énergies renouvelables, Alexandre revient en 2020 au sein de WPO où il a la charge de l'implémentation du nouveau modèle d'affaire de WPO, centré sur la collecte, la sécurisation et la monétisation de la Donnée Énergie dans le cadre du Projet GreenToken.



Delphine HUBAS  
Directrice Santé, Environnement et Qualité  
[LinkedIn](#)

Delphine HUBAS est ingénieur diplômée de l'Agrocampus de Rennes. Elle est également titulaire d'un Master en Environnement et Développement Durable.

Delphine travaille dans le domaine HSEQ\* depuis ses débuts professionnels au sein de groupes industriels et de bureaux d'études.

Elle a rejoint le secteur des énergies renouvelables depuis plus de dix ans et a évolué au niveau européen au sein de plusieurs entreprises internationales telles que Vestas, EDPR, EDF Renewables pour lesquelles elle a mis en place et géré les systèmes de management HSEQ certifiés selon les référentiels ISO, OHSAS et MASE.

Chez WPO, elle a la charge de l'élaboration et du déploiement du système de management intégré HSEQ et supervise le contrôle opérationnel (« Operational Control », ou conduite) de l'ensemble des actifs éoliens et solaires en Europe.



Youri PASQUIER  
Directeur des Systèmes d'Information  
[LinkedIn](#)

Youri PASQUIER suit un double cursus : formation commerciale internationale de l'IPAG Paris puis ingénieur diplômé par l'Etat (spécialité SI de ESIEE à Paris).

Après avoir baigné depuis les années 2000 dans des entreprises pionnières comme Club-internet ou Vivendi Universal, il développe son expertise technique IT (sécurité, infrastructures haute disponibilité, plateformes digitales à fort trafic, e-commerce). Il participe alors activement au développement de ViaDirect, éditeur logiciel et intégrateur international spécialisé dans l'information et le guidage dans les bâtiments. Youri y déploie plusieurs milliers d'équipements digitaux & IoT dans le monde sur différentes plateformes cloud.

Youri a accompagné la croissance de cette société durant cinq années en occupant les postes de direction techniques, R&D et opérations. Il a ensuite rejoint WPO en 2018 pour prendre la direction des systèmes d'information et de leur sécurité.



Christophe CUZOL  
Directeur d'Exploitation  
[LinkedIn](#)



Hervé GAGNAIRE  
Directeur Administratif et Financier  
[LinkedIn](#)

Ingénieur mécanicien diplômé de l'INSA de Lyon, Christophe CUZOL a rejoint le secteur des énergies renouvelables dès sa première expérience professionnelle en Allemagne en 1999, avant de retourner en France lorsque le premier mécanisme de soutien public a été lancé en 2001.

Il exerce d'abord des responsabilités en développement de parcs éoliens puis en études techniques avec plus de 200 mesures de vent déployées dans 10 pays européens.

En 2008, il est à l'initiative du pôle exploitation de la société VSB Energies Nouvelles. Ce pôle a permis à la société de devenir un acteur important dans les services de la gestion technique d'actifs renouvelables sur le marché français avec plus de 600 MW de parcs éoliens et de parcs photovoltaïque supervisés.

Il rejoint WPO en 2018 pour diriger les services de gestion technique et d'exploitation pour compte de tiers au niveau du groupe et garantir une même qualité de service à tous ses clients européens.

Diplômé d'HEC Paris, Hervé GAGNAIRE a commencé sa carrière comme consultant en stratégie et organisation dans un cabinet fondé par des anciens consultants de Bain & Mc Kinsey.

Après dix ans en cabinet il a ensuite rejoint la Direction de l'organisation de Système U (centrale nationale des magasins Super U).

Après un passage dans l'enseigne textile Jennyfer comme Directeur de la gestion des flux, Hervé a ensuite évolué sur des postes de contrôle de gestion et de Direction financière - dans des secteurs comme l'Ingénierie ou le second œuvre du bâtiment - tout en préparant le Diplôme de Comptabilité gestion avec le Cnam Intec (Diplôme obtenu en 2014). Avant de rejoindre WPO, Hervé intervenait auprès de PME et d'ETI comme Directeur financier externalisé, notamment de la Business School INSEAD.

Chez WPO, Hervé a la charge du suivi administratif et financier, qu'il soit interne ou pour le compte de tiers, de la consolidation financière et du contrôle de gestion du Projet GreenToken.

## 2.2 Conseils juridiques

CMS LEFEBVRE AVOCATS SELAFA (SIREN 722 047 164, RCS\* Nanterre), 2 rue Ancelle, 92522 Neuilly-sur-Seine, France.

Le réseau CMS ([www.cms.law](http://www.cms.law)), dont le Cabinet CMS Lefebvre Avocats est membre, compte près de cinq mille avocats dans 43 pays et 75 bureaux.

Missions : Validation juridique et fiscale du plan d'affaires, élaboration des contrats commerciaux, assistance juridique et réglementaire pour la structuration du jeton GreenToken et du certificat GoCert, assistance à la rédaction du Document d'Information\*.

## 2.3 Technologie du jeton GreenToken

EQUISAFE SAS (SIREN : 845 383 645, RCS Paris), 18 rue des Capucines 75002 Paris, France.

EQUISAFE ([www.equisafe.io](http://www.equisafe.io)) est un prestataire d'infrastructure technologique permettant l'émission, la distribution, la gestion du cycle de vie d'Actifs Numériques et de titres financiers. EQUISAFE a le statut d'Agent Prestataire de Services de Paiement agréé par l'ACPR\*-Banque de France, sous le numéro REGAFI\* #85392.

Missions : Conception et émission du jeton GreenToken via la plateforme EQUISAFE.

## 2.4 Séquestre et conservation des monnaies ayant cours légal

FINANCIERE D'UZES SA (SIREN 349 052 852, RCS Paris), 13 rue d'Uzès 75002 Paris, France.

FINANCIERE D'UZES ([www.finuzes.fr](http://www.finuzes.fr)) est un Prestataire de Services d'Investissements (PSI\*) agréé par l'ACPR-Banque de France, sous le numéro REGAFI\* #19112.

Missions : Réception, séquestre et conservation des souscriptions faites en monnaies ayant cours légal.

## 2.5 Séquestre et conservation des Actifs Numériques

COINHOUSE SAS (SIREN : 815 254 545 RCS Paris), 35 rue du Caire 75002 Paris, France.

COINHOUSE ([www.coinhouse.com](http://www.coinhouse.com)) est une plateforme en ligne et un comptoir de change physique pour acheter, vendre et conserver des Cybermonnaies\*. COINHOUSE CUSTODY SERVICES est la société sœur spécialisée dans la conservation d'actifs numériques pour compte de tiers. COINHOUSE possède les deux enregistrements obligatoires délivrés par l'AMF, pour l'achat-vente d'Actifs Numériques contre Euros et pour la conservation d'Actifs Numériques. COINHOUSE CUSTODY SERVICES a obtenu l'enregistrement obligatoire délivré par l'AMF pour la conservation d'Actifs Numériques.

Missions : Réception, séquestre et conservation des souscriptions faites en Cybermonnaies par le biais d'un dispositif multi-autorisation. A l'issue du processus et sur instruction, conversion des souscriptions en Euros.

## 2.6 Identification des souscripteurs

LEMON WAY SAS (SIREN 500 486 915, RCS Bobigny), 14 rue de la Beaune 93100 Montreuil, France.

LEMON WAY ([www.lemonway.com](http://www.lemonway.com)) est un Prestataire de Services de Paiement (PSP\*) agréé par l'ACPR\*-Banque de France, sous le numéro REGAFI #16568.

Missions : Identification des souscripteurs (KYC\* et KYB\*), lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent (LCB-FT\*), encaissement et cantonnement des fonds pour les souscriptions en monnaies ayant cours légal en sous-traitance d'EQUISAFE.

## 2.7 Cotation du Jeton GreenToken

CRYPTOEXCHANGE SAS (SIREN 828 416 123, RCS Paris), 7 rue Poirier de Narcay 75014 Paris, France.

SAVITAR ([www.savitar.io](http://www.savitar.io)) est la plateforme de négociation et d'échange d'Actifs Numériques opérée par CRYPTOEXCHANGE.

Missions : Cotation du Jeton\* GreenToken au lendemain de la date d'émission et gestion équitable de l'activité de marché et des conditions d'échange pour les utilisateurs.

## 2.8 Banque

CRÉDIT COOPÉRATIF SCA (SIREN 349 974 931 RCS Nanterre), 12 boulevard Pesaro, 92024 Nanterre Cedex, France

Le CREDIT COOPERATIF ([www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop)) est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR.

Missions : Dépositaire des fonds en Euros recueillis par WPO après main levée des comptes séquestres et prestations de services bancaires classiques.

## 3. Intérêts, y compris les intérêts conflictuels, pouvant influer sur l'Offre au Public de Jetons

WPO n'a connaissance d'aucune situation interne ou externe constitutive d'un conflit d'intérêt pouvant influer sensiblement sur l'Offre au Public de Jetons, nuire au public ou au bon déroulement du Projet GreenToken.

Il ne sera notamment procédé à aucune distribution gratuite de jetons GreenToken avant ou pendant l'Offre au Public de Jetons, à l'exception d'une distribution au profit des collaborateurs de WPO, telle que décrite ci-dessous.

### 3.1 Distribution gratuite de jetons GreenTokens aux collaborateurs de WPO

En accord avec le Comité Social et Economique\*, WPO prévoit de distribuer gratuitement 30 jetons GreenTokens par mois d'ancienneté à chaque collaborateur du Groupe WPO (stagiaire, apprenti,

salarié ou mandataire social) présent à l'effectif à la date de clôture de la période de souscription de l'Offre au Public de Jetons, sous réserve de l'atteinte du Montant minimum (Soft-cap).

Cette initiative représente une distribution maximale de l'ordre de 100.000 jetons GreenTokens. La distribution gratuite de jetons GreenTokens est limitée à 0,7 % de la Masse\* à émettre.

Cette ventilation, selon l'ancienneté, favorise la diversité sociale et géographique et la cohésion d'entreprise. Elle récompense l'engagement du collaborateur sur la durée, indépendamment de sa position hiérarchique, statutaire ou salariale.

La distribution est prévue concomitamment à la date d'attribution des jetons GreenTokens aux souscripteurs (Voir la Section [Calendrier de l'Offre au Public de Jetons](#)). Le cas échéant, les jetons GreenTokens non-attribués seront placés dans la Réserve\*.

Les collaborateurs de WPO pourront choisir d'acquérir davantage de jetons GreenTokens dans le cadre de l'Offre au Public de Jetons aux conditions de souscription prévues dans ce Document d'Information, sans avantage particulier. Ces souscriptions ne représenteront pas une part significative de l'Offre au public.

### 3.2 Liste des bénéficiaires exposés

A date, nous identifions 5 personnes bénéficiaires de la [Distribution gratuite de jetons GreenTokens aux collaborateurs de WPO](#) et impliquées dans la [Gouvernance de WPO](#) et du Projet GreenToken.

Ils recevront un total de 13.776 jetons GreenTokens représentant moins de 0,1 % de la Masse totale de jetons à émettre (Voir la [Figure 9](#) ci-dessous). Cette quantité ne semble pas de nature à influer sensiblement sur l'Offre au Public de Jetons.

Figure 9. Liste des bénéficiaires exposés et détail de leur attribution de jetons GreenTokens

Prénom NOM <b>Fonction(s) et éventuel(s) conflit(s) d'intérêt</b>	Ancienneté	Nombre de jetons gratuits	% de la Masse
M. Barthélémy ROUER Président fondateur, actionnaire majoritaire de WPO Membre du Comité Stratégique et du Comité Exécutif de WPO	2008	4.562	0,03 %
M. Duncan LEVIE Directeur Général fondateur, actionnaire minoritaire de WPO Membre du Comité Stratégique et du Comité Exécutif de WPO	2010	3.406	0,02 %
Mme. Lara MORETTI Directrice des Ressources Humaines Membre du Comité Exécutif de WPO	2012	3.067	0,02 %
M. Alban JEHU Responsable Produits Techniques Membre du Comité Consultatif d'investissement	2014	2.218	0,01 %
M. Alexandre BERTRAND Directeur Général, actionnaire minoritaire de WPO Membre du Comité Stratégique et du Comité Exécutif de WPO Membre du Comité Consultatif d'investissement de WPO	2020	523	n/s
<b>Total</b>		<b>13.776</b>	<b>0,09 %</b>

## 4. Gouvernance de WPO

### 4.1 Instances

#### Mandataires Sociaux

WPO est une société par actions simplifiée de droit français. Les mandats sociaux attribués sont ceux de président et de directeur général et forment la direction exécutive de la société (la « Direction de WPO\* »). Ces mandats sociaux sont réglementés par les statuts de la société et le pacte d'actionnaires.

- Depuis la création de WPO en 2008, son Président est M. Barthélémy ROUER
- Depuis la fusion avec la plateforme irlandaise et britannique en 2015, son Directeur Général est M. Duncan LEVIE
- Depuis 2020, son second Directeur Général délégué à la mise en œuvre du Projet GreenToken est M. Alexandre BERTRAND

#### Comité Stratégique

Le Comité Stratégique participe à la détermination de la stratégie de la Société et le suivi de sa mise en œuvre. Un certain nombre de décisions et actes de la Direction de WPO doivent être préalablement autorisés par une délibération du Comité Stratégique et ne peuvent être mis en œuvre en cas de décision défavorable du Comité Stratégique.

Ses membres de droit sont les actionnaires, mandataires sociaux de WPO.

#### Comité de Direction

Le Comité de Direction a pour mission de participer à la bonne gouvernance fonctionnelle et opérationnelle de WPO. Il s'articule en deux sous-comités :

##### Le Comité Exécutif (ExCom)

L'ExCom est composé de la Direction de WPO et des directeurs fonctionnels de la société (huit membres). Il émet des avis et prend des décisions collégialement sur tous les sujets fonctionnels et opérationnels de WPO, notamment les orientations stratégiques, le budget et les propositions des différents départements. L'ExCom pilote aussi le Projet GreenToken, comme cela a été vu [ci-dessus](#).

##### Le Comité Opérationnel (OpsCom)

L'OpsCom\* est composé des responsables des départements opérationnels de la société (huit membres). Il exprime les besoins et propose les budgets et solutions qui lui semblent nécessaires au bon fonctionnement des opérations de WPO et met en œuvre les décisions avec les équipes de terrain.

#### Comité Social et Economique

Prévu par la loi, mis en place dès 2012, la Direction de WPO et les représentants élus du personnel se réunissent chaque mois. Ils réalisent notamment une enquête de climat social annuelle ouverte à tous les collaborateurs du groupe WPO afin d'évaluer le niveau de satisfaction générale des collaborateurs et de travailler ensemble sur la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

## Comité Consultatif d'Investissement

Crée en 2019, le Comité Consultatif d'Investissement\* a pour mission de participer à la bonne gouvernance du Projet GreenToken et de la Donnée de Production.

Il est détaillé à la Section [Mécanismes décisionnels et gouvernance du Projet GreenToken](#).

### 4.2 Principes

Les principes de gouvernance qui président à la conduite de WPO depuis sa création sont le double-contrôle et la collégialité. Ces principes s'appliquent aux six sociétés du groupe WPO et aux opérations relatives aux 360 sociétés confiées à nos soins.

Les pouvoirs et capacités sont consignés dans un « Registre des délégations d'autorité » mis à jour chaque année et à chaque mouvement de personnel.

La prise de décision collégiale prévaut via le Comité Stratégique, le Comité de Direction, le Comité Social et Economique et le Comité Consultatif d'Investissement ou leurs groupes de travail.

Les directeurs et responsables de département sont constitués en binômes, dans le cas où l'un serait indisponible ou en conflit d'intérêt sur un sujet. Ces redondances augmentent la résilience de la société, permettent les validations croisées et minimisent les effets de silo ou de solitude liés aux responsabilités d'encadrement.

### 4.3 Résultats

Pour preuve de notre gestion rigoureuse et agile, nous observons, depuis la création de WPO en 2008 :

- La certification sans réserve de nos comptes sociaux (et consolidés) par le Commissaire aux Comptes, y compris ceux de l'exercice 2019
- L'absence de contentieux social avec un salarié ou d'anciens salariés
- L'absence de contentieux commercial avec un client ou d'anciens clients
- L'absence de refus d'assurance
- L'absence de cessation de paiement
- La conclusion d'un contrôle social (URSSAF\*) sans pénalité
- La conclusion d'un contrôle fiscal sur la TVA\* sans pénalité

## 5. Commissariat aux Comptes

Un Commissaire aux Comptes est nommé et audite légalement les comptes sociaux de WPO depuis la création de la société en 2008. Il audite également les comptes consolidés du groupe WPO depuis l'internationalisation de nos activités en 2016.

Le Commissaire aux Comptes titulaire est le Cabinet CECAM (SIREN 311 306 591 00034, RCS Paris) en la personne de son Directeur Général Associé, M. Paul FOUBERT ([LinkedIn](#)).

La mission du Commissaire aux Comptes est élargie<sup>5</sup> à la présente Offre au Public de Jetons.

Dans ce cadre, il réalisera :

- Un rapport d'audit spécifique à la souscription à la Vente Privée de Jetons\*, attestant les montants effectivement souscrits à la date de l'ouverture de l'offre au public
- Un rapport d'audit spécifique à la souscription à l'Offre au Public de Jetons, attestant le Montant Effectivement Collecté\* et s'il atteint le Montant minimum (Soft-cap\*) et le Montant maximum (Hard-cap\*) à la date de la clôture de l'offre au public.
- Les diligences nécessaires à la main levée des comptes-séquestres et au transfert des fonds sur le compte bancaire de WPO, ou, le cas échéant, aux remboursements des souscripteurs.
- Un rapport d'audit annuel spécifique à la gestion des jetons GreenTokens, portant notamment sur les évènements relatifs à l'émission, les cours et le stock des jetons GreenTokens en clôture de chaque exercice le 31 Décembre.

Ces rapports sont adressés à la Direction de WPO et au Conseil Consultatif d'Investissement. Ils sont publiés sur le site de WPO ([www.wpo.eu](http://www.wpo.eu)).

---

<sup>5</sup> Selon lettre de mission référence CL/HB/PF en date du 05 Décembre 2019.

## PARTIE 2 - LE PROJET GREENTOKEN

### 1. Notre Projet

Le Projet GreenToken vise à créer les conditions de la confiance dans le monde de l'énergie grâce à la puissance transformatrice du web décentralisé pour accélérer la Transition Énergétique.

WPO souhaite créer un nouveau modèle d'affaires dans le domaine énergétique basé sur la fiabilisation de la production énergétique renouvelable et l'implication de toutes les parties-prenantes (entreprises et citoyens).

L'activité de supervision en temps réel d'actifs éoliens et solaires de WPO lui permet de collecter au quotidien une quantité énorme de données à la fois électriques, mécaniques, météorologiques, etc. L'exploitation intelligente de ces données permet d'améliorer la profitabilité des parcs éoliens et solaires grâce à la réduction des coûts de production (anticipation des problèmes de maintenance, automatisation des actions de gestion, etc.) et la maximisation du rendement énergétique.

L'exploitation des données permettra aussi à WPO de produire et de commercialiser des certificats privés de production d'énergie renouvelable créés en temps réel, baptisés certificats GoCerts, inscrits et transférés sur un Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé. Au travers de ces certificats et pour chaque déclinaison d'usage envisagée de cette technologie, ce sont de nouvelles solutions qui seront ainsi proposées et permettront d'optimiser les processus existants au-delà des applications classiques d'exploitation des parcs éoliens et solaires.

Le Projet GreenToken est un nouveau modèle d'affaires basé sur l'émission de jetons GreenTokens. Ces jetons seront les seuls instruments permettant de se procurer les certificats GoCerts. Il sera également possible de payer avec ces jetons et/ou monnaie ayant cours légal les autres biens et services proposés par WPO et par le Réseau GreenToken\*, un réseau de partenaires professionnels de l'exploitation et de l'optimisation des moyens de production de la Transition Énergétique.

Détenir un jeton GreenToken, pour le particulier ou le professionnel, c'est détenir un outil d'optimisation et de certification de la production d'énergie verte. C'est aussi une source de préfinancement alternative et un moyen de paiement innovant permettant d'intéresser les citoyens et les professionnels engagés sur les sujets environnementaux. A terme, l'utilisation du jeton GreenToken dans l'écosystème des énergies renouvelables permettra de créer un véritable réseau de professionnels organisés autour de cet outil qui apporte davantage de traçabilité.

La conformité réglementaire et fiscale du plan d'affaires, la capacité technique et commerciale à accéder aux données de production, la capacité à vendre des certificats GoCerts et des jetons GreenTokens sont aujourd'hui validées. Une Vente Privée de Jetons est en cours depuis Avril 2019.

La présente Offre au Public de Jetons, visée par l'AMF\*, permettra de créer le marché primaire des jetons GreenTokens. Elle est prévue du 8 Septembre au 12 Novembre 2020.

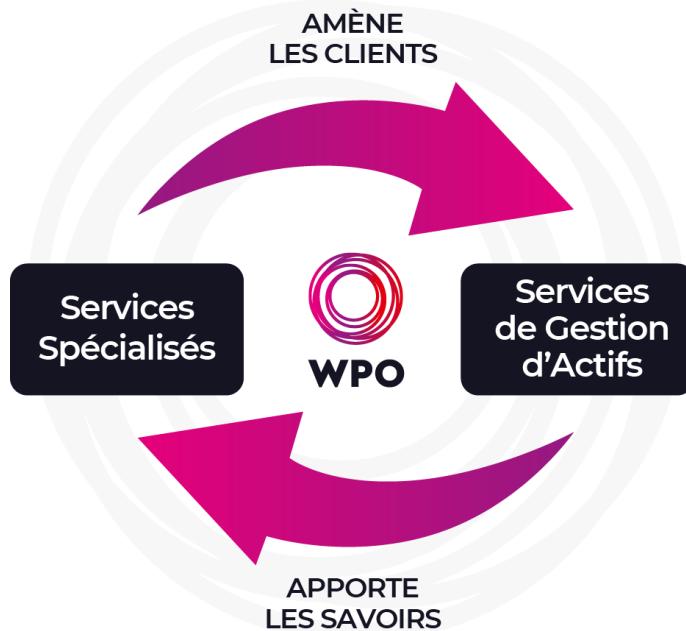
L'admission du jeton GreenToken sur une ou plusieurs plateformes de négociation d'Actifs Numériques, prévue immédiatement après l'émission des jetons, permettra de créer le marché secondaire.

## 2. Le modèle d'affaires actuel (2008-19) : la consultation

Les Services Spécialisés de WPO, de nature intermittente et de court terme, amènent les clients à souscrire à nos Services de Gestion d'Actifs, qui sont récurrents et de long terme.

Ces Services de Gestion d'Actifs apportent les connaissances opérationnelles nécessaires à la pertinence des Services Spécialisés et renforcent la résilience de WPO.

Figure 10. Le fondement de l'expertise de WPO



Après l'Offre au Public de Jetons, WPO continuera de proposer ses services historiques avec le même niveau de qualité selon notre nouveau modèle d'affaires, car cette qualité est la raison pour laquelle nos clients nous consentent l'accès à leurs données.

## 3. Le nouveau modèle d'affaires : la monétisation de la Donnée de Production

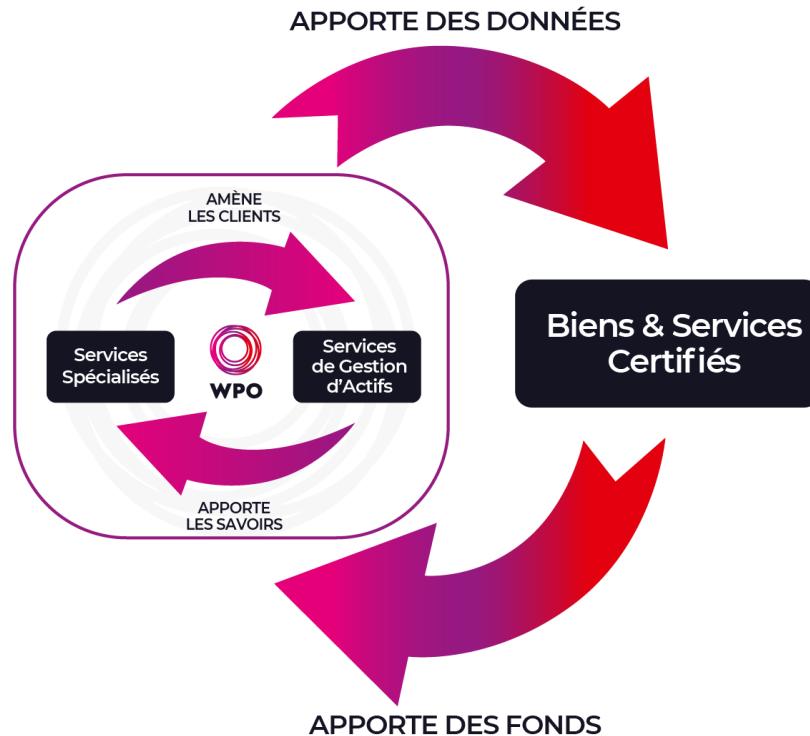
Face à l'injonction d'accélérer la Transition Énergétique, WPO choisit d'innover.

En précurseurs, les services de WPO pourront être échangés contre le droit d'accès et d'usage de la Donnée de Production, propriété de nos clients, au travers de l'innovation Services-Pour-Données.

Cette mécanique grossit notre Lac de Données\*, source de [Nos nouveaux biens et services certifiés](#), basés sur la connaissance de WPO et présentés ci-après. Ils s'incarnent sous la forme de certificats privés de production GoCerts accessibles grâce à notre Jeton d'Usage, le jeton GreenToken.

Ainsi, WPO procèdera à l'acquisition massive des données de production d'énergie issue de sources renouvelables en échange de ses services puis à leur monétisation grâce à la Blockchain\* et à l'Intelligence Artificielle\*.

Figure 11. Monétisation de la Donnée de Production



### 3.1 Notre Services-Pour-Données

Innovation commerciale et contractuelle majeure mise en place depuis l'été 2018, WPO a acquis le droit de monétiser la Donnée de Production de ses clients en échange de ses services historiques et à terme, de ses nouveaux biens et services certifiés : C'est le Service-Pour-Données.

En pratique, WPO vend des services à son client qu'elle facture. En retour, le client vend à WPO le droit d'utiliser ses Données de Production qu'il facture. Ainsi, une facture compense l'autre. Pour équilibrer le modèle, le client est obligé d'acheter des jetons GreenTokens à WPO. Lorsque le contrat est récurrent, l'achat de jetons GreenToken l'est aussi.

Le client pourra également se procurer des jetons GreenTokens auprès des autres détenteurs ou sur la ou les plateformes de négociations d'Actifs Numériques sur lequel le jeton GreenToken sera admis.

Dès lors, le Services-pour-Données est un puissant levier de croissance qui alimente massivement notre Lac de Données.

Figure 12. Dynamique contractuelle du Services-Pour-Données (Cliquez sur l'image ou [sur ce lien](#))



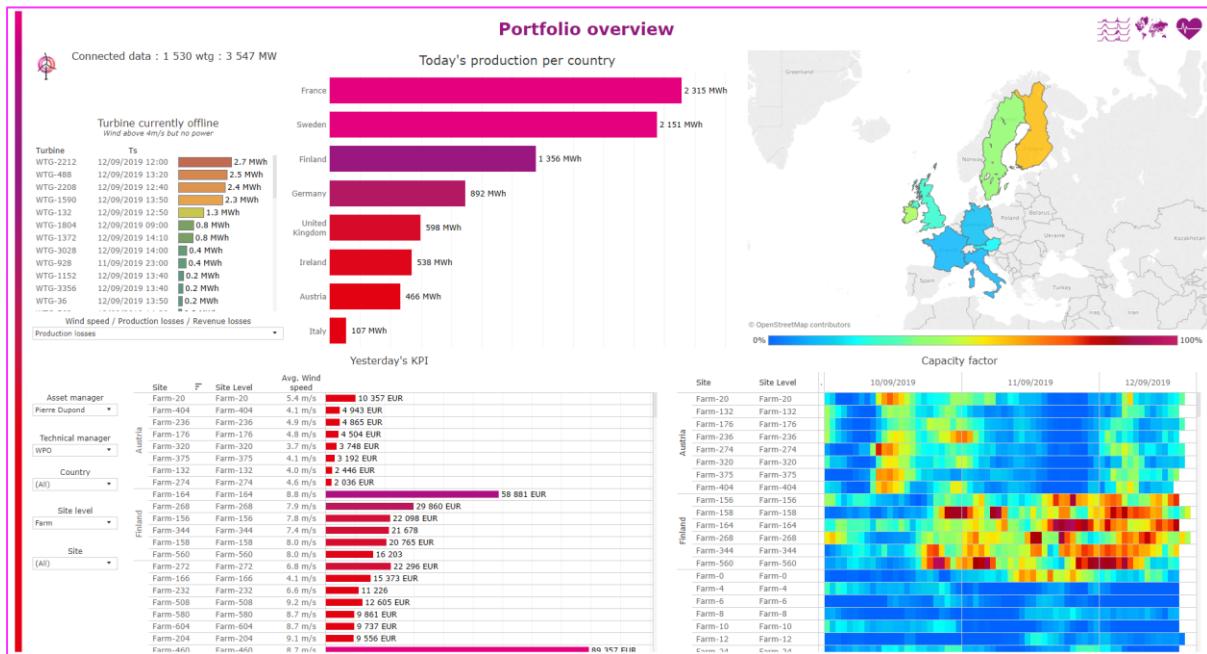
## 3.2 Notre Lac de Données

Positionné sur un Cluster Redshift (service en nuage AWS de base de données multi-nœuds) parfaitement extensible et économique, notre Lac de Données contient plus de 645 Gigaoctets\* de données de production. Déjà remarquable en taille et en qualité, il croît aujourd’hui de manière exponentielle (+30 % par an).

Notre plateforme digitale de télégestion est compatible avec la majorité des systèmes SCADA\* du marché. Elle extrait et normalise la Donnée de Production en temps réel. Par exemple, le planificateur de tâches lance automatiquement environ 250.000 tâches quotidiennes, principalement d’imports vers notre entrepôt de données ou d’opérations sur celui-ci.

Développée pour les besoins opérationnels de WPO, elle est désormais vendue contre Euros ou jetons GreenTokens sous licence SaaS\* sous l’appellation WPO Dashboard\* à des clients de renommée mondiale<sup>6</sup>, propriétaires de parcs éoliens et solaires dans 12 pays européens et les outre-mer.

Figure 13. Capture d'écran de WPO Dashboard



Son principal rôle aujourd’hui est d’unifier les différentes sources de données pour avoir une structure homogène aux fins de stockage et de visualisation de la donnée production.

Sur ce socle solide et industrialisé, nos premiers algorithmes sont d’ores et déjà validés et utilisés quotidiennement par nos ingénieurs.

Aujourd’hui, des « clones virtuels » développés sur la base d’algorithmes par nos ingénieurs permettent déjà de simuler le comportement des centrales de production dans des conditions données. WPO a pu ainsi détecter les éléments nécessitant une action corrective immédiate ou

<sup>6</sup> Par exemple : Allianz Capital Partners (Groupe Allianz) et Total Quadran (Groupe Total).

prescrire des améliorations opérationnelles et des actions de maintenance prédictive valorisés environ 7 millions d'Euros de production supplémentaire.

Demain, nous envisageons de déployer des systèmes d'Intelligence Artificielle à haute valeur ajoutée dans un environnement Big Data\* de manière collaborative avec nos clients et les autres membres du Réseau GreenToken.

### 3.3 Notre GoCert

Jusqu'à présent, nous étions connus comme le gestionnaire européen de l'énergie positive ; nous souhaitons devenir son « notaire » 3.0, c'est-à-dire, son tiers de confiance certificateur high-tech.

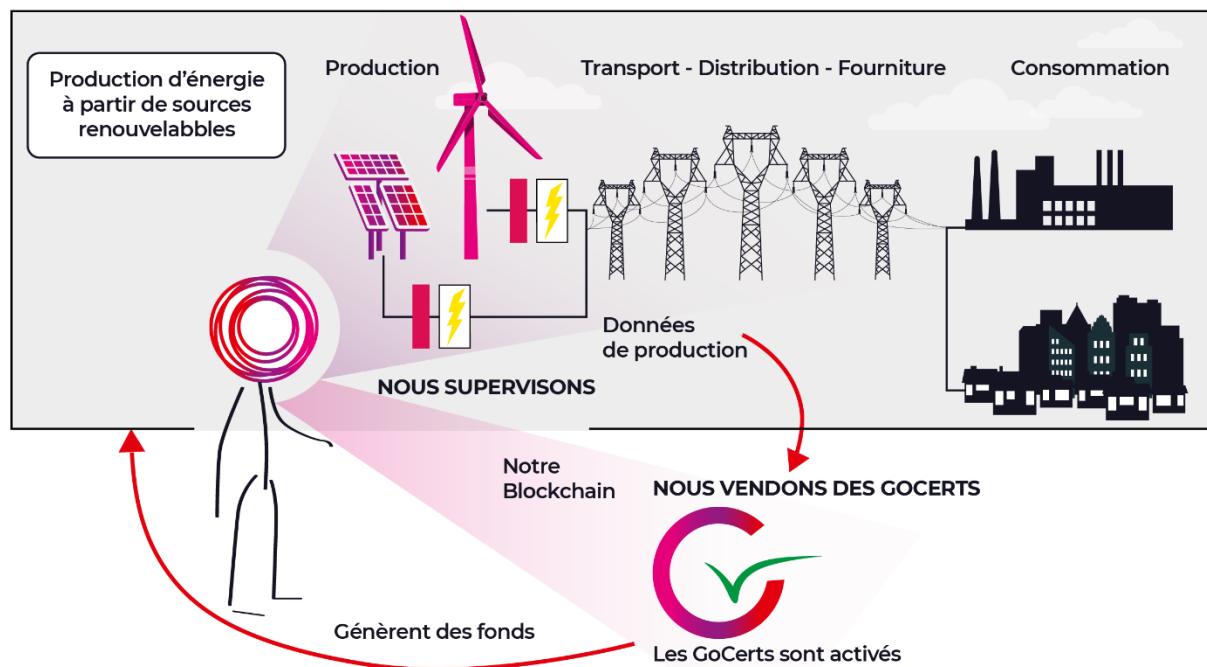
Grâce à la technologie des Dispositifs d'Enregistrement Électronique Partagé, WPO crée des certificats de production privés, sécurisés et fiables, appelés GoCerts.

Chaque certificat GoCert est la preuve d'un Évènement de production\*, par exemple l'« image » blockchainée d'un Mégawattheure\*. Il est l'incarnation digitale, enregistrable et partageable de la nouvelle offre de biens et de services certifiés de WPO.

Il sera créé un type de certificats GoCerts distinct pour chaque ligne de biens et de services certifiés commercialisée par WPO. Ces lignes sont décrites à la Section [Nos nouveaux biens et services certifiés](#), ci-après.

Chaque certificat GoCert est émis en temps réel à partir des sites de production et il est lié par une clé informatique à toutes les données de production stockées dans notre Lac de Données (par exemple météorologiques, géographiques, tarifaires, etc.).

Figure 14. Cycle de vie du certificat GoCert



Sur le terrain, WPO instrumentera les installations qu'elle supervise avec des Oracles\* très-basse-consommation (voire autonomes) de type IoT\*, agissant comme des outils de capture sécurisée de la donnée et comme points d'entrée de confiance de notre Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé.



Les certificats GoCerts seront émis par WPO sur un Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé semi-permissionné, le Consortium GoCert, où chacun de la trentaine de participants possèdera un nœud du réseau dans son infrastructure et où un nombre suffisant de participants devra valider les transactions pour qu'un bloc soit ajouté à la chaîne.

Le Consortium\* GoCert attestera l'unicité, l'authenticité et l'histoire de la propriété des certificats GoCerts.

La propriété d'un certificat GoCert pourra être échangée sur le Consortium GoCert contre jetons GreenTokens via des Contrats Intelligents\* jusqu'à l'oblitération du certificat. Une fois oblitieré (volontairement ou, à défaut, à la date de péréemption, soit 36 mois après l'émission du certificat), le certificat GoCert permettra à son dernier propriétaire de se prévaloir d'une contribution positive, unique et fiable au développement de la production d'énergie issue de sources renouvelables (Voir la Section [La proposition de valeur](#)).

Les certificats GoCerts alimenteront les différentes lignes de monétisation de la Donnée de Production développées par WPO au travers de ses nouveaux biens et services certifiés.

La valeur en Euros des certificats GoCerts sera fixée par WPO pour chaque ligne de monétisation de la Donnée de Production.

La valeur de l'ensemble des certificats GoCerts affectés au client sera égale aux services rendus par WPO pour ce client.

En aucun cas, le transfert de propriété d'un certificat GoCert n'induira le transfert de propriété de la Donnée de Production que le certificat représente.

Enfin, le seul instrument pour obtenir des certificats GoCerts sera notre Jeton d'Usage - le jeton GreenToken - qui est l'unité de rémunération du travail de calcul et de fonctionnement (aussi appelé Gas\*) des Contrats-Intelligents du Consortium GoCert.

### 3.4 Notre GreenToken

Nous avons créé notre propre Jeton d'Usage, nommé GreenToken, qui est l'instrument nécessaire pour acquérir des certificats GoCerts via le Consortium GoCert.



Les jetons GreenTokens sont émis par WPO sur un réseau public, lisible par tout le monde, partout dans le monde et à tout moment. Les transactions qui y sont stockées sont chiffrées, non modifiables, non supprimables, accessibles en lecture par tous, sans organe central de gouvernance et totalement décentralisées.

Le jeton GreenToken, les fonctions, droits et obligations qui lui sont attachés sont décrits dans la [PARTIE 3 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX JETONS GREENTOKENS](#).

### 3.5 Nos nouveaux biens et services certifiés

Quiconque pourra échanger des jetons GreenTokens contre les nouveaux biens et services de WPO. Si le prix de ces nouveaux biens et services de WPO s'expriment toujours à valeur de marché en devises, leur correspondance en jetons GreenTokens à leur Valeur d'Usage\* sera acceptée par WPO.

WPO proposera aux acteurs du secteur, non seulement des applications plus efficaces, sûres et transparentes et aussi un nouveau modèle d'affaires et, le cas échéant, un nouveau revenu : Les collaborations seront ainsi facilitées et encouragées. Grâce aux échanges multilatéraux et décentralisés, chacun pourra mieux maîtriser ses apports et se prévaloir de ses contributions pour accélérer la Transition Énergétique.

Il existe d'ores et déjà, et sera développé, un réseau de partenaires de notre écosystème professionnel, [Le Réseau GreenToken](#), qui acceptera aussi le jeton GreenToken comme moyen d'échange de leurs propres biens et services.



WPO produira aussi des indicateurs d'intérêt général à destination du grand public pour contribuer au partage de savoirs et à la diffusion de marqueurs techniques et économiques des énergies renouvelables. Ils seront publiés en ligne et permettront, par exemple, de comparer les performances de son installation à un portefeuille-témoin ou à un index de ressource ou de production, de fiabiliser ses propres indicateurs et de suivre les avancées de la Transition Énergétique dans sa région ou dans le monde.

Le Projet a vocation à fonctionner dans tous les pays où WPO est actif, quelles que soient l'issue et, le cas échéant, les modalités du Brexit\*.

Concrètement, WPO développe ses Systèmes d'Information\* pour généraliser l'usage des jetons GreenTokens au secteur de l'énergie selon les quatre lignes de monétisation de la Donnée de Production via les certificats GoCerts présentées ci-après.

#### GoCert#1 - L'expertise technique augmentée

##### Cas de WPO

La première ligne de monétisation de la Donnée de Production est le prolongement naturel de l'offre historique de services de WPO (Voir la Section [Nos services historiques](#)). La base de clients, le volant d'affaires et l'empreinte européenne seront graduellement convertis au nouveau modèle d'affaires.

Concrètement, quiconque - client historique ou nouveau client, détenteur de données ou non - pourra échanger ses jetons GreenTokens contre des analyses, audits, conseils, expertises, inspections, licences, tests et mesures, etc. réalisés par WPO, dont la matière première, la Donnée de Production, alimentera en retour notre Lac de Données.

Le certificat GoCert sera alors émis comme la preuve d'achat des biens et services certifiés de WPO, à l'instar du reçu remis lors d'un paiement par carte bancaire, par exemple. La valeur de l'ensemble des certificats GoCerts affectés au client sera égale aux services rendus par WPO pour ce client.

Le Lac de Données de WPO est déjà de taille industrielle et suit une croissance exponentielle. Ces données sont valorisées par le développement continu d'algorithmes et notamment d'Algorithmes d'Apprentissage Automatique\* afin que les services de WPO continuent de s'améliorer en qualité et en efficacité et ainsi conforter sa place de leader incontesté sur ses métiers historiques.

La mise en œuvre de cette expertise technique augmentée ne dépend que de nos savoir-faire et de la quantité de Données de Production disponible, en forte croissance.



### COMMENT ÇA MARCHE ?

Un client de WPO souhaite diligenter une expertise sur une centrale de production d'énergies renouvelables :

- WPO soumet un devis avec contre-valeur en certificats GoCerts et jetons GreenTokens
- Le Client engage WPO
- WPO produit son expertise et facture sa prestation
- Le Client doit posséder (et au besoin acquérir) des jetons GreenTokens en quantité suffisante pour acheter le nombre requis de certificats GoCerts
- Les jetons GreenTokens du Client sont échangés contre le nombre requis de certificats GoCerts émis par WPO

A la fin de l'opération :

- Le Client a reçu son rapport d'expertise et des certificats GoCerts dont il pourra se prévaloir
- WPO a reçu des jetons GreenTokens et, le cas échéant, la Donnée de Production versée à son Lac de Données

### Cas élargi au Réseau GreenToken

De la même manière, le réseau de partenaires professionnels de WPO pourra aussi accepter le jeton GreenToken comme moyen d'échange de leurs propres biens et services (Voir la Section [Le Réseau GreenToken](#)) et permettra l'émission des certificats GoCerts correspondants.

Le certificat GoCert, preuve d'achat de biens et services auprès du Réseau GreenToken, pourrait devenir à terme la preuve d'une contribution à la Transition Énergétique.

Ce service sera opérationnel dès la fin de l'Offre au Public de Jetons. Le volant d'affaires existant de WPO lancera le Consortium GoCert et lui permettra d'atteindre la maturité requise pour servir alors d'« infrastructure » aux trois lignes de services ci-après.

## GoCert#2 - Le négoce (« trading ») de l'électricité en circuit court

Avec l'arrêt programmé des subventions publiques à la production d'énergie à partir de sources renouvelables et avec la démultiplication des offres « vertes », les dynamiques de prix et d'approvisionnement énergétiques vont devenir encore plus erratiques. Par voie de conséquence, la spéculation sur les Contrats d'Achat d'Electricité\* va s'intensifier.

«

« Tous les fournisseurs d'électricité ne se valent pas. Beaucoup d'entre eux trompent les consommateurs et consommatrices en proposant des offres vertes qui ne sont en fait pas des offres d'électricité renouvelable. [...] En changeant de fournisseur d'électricité, on peut donc devenir acteur de la transition énergétique ! » Mme Alix MAZOUNIE, Chargée de campagne Énergie chez GREENPEACE FRANCE, le 28/09/2018 ([Source](#)).

Fidèle à sa mission de contribuer à créer les conditions de la confiance dans la Transition Énergétique, WPO pourra exercer une fonction de fournisseur de solutions contractuelles fiabilisées et décentralisées entre les producteurs et les acheteurs de la production d'électricité grâce aux Contrats-Intelligents du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé du Consortium GoCert.

Les certificats GoCerts représenteront la valeur contractuelle de l'électricité négociée et les jetons GreenTokens seront nécessaires aux parties co-contractantes pour accéder au service de négociation.

Ces Contrats-Intelligents seront commercialisés par WPO sous l'appellation de Smart PPAs\* ou Contrats d'Achat d'Electricité blockchainés. Ils seront conçus pour apporter une traçabilité et une émulation de la logique contractuelle de Bout en Bout\* de la chaîne de valeur de chaque Mégawattheure.

Cette solution capitalise sur la faculté des Dispositifs d'Enregistrement Électronique Partagé à désintermédier les schémas commerciaux traditionnels, et – en l'espèce – ceux de l'énergie. En 2017<sup>7</sup>, les entreprises ont consommé activement environ 465 Térawattheures d'électricité issue de sources renouvelables, chiffre comparable à la consommation d'électricité d'une grande économie comme la France et ses 67 millions d'habitants.

WPO envisage d'atteindre un niveau de granularité d'échanges aussi fin que celui de l'autoconsommation collective ou individuelle, par exemple.

«

« Le Contrat d'Achat d'Electricité permet également d'incarner la volonté d'un consommateur d'électricité, qui souhaiterait, selon les cas, favoriser : La construction de nouvelles installations (concept d'additionnalité), les installations locales, proches de ses lieux de consommations, pour développer une activité économique à proximité de ses sites, ou des petits producteurs indépendants. [...] Les nouvelles technologies et le digital permettent de démontrer cet engagement : suivi des consommations et des productions en temps réel à l'aide de la Blockchain et de Smart-Contracts\* » M. Julien COSSÉ, Directeur Energie et Utilities chez CAP GEMINI, le 27/05/2019 ([Source](#)).

<sup>7</sup> Rapport prospectif en anglais « Corporate Sourcing of Renewables: Market and Industry Trends, REMade Index 2018 », IRENA ([Source](#)).

Nous souhaitons profiter de notre position commerciale solidement installée « à l'amont » auprès des producteurs et des autres acteurs de marché (agrégateurs, fournisseurs) pour tester notre offre-pilote de Smart PPA dans les 24 à 36 mois après l'Offre au Public de Jetons. Toutefois, la mise en œuvre des Smart PPA dépendra du rythme de sortie des parcs éoliens et solaires des mécanismes aidés et de la maturité d'un marché libre de mécanismes de soutien publics.

### GoCert#3 - La fourniture de certificats haute-fiabilité aux Marchés de Certificats

Parce que le certificat blockchain est une solution de traçabilité évidente, parfaitement fiable et économique, les Marchés des Certificats\* vont, à maturité, s'en emparer.

Pour la première fois au monde, un projet d'émission de certificats d'énergie, sous la forme des certificats GoCerts de WPO, est amené « à l'échelle »<sup>8</sup> industrielle et commerciale requise.

WPO valorisera donc le Consortium GoCert auprès des Marchés des Certificats par la fourniture en Marque Blanche\* des certificats GoCerts et contribuera, ainsi, à créer les conditions de la confiance dans ces différents mécanismes de labélisation.

Les certificats GoCerts émis par WPO seront le support digital fiable, sans marque, d'un Marché des Certificats, qui les acquerra auprès de WPO et les émettra sous leur appellation officielle. Les jetons GreenTokens seront nécessaires aux utilisateurs à chaque étape du cycle de vie du certificat (émission, transfert, export, etc.).

Dans un premier temps, nous envisageons le Marché des Certificats des Garanties d'Origine\*, en visant la Catégorie 1 « Cooperative and Supporting Systems » identifié par RECS International<sup>9</sup>.

Figure 15. La certification de la production d'énergie d'origine renouvelables (Cliquez sur l'image ou [sur ce lien](#))  
Source : USA Environmental Protection Agency



<sup>8</sup> Citation de Mme Isabelle KOCHER, ancienne Présidente du groupe énergétique ENGIE, lors de la présentation du Projet GreenToken le 9 Février 2019 lors du [Top 2019](#), organisé par l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP).

<sup>9</sup> Rapport d'opinion en anglais « Blockchain and attribute tracking », RECS International, Septembre 2019 ([Source](#)) et son résumé en français ([Source](#)).

Les gestionnaires de registres des Garanties d'Origine (ou équivalent) européens, nord-américains ou encore asiatiques pourront acquérir des certificats GoCerts, en Marque Blanche. Ils les émettront officiellement, en leur nom, sous forme de Garanties d'Origine (ou équivalent) blockchainées sur leurs Marchés des Certificats respectifs.

Le Consortium GoCert créera les conditions de la compatibilité de systèmes internationaux de certificats (comme l'EECS européen, le REC nord-américain ou encore l'I-REC pour le reste du monde), et les conditions de leur interopérabilité.

«

« Nous regardons de très près les différentes évolutions de la Blockchain et considérons en effet que cela pourrait être une technologie support au mécanisme des Garanties d'Origine » M. Dirk VAN EVERCOOREN, Président de l'AIB\* - ASSOCIATION OF ISSUING BODIES in Le Journal des Energies Renouvelables, Hors-série, Mars 2019 ([Source](#)).

De manière inclusive, les acteurs des Marchés des Certificats, notamment les gestionnaires de registres nationaux seront invités à participer au Consortium GoCert en qualité d'autorité du réseau, autrement dit ses administrateurs, à l'égal de WPO.

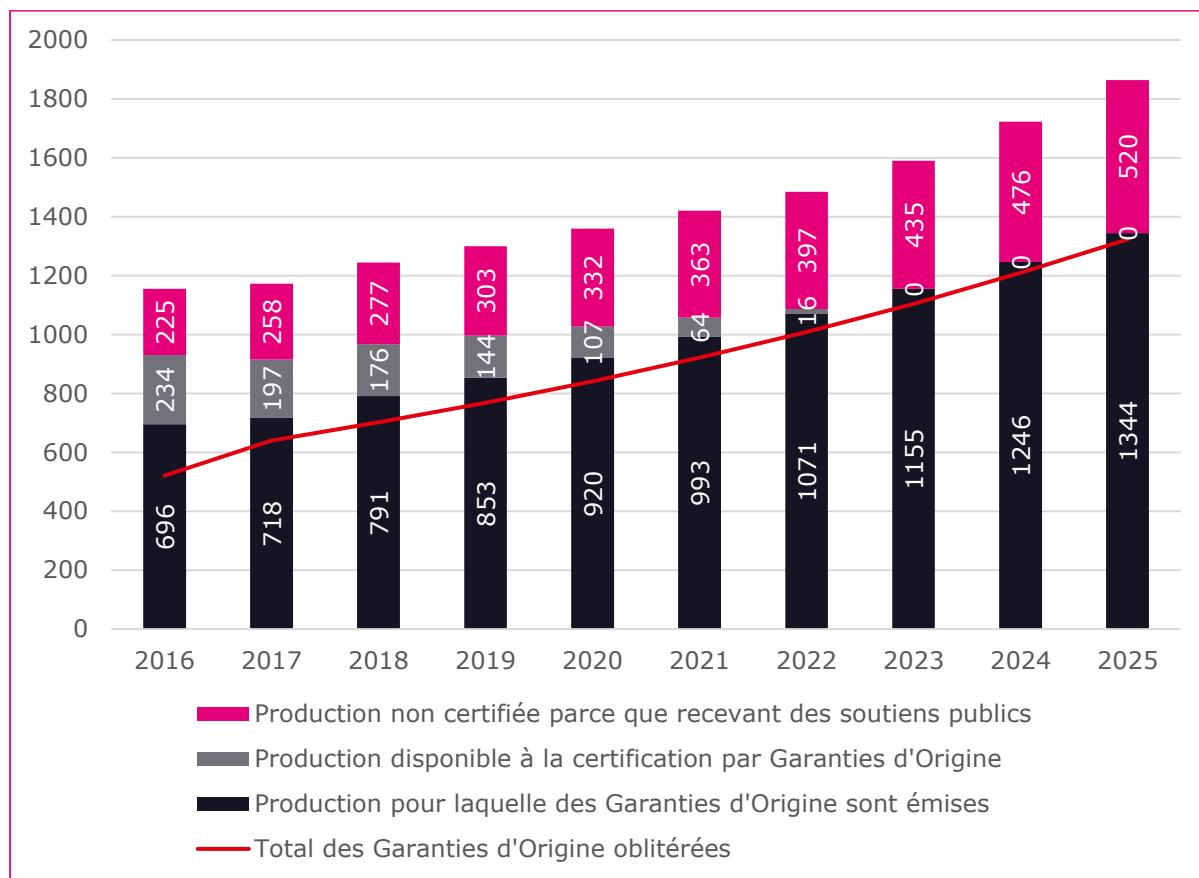
Si le Consortium GoCert permet d'administrer les registres de façon extrêmement fiable, la fiabilité des Données de Production d'entrée, qui l'alimentent, sera également garantie : En effet, des Oracles installés par WPO sur les sites même de production la chiffrent de Bout-en-Bout. De plus, ces données sont systématiquement attestées à la source par deux tiers de confiance indépendants et pérennes :

1. D'une part le gestionnaire de réseau de distribution ou de transport de l'électricité, en sa qualité d'opérateur du compteur électrique, qui compte les quantités d'électricité injectées par la centrale de production sur son réseau ;
2. D'autre part, le commissaire aux comptes de la société propriétaire de la centrale de production, qui circule et valide la facturation et le paiement de ces quantités par un acteur de marché, agrégateur ou acheteur obligé.

Selon la projection de l'association RECS International (Voir [Figure 16](#) ci-dessous), le Marché des Certificats Garantie d'Origine atteindra sa maturité à partir de 2022-23. A cet horizon, le nombre des Garanties d'Origine vendues et oblitérées égalera le nombre de Garanties d'Origine émises en Europe pour un volume d'environ 1.100 Térawattheures certifiés, soit environ 1,1 milliard de certificats à émettre.

Nous souhaitons profiter de notre position commerciale solidement installée « à l'amont » auprès des producteurs et des acteurs de Marché des Certificats (agrégateurs, fournisseurs et surtout, gestionnaires de registres) pour tester notre offre de Marque Blanche dans les 24 à 36 mois après l'Offre au Public de Jetons.

Figure 16. Marché européen des certificats Garanties d'Origine 2016-2025 en Térawattheures  
Source : RECS International, GO Monitoring 2018 Report



#### GoCert#4 - La fourniture d'outils d'assurance digitalisée aux énergies renouvelables

WPO est actif dans la gestion des réclamations et sinistres et le courtage d'assurances du secteur des énergies renouvelables depuis 2014<sup>10</sup>. Dans un espace toujours plus compétitif et très financiarisé, les outils de certifications de WPO développés dans le cadre du Projet GreenToken pourront aussi aider à optimiser certaines mécaniques d'assurance actuelles.

En premier lieu, en automatisant la phase déclarative d'une garantie ou d'un sinistre. En effet, la technologie des Dispositifs d'Enregistrement Électroniques Partagés et notamment l'exécution automatique des Contrats-Intelligents permet de s'émanciper de la déclaration traditionnelle (formulaire, réclamation, vérification, déclenchement de l'indemnisation) pour toute une série d'aléas dont la gravité ou le régime d'indemnisation sont aujourd'hui peu économiques tant pour l'assuré que pour l'assureur.

Gestionnaire-expert de terrain, certificateur de la production qu'elle supervise, WPO est naturellement en mesure d'initier les Contrats-Intelligents d'exécution automatique de réclamations consécutives à certaines garanties ou certains sinistres.

<sup>10</sup> Au travers sa société-sœur ENRSUR SAS, une société du groupe WPO enregistrée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 804 735 777 et au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le numéro ORIAS 140 065 63.

«

« La Blockchain est un point de vérité unique à partir duquel nous pouvons collaborer. Par-dessus tout, c'est une façon de répondre à nos clients plus rapidement, et d'offrir le meilleur service possible en optimisant les processus et en identifiant les tâches à faible valeur ajoutée » M. Bob CROZIER, Responsable du Centre de Compétence Global Blockchain chez ALLIANZ TECHNOLOGY ([Source](#)).

Le Lac de Données de WPO permettra la compilation ordonnée de l'ensemble de la Donnée de Production liée à l'évènement, permettant la comparaison statistique d'une réclamation (garantie ou sinistre) à une référence opérationnelle représentative pour un régime d'indemnisation donné, tant sur les dommages aux équipements que sur les pertes de production associées.

Les certificats GoCerts représenteront la valeur contractuelle du sinistre ou de la garantie négociés et les jetons GreenTokens seront nécessaires aux parties co-contractantes pour accéder au service de déclarations automatisé.

Ces Contrats-Intelligents seront commercialisés par WPO sous l'appellation de Smart CLAIMS\* ou réclamations blockchainées.

Au-delà, un modèle d'assurance basé sur nos Contrats-Intelligents pourrait être celui de l'assurance dite indicielle ou paramétrique, autrement dit l'assurance liée à un indice tel que la vitesse de vent ou l'irradiation solaire. Le Contrat-Intelligent conclu entre le client et WPO (ou l'assureur) peut stipuler que le paiement est effectué après un certain nombre de jours sans assez de vent ou de soleil. Le contrat est alimenté par des données météorologiques externes fiables, qui permettent aux Oracles de déclencher automatiquement le paiement sans l'intervention d'un expert ni nécessité de déclaration ou de revendication de l'assuré.

Ce modèle s'applique aussi aux cas des garanties consenties par les fabricants et les sociétés de maintenance. Le Contrat-Intelligent conclu entre le client et WPO (ou le fabricant ou la société de maintenance, membre du Réseau GreenToken) peut stipuler que le paiement en garantie est effectué après un certain nombre de jours de mise en défaut des équipements ou lorsqu'un composant est remplacé ou attesté comme défaillant par le contrôle-commande ou si l'intervention n'a pas lieu dans les délais garantis.

Nous souhaitons profiter de notre position commerciale solidement installée « à l'amont » auprès des producteurs, des équipementiers et des acteurs du marché de l'assurance (assureurs, courtiers et experts-assurances) pour tester notre offre de Smart CLAIMS dans les 24 à 36 mois après l'Offre au Public de Jetons.

## 4. Aspects juridiques et réglementaires spécifiques à WPO ou au Projet GreenToken

Le champ d'activités historiques de WPO relève des activités commerciales de services de consultance et de gestion d'actifs du secteur de l'énergie.

Le nouveau modèle d'affaires de WPO reposera sur l'émission de certificats privés et de jetons cryptographiques. Ce modèle étant déconnecté de la fourniture d'énergie aux clients finals, il est indépendant des Garanties d'Origine ; par ailleurs, exclusivement financé par des fonds privés

librement alloués, il ne constitue, ni n'affecte aucun régime d'aides d'État. Nous avons pris soin de valider son fondement juridique et avons reçu des *nihil obstat*<sup>11</sup> de la part des services de la Commission européenne et des autorités de nos marchés-clés :

## 4.1 Commission européenne

### DG Energie

La Direction Générale Énergie a confirmé par écrit que « nos certificats GoCerts ne sont pas des Garanties d'Origine et sont pas incompatibles avec le cadre européen<sup>12</sup> des Garanties d'Origine ».

### DG Concurrence

La Direction Générale Concurrence a confirmé par écrit que « les producteurs d'énergie issue de sources renouvelables pourraient vendre leurs données à WPO et participer au système de certificats et de jetons de WPO sans affecter leur droit à bénéficier des aides d'État accordées au titre de régimes de soutien financier public ».

## 4.2 France

- Présidence de la République - Le Conseiller Énergie, Environnement et Transports [o]
- Présidence de la République - Le Conseiller à la Transition Digitale [o]
- Cabinet du Premier Ministre - Le Conseiller technique Énergie [o]
- Ministère de l'économie et des finances - La Direction Générale du Trésor (DG TRESOR)
- Ministère de l'économie et des finances - La Direction de la Législation Fiscale (DLF\*) [o]
- Ministère de la transition écologique et solidaire - Le Cabinet du Ministre [o]
- Ministère de la transition écologique et solidaire - La Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)

«

« Tant que les certificats GoCerts ne sont pas utilisés pour la même finalité que celles des garanties d'origine de l'électricité produite à partir de sources renouvelables, à savoir aux fins de démontrer la provenance de l'électricité fournie par un fournisseur dans le cadre d'une offre commerciale, l'émission et le transfert de certificats GoCerts ne sont pas de nature à remettre en cause les contrats mentionnés aux articles L.121-27, L.311-12, L.314-1, L.314-18 et, le cas échéant, L.314-26 du code de l'énergie comme le prévoient les alinéas 3 et 4 de l'article 314-14 du code de l'énergie » DGEC - Courrier du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) [o]
- Autorité des Marchés Financiers (AMF)
- Banque de France [o]
- Caisse des Dépôts et Consignations [o]
- Bpifrance [o]

<sup>11</sup> Lorsque le *nihil obstat* a été signifié à l'oral, l'autorité signifiante est suivie du symbole [o].

<sup>12</sup> Cf. Directive (UE) 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil, relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (refonte) du 11 Décembre 2018, communément appelée « RED II » ([Source](#)).

### 4.3 Irlande

- Commission for Regulation of Utilities (CRU) [o]
- Department of Communications, Climate Action and Environment (DCCAE)

### 4.4 Suède

- L'Agence Suédoise de l'Energie (ENERGIMYNDIGHETEN)

### 4.5 Royaume-Uni

- Office of Gas & Electricity Markets (OFGEM)
- Department for Business Energy & Industrial Strategy (BEIS)

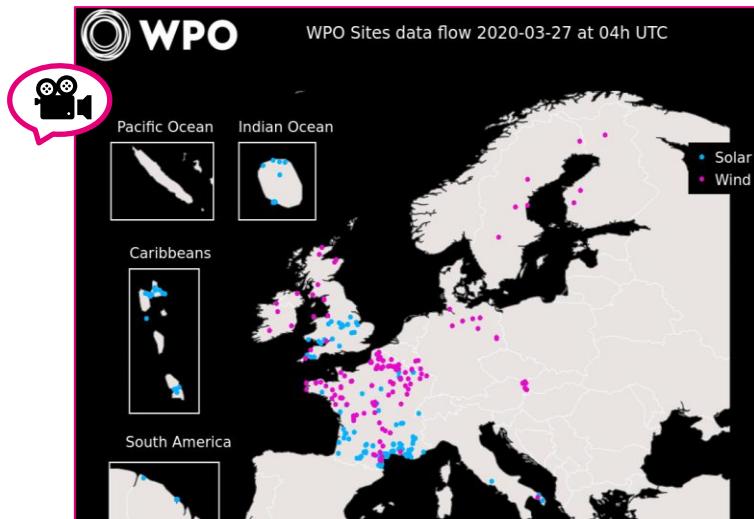
## 5. Stratégie de déploiement

### 5.1 Accéder à la Donnée de Production

Le Lac de Données de production d'électricité issue de sources renouvelables compilé sur les systèmes informatiques de WPO ou sécurisé par le biais engagements contractuels ou d'options représente déjà un volume d'environ 100 Térawattheures, soit la consommation électrique annuelle d'environ 17 millions d'Européens.

La Donnée de Production provient de notre supervision continue d'un portefeuille de plus de 600 sites éoliens et solaires opérationnels dans 12 pays européens pour plus de 10 Térawattheures par an.

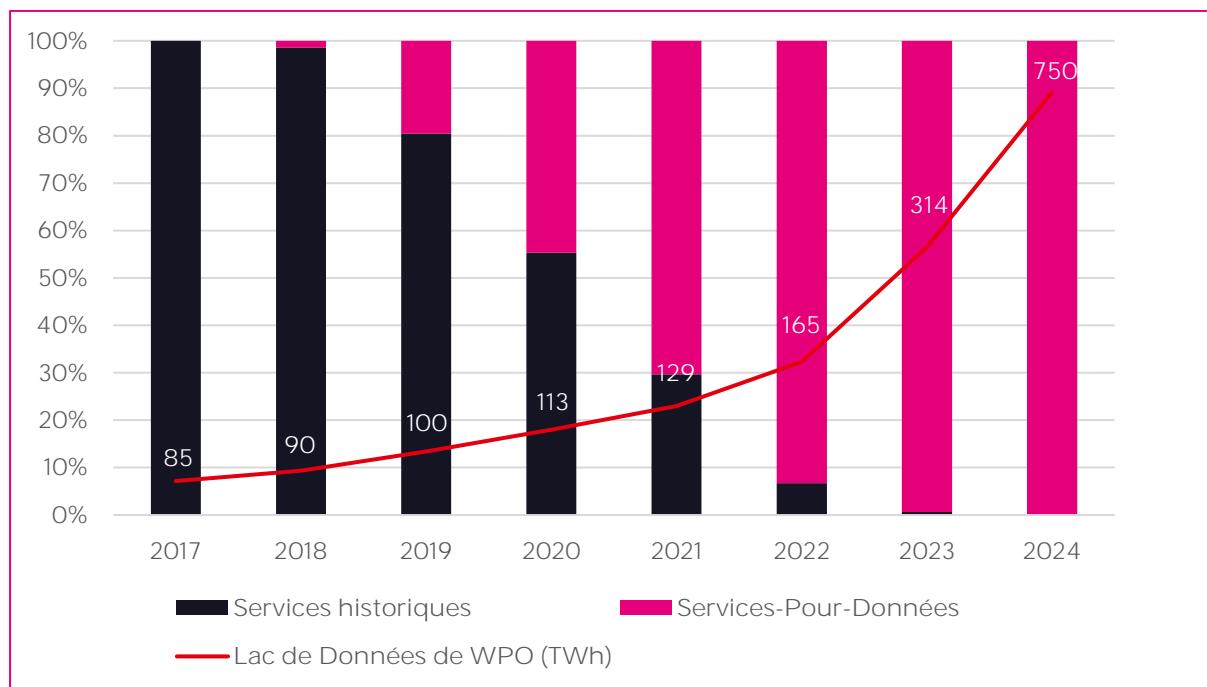
Figure 17. Importations horaires des Données de Production sur les serveurs de WPO (Cliquez sur l'image ou [ici](#))



Les premiers résultats sont probants : En 12 mois, la capacité industrielle d'un Gigawatt a déjà été sécurisé sous le modèle Services-Pour-Données et plus de deux Gigawatts supplémentaires sont en cours de discussion avancée.

Les mandats à venir porteront principalement sur de nouveaux clients selon une dynamique de transformation échelonnée sur la période 2018-2022 (voir la [Figure 18](#), ci-après).

Figure 18. Déploiement prévisionnel du modèle Service-pour-Données et quantité de Données de Production sur les systèmes de WPO



Pour atteindre ce potentiel, nous avons développé des techniques de connexion, d'acquisition et de stockage standardisées, déployables rapidement à très grande échelle et à coûts contrôlés.

## 5.2 Créer une catégorie d'acheteurs long-terme de jetons GreenTokens

Nos clients traditionnels sont appelés à acheter à WPO des jetons GreenTokens tant qu'ils souhaitent bénéficier de [Notre Services-Pour-Données](#). Cela fonctionne comme les entités mutualistes ou coopératives qui exigent de leurs clients qu'ils deviennent 'sociétaires' préalablement à l'accès à leurs biens ou services, pour perpétuer le modèle.

Grâce à cette acquisition obligée, les achats de jetons GreenTokens croissent avec la croissance de WPO, selon le principe « un jeton GreenToken acheté vaut [X] Euros de services effectivement fournis par WPO », lesquels services ont, à chaque instant, une valeur réelle de marché.



Une caractéristique du modèle d'affaires de WPO est que ses clients traditionnels, producteurs alternatifs ou gestionnaires de fonds d'investissement réglementés, s'engagent par contrat à l'achat récurrent de jetons GreenTokens, à valeur de marché, chaque année, sur des périodes allant jusqu'à dix ans. Une catégorie d'acheteurs de long-terme est ainsi créée. Par la suite, WPO prévoit d'inscrire un prix-plancher aux nouveaux contrats pour soutenir le cours du jeton.

Entre Avril et Décembre 2019, 90.000 jetons GreenTokens ont déjà été achetés et payés à Valeur Nominale\* à WPO par certains de nos clients, gestionnaires de fonds infrastructure institutionnels et producteurs d'énergie alternatifs dans sept pays (France, Suède, Finlande, Irlande, Italie, Royaume-Uni et Suède).

En 2020, l'achat-vente contractualisé non encore facturé à Valeur Nominale de plus de 100.000 jetons GreenTokens par 8 clients différents est d'ores et déjà sécurisé. Et nous observons une accélération de la demande (Voir la Section [Ventes](#), ci-dessous).

Sur la période 2020-29, les engagements contractualisés et options d'achat récurrent de jetons GreenTokens aujourd'hui sécurisés se chiffrent à 1,6 million d'Euros et 1,4 million d'Euros, respectivement.

Nos clients traditionnels seront enclins à utiliser leur jetons GreenTokens ainsi acquis pour accéder à [Nos nouveaux biens et services certifiés](#). S'il leur en manquait, ils pourraient s'en procurer en priorité auprès des autres détenteurs de jetons GreenTokens, sur la ou les plateformes de négociation d'Actifs Numériques et, le cas échéant, auprès de WPO.

Progressivement, notre nouveau carnet de commandes sera Tokenisé, tandis que notre carnet de commandes et notre volant d'affaires existants permettront une transition en douceur vers [Le nouveau modèle d'affaires : la monétisation de la Donnée de Production](#).

### 5.3 Créer un marché primaire et une communauté d'acheteurs de jetons GreenTokens

En proposant au public la possibilité d'acheter notre jeton GreenToken dans le cadre de l'Offre au Public de Jetons, notre ambition est de rassembler une communauté d'utilisateurs de jetons GreenTokens pour répondre à l'injonction d'accélérer la mobilisation au profit des énergies renouvelables.

### 5.4 Créer les conditions de la liquidité du jeton GreenToken

L'émission des certificats GoCerts sera directement liée à la croissance de l'activité de WPO, dont le sous-jacent est la croissance incontournable du secteur des énergies renouvelables.

Les échanges des certificats GoCerts sera directement lié à la généralisation de [Nos nouveaux biens et services certifiés](#). Pour y accéder, il convient de se procurer des jetons GreenTokens.

La négociation de jetons GreenTokens sera donc d'abord stimulée par la demande des clients et du réseau de partenaires professionnels de WPO (tel que défini à la Section [Le Réseau GreenToken](#)) intéressés à participer aux échanges de certificats GoCerts.

Enfin, les jetons GreenTokens seront échangeables sur une ou plusieurs plateformes de négociation d'Actifs Numériques. Leur valeur y sera déterminée par la rencontre multilatérale de l'offre et de la demande (Voir la Section Cotation du Jeton).

### 5.5 Organiser la préemption du jeton GreenToken

Les jetons GreenTokens, qui seront repris par WPO en échange de certificats GoCerts dans le cadre de [Nos nouveaux biens et services certifiés](#), hors Gas et frais de transactions et annuels, seront annulés (détruits) sous huitaine. La Masse de jetons GreenTokens étant fixe, il en résultera une réduction graduelle du nombre de jetons GreenTokens disponibles au fil du temps.

Une émission complémentaire de jetons GreenTokens pourrait intervenir dans le cadre d'un éventuel changement de technologie (Voir la Section [Technologie du jeton GreenToken](#)).

## 6. La proposition de valeur

### 6.1 Pour les propriétaires de certificats GoCerts

Parce qu'ils sont une preuve de travail en faveur de la production d'énergie de sources renouvelables, produite ici et maintenant, les certificats GoCerts permettent à son propriétaire d'attester, sur une base volontaire, sa contribution au développement de cette production et de la Transition Énergétique.

Le porteur de certificats GoCerts possédera l'outil, à la fois nouvelle norme et preuve d'achat de [Nos nouveaux biens et services certifiés](#), pour stimuler l'accroissement de la production d'électricité issue de sources renouvelables. Il pourra s'en prévaloir à l'aune d'une démarche volontaire d'évaluation de l'investissement responsable.

Les cadres de l'évaluation et les supports à l'investissement responsable, qui ajoute aux critères purement financiers des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, connaissent une rapide évolution en Europe et dans le monde. Aujourd'hui, WPO rend accessible au plus grand nombre un outil alternatif qui permet d'attester une contribution volontaire à la Transition Énergétique.

«

« L'innovation commerciale et technologique de WPO permet à des sociétés citoyennes de taille intermédiaire comme F2A de participer à la Transition énergétique de manière directe et transparente : par l'acquisition des GoCerts, F2A participe donc au financement de 110 000 MWh produits à partir d'énergie de sources renouvelables. L'utilisation de la technologie blockchain sécurise la traçabilité de nos certificats et atteste de manière irréfutable la production d'énergie renouvelable à laquelle nous contribuons, en toute confiance. » Jean-Philippe MARGRITA, Directeur Général, F2A.

L'initiative [RE100\\*](#) et la commande publique<sup>13</sup> témoignent d'une demande institutionnelle croissante à l'échelle mondiale pour ces sources d'énergie renouvelables. Mais cette mobilisation est encore incomplète. Toutes les forces vives, les entreprises non-cotées, l'univers des start-ups, le secteur coopératif et les particuliers doivent pouvoir aussi y contribuer.

L'outil GoCert vise à créer les conditions de la confiance dans le monde de l'énergie grâce à la puissance transformatrice du web décentralisé pour accélérer la Transition Énergétique par le plus grand nombre.

Il importe de préciser que le certificat GoCert émis par WPO n'est pas une Garantie d'Origine : Sa finalité n'est pas de démontrer la provenance de l'énergie fournie par un fournisseur dans le cadre d'une offre commerciale à un consommateur final. Le certificat GoCert est une preuve de contribution volontaire à l'amélioration de la production d'énergie de sources renouvelables.

<sup>13</sup> Voir la note 7 ci-dessus.

## 6.2 Pour les propriétaires de jetons GreenTokens

Le jeton GreenToken est un Actif Numérique qualifié de Jeton d'Usage au sens de l'article L.54-10-1 du CMF. Le jeton GreenToken est le seul instrument permettant de se procurer des certificats GoCerts et toute la gamme de biens et services certifiés de WPO et des membres du Réseau GreenToken.

Pendant l'Offre au Public de Jetons, WPO propose les jetons GreenTokens à un Prix de Souscription\* de 5 % à 50 % inférieur à leur Valeur Nominale (Voir la Section [Prix de souscription du jeton GreenToken](#)).

Par la suite, la valeur des jetons GreenTokens et celle des certificats GoCerts ne seront pas corrélées. Toutefois, plus le prix ou le volume négocié des certificats GoCerts seront élevés, plus la Valeur d'Échange\* du jeton GreenToken pourrait être, par influence, positivement impactée<sup>14</sup>.

A l'inverse, une réduction du prix ou du volume négocié des certificats GoCerts pourrait influer négativement sur la Valeur d'Échange du jeton GreenToken.

## 6.3 Pour les producteurs d'énergie issue de sources renouvelables

L'ensemble des biens et services fournis à nos clients peut être pris en charge par WPO en contrepartie de l'accès aux données de production et de l'acquisition de jetons GreenTokens (Voir la Section [Notre Services-Pour-Données](#)). Autrement dit, le Projet GreenToken crée l'opportunité d'un nouveau revenu pour les producteurs d'énergie de sources renouvelables.

Notre innovation est un puissant levier de croissance qui alimente massivement notre Lac de Données, des algorithmes d'analyse et, à terme, des systèmes d'Intelligence Artificielle de WPO ou du Réseau GreenToken. La communauté des producteurs d'énergie de sources renouvelables bénéficie ainsi d'un accès à une information plus qualitative, plus transparente et mieux partagée.

## 6.4 Pour les territoires

Des Actions solidaires seront engagées par WPO dès que le Montant-cible\* de l'Offre au Public de Jetons est dépassé (Voir la [Figure 24](#)). Elles prendront la forme d'initiatives territoriales ou participatives en faveur de la Transition Énergétique. Elles seront sélectionnées par le Comité Consultatif d'Investissement, qui communiquera au public sur leurs performances sociale et environnementale.

Les Actions solidaires ainsi envisagées sont des investissements à but non-lucratif, telles que des participations au financement d'installations de production d'énergie de sources renouvelables et d'actions de promotion pour en favoriser l'acceptabilité et la bonne intégration.

WPO produira aussi des indicateurs d'intérêt général à destination du grand public et des professionnels pour contribuer au partage de savoirs et à la diffusion de marqueurs techniques et économiques des énergies renouvelables dans les territoires.

Dans le cas où le Montant maximal (Hard-cap) serait atteint, la dotation en faveur des Actions solidaires s'élèverait à 750 mille Euros.

---

<sup>14</sup> Voir aussi la Section [Organiser la préemption du jeton GreenToken](#).

## 7. Mécanismes décisionnels et gouvernance du Projet GreenToken

### 7.1 Comité Consultatif d'Investissement

#### Missions

Le Comité Consultatif d'Investissement est un organe indépendant qui a vocation à assister la Direction de WPO dans la gouvernance du Projet GreenToken et de communiquer vis-à-vis des parties prenantes.

Le Comité est notamment chargé de conseiller la Direction de WPO et d'émettre des déclarations publiques sur l'émission, la vente, les stocks de jetons GreenTokens et de certificats GoCerts et l'usage des fonds investis au regard des engagements, notamment stratégiques, commerciaux, technologiques et solidaires pris dans ce Document d'Information.

Le Comité veille aussi à la mise en place de la gouvernance de la donnée, qui porte sur les organisations et les procédures au sein de WPO afin d'encadrer la collecte des données, leur sécurité et leur utilisation. Il s'assure notamment de la conformité du Projet GreenToken au règlement européen sur la protection des données (RGPD\*) en relation avec le délégué à la protection des données de WPO.

#### Modalités

##### Composition

Le Comité est composé de six membres au minimum et jusqu'à douze membres au maximum, dont la moitié au moins doit être extérieure à WPO :

- Un président, extérieur à WPO
- Trois membres nommés par WPO
- Jusqu'à trois membres extérieurs qui apportent leurs compétences techniques en énergies renouvelables, Blockchain et/ou Intelligence Artificielle
- Jusqu'à six membres, représentants des clients de WPO, souscripteurs de l'offre Services-Pour-Données et/ou des jetons GreenTokens.

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans. En cas de vacance ou de renouvellement, le Comité coopte le(s) candidat(s) proposés par le président, ou à défaut, par au moins un tiers de ses membres.

Lors de leur nomination, les membres signent une déclaration d'absence de conflit d'intérêt et d'adhésion aux modalités du Comité Consultatif d'Investissement. En cas de manquement sérieux ou répété à sa déontologie, le président peut soumettre à la décision du Comité l'exclusion motivée d'un membre. Dans ce cas, le membre visé par la procédure ne participe pas au vote.

##### Rémunération

Les membres pourront percevoir une rémunération en Euros et seront défrayés en monnaie ayant cours légal sur présentation de justificatifs. La rémunération est décidée par la Direction de WPO et est revue annuellement. Elle est rendue publique dans le rapport d'audit annuel spécifique à la gestion des jetons GreenTokens établi par le Commissaire aux Comptes.

### Décisions du Comité, Quorum

Les décisions du Comité, notamment celles qu'il prend relatives à l'émission d'un avis ou d'une déclaration publique, sont prises à la majorité simple. Le président a une voix prépondérante si aucune majorité ne se formait. Le quorum est atteint dès lors que la moitié des membres présents s'expriment et que la moitié d'entre eux est extérieure à WPO.

### Obligations de WPO

La Direction de WPO doit consulter et recueillir l'avis motivé du Comité Consultatif d'Investissement préalablement à sa décision d'engager toute dépense, investissement ou vente d'un montant supérieur à cent mille (100.000) Euros relatifs au Projet GreenToken. Par définition, les avis du Comité sont consultatifs.

La Direction de WPO doit fournir au Comité les moyens et ressources nécessaires à la réalisation de ses missions.

En cas de non-réunion du quorum à deux reprises ou de force majeure incapacitant le Comité, la Direction de WPO reprendrait à son compte les Obligations et capacités du Comité le temps que sa capacité soit rétablie.

### Obligations et capacités du Comité

Les avis du Comité Consultatif d'Investissement à la Direction de WPO et la teneur de leurs échanges sont confidentiels.

Les déclarations publiques du Comité Consultatif d'Investissement ne précèdent jamais un avis du Comité à la Direction de WPO et un délai de réponse raisonnable de la Direction de WPO au Comité.

À tout moment, le Comité Consultatif d'Investissement a la capacité de produire des avis et des déclarations publiques en relation à ses missions, indépendamment des avis et des déclarations publiques de la Direction de WPO. Les déclarations publiques du Comité visent à informer les parties-prenantes au Projet GreenToken des évolutions du Projet ou des éléments significatifs qui l'affectent. L'information fournie par le Comité est vraie, factuelle et complète.

Au moins une fois par an, le Comité publie sur le site de WPO ([www.wpo.eu](http://www.wpo.eu)) un rapport d'activité du Projet GreenToken sur la période écoulée, conforté du rapport du Commissaire aux Comptes spécifique à la gestion des jetons sur cette période (Voir la Section Commissariat aux Comptes). Ce rapport d'activité informe le public sur l'émission, la vente, les stocks de jetons GreenTokens (dont les jetons auto-détenus) et de certificats GoCerts et l'usage des fonds investis.

Le Comité Consultatif d'Investissement a autorité sur les Actions solidaires qui seront engagées dès que le Montant-cible (Target) est dépassé (Voir la Figure 24). Ces actions sont des investissements à but non-lucratif dans des initiatives territoriales ou participatives en faveur de la Transition Énergétique.

Le Comité Consultatif d'Investissement a autorité quant à l'arbitrage de la Valeur d'Échange en cas de cotation sur plusieurs plateformes de négociation d'Actifs Numériques (Voir la Section Valeur d'Échange).

Le Comité Consultatif d'Investissement intervient également pendant la période de souscription et au terme de l'Offre au Public de Jetons :

Pendant la période de souscription de l'Offre au Public de Jeton, le Comité veille à l'évolution de la souscription et vérifie les calculs intermédiaires du Montant Effectivement Collecté établis par WPO.

A la clôture de l'Offre au Public de Jetons :

- Le Comité vérifie le calcul définitif du Montant Effectivement Collecté établi par WPO, et, en la personne de son président, appose sa signature sur le rapport spécifique du Commissaire aux Comptes et fait une déclaration publique.
- Le Comité, en la personne de son président, procède aux diligences requises pour l'ouverture des comptes-séquestres ou, le cas échéant, le remboursement des fonds aux souscripteurs.

## Membres-fondateurs

### Président

- [Une personnalité de la société civile, indépendante de WPO ; sera nommée avant l'Offre au Public de Jetons]

### Membres, Professionnels de WPO

- Alexandre BERTRAND, Directeur Général délégué à la Digitalisation et à la Donnée - [Linkedin](#)
- Youri PASQUIER, Directeur des Systèmes d'Information - [Linkedin](#)
- Alban JEHU, Responsable Produits Techniques, Groupe Optimisation & Innovation - [Linkedin](#)

### Membres, Experts indépendants

- M. Imtiaz ADAM, Associé-fondateur et directeur du département Machine Learning de Deep Learning Strategies Ltd. - [Linkedin](#)
- [Pr. Philipp SCHULDEN, Responsable du Frankfurt School Blockchain Center (FSBC) - [Linkedin](#)]

### Membres, Clients de WPO Souscripteurs de jetons GreenTokens

- AREAM RENEWABLES (1 membre) - M. Markus VOIGT - [Linkedin](#)
- GOODYIELDS CAPITAL (1 membre) - M. Christian AUER - [Linkedin](#)

## 7.2 Souscripteurs auxquels l'offre s'adresse et restrictions éventuelles

L'Offre au Public des Jetons est réalisée en priorité à destination des personnes physiques ou morales résidant en France, particuliers, associations, professionnels, entreprises ou collectivités, etc. souhaitant accéder aux biens et services offerts aujourd'hui et demain par WPO et [Le Réseau GreenToken](#).

Les jetons GreenTokens et/ou le Document d'Information peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains cas en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays, notamment les citoyens et/ou résidents des Etats Unis d'Amérique.

Aucune mesure n'a été prise ou ne sera prise par WPO en vue d'obtenir une quelconque licence, autorisation, visa, agrément, approbation ou autre de toute autre forme d'autorisation ou autre préalable ou postérieure de toute autorité à l'étranger de WPO, des jetons GreenTokens et/ou du présent Document d'Information (une « Autorisation ») en vue de permettre le transfert de jetons GreenTokens et/ou la diffusion de tout ou partie de ce Document d'Information dans un pays ou une

juridiction où une telle Autorisation est requise. En conséquence, un jeton GreenToken ne peut être ni offert ni transféré, directement ou indirectement, et ni ce Document d'Information ni aucune circulaire, prospectus, présentation, publicité ou autre matériel d'offre concernant le jeton GreenToken ne peut être distribué, en tout ou partie, depuis ou à destination, ou publié dans un pays ou une juridiction, où une telle action est interdite ou pour lequel une telle Autorisation est requise de WPO, du Document d'Information et/ou des jetons GreenTokens.

A cet égard, WPO n'a entrepris aucune action visant à permettre l'Offre au Public des jetons GreenTokens ou la distribution du Document d'Information dans une juridiction autre que la France. Par ailleurs, nul n'est autorisé à communiquer des informations ou à faire des déclarations relatives à l'émission ou la vente des jetons GreenTokens autres que celles contenues dans le Document d'Information.

En conséquence, que cela soit directement ou indirectement, les jetons GreenTokens ne pourront être offerts ou vendus et le Document d'Information et tout autre document relatif à l'Offre au Public de Jetons ne pourront être transmis distribués ou publiés dans une autre juridiction qui requiert de WPO et/ou des jetons GreenTokens une quelconque Autorisation. Une description de certaines de ces restrictions d'offre et de vente des jetons GreenTokens et de distribution du présent Document d'Information est fournie à la [PARTIE 9 - LOI APPLICABLE, RESTRICTIONS ET JURIDICTION](#).

La souscription des jetons GreenTokens implique, en particulier, de s'engager à l'égard de WPO à ne pas transférer des jetons GreenTokens et/ou le Document d'Information dans des pays requérant une Autorisation. En outre, le contrat de souscription implique de s'engager à stipuler dans tout contrat de transfert des jetons GreenTokens avec un tiers, au bénéfice de WPO, à ce que la personne bénéficiaire de ce transfert ne transfère pas des jetons GreenTokens et/ou le Document d'Information dans des pays requérant une Autorisation pour les jetons GreenTokens et/ou la diffusion de tout ou partie de ce Document d'Information.

## 8. Plan d'activité du Projet GreenToken

### 8.1 Nos objectifs en un clin d'œil

Figure 19. Objectifs de croissance à 5 ans

Objectifs		2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
GROW	GW	5	7	9	19	72	216	216
	TWh	10	13	16	36	149	435	660
SCALE-UP	Equipe	73	77	87	88	154	209	209
CASH	mEUR	6	8	9	16	42	107	189

En cumulé, sur cinq ans, nous ambitionnons de :

- GROW : superviser un portefeuille de 216 Gigawatts et certifier 660 Térawattheures de production au travers de [Nos nouveaux biens et services certifiés](#).

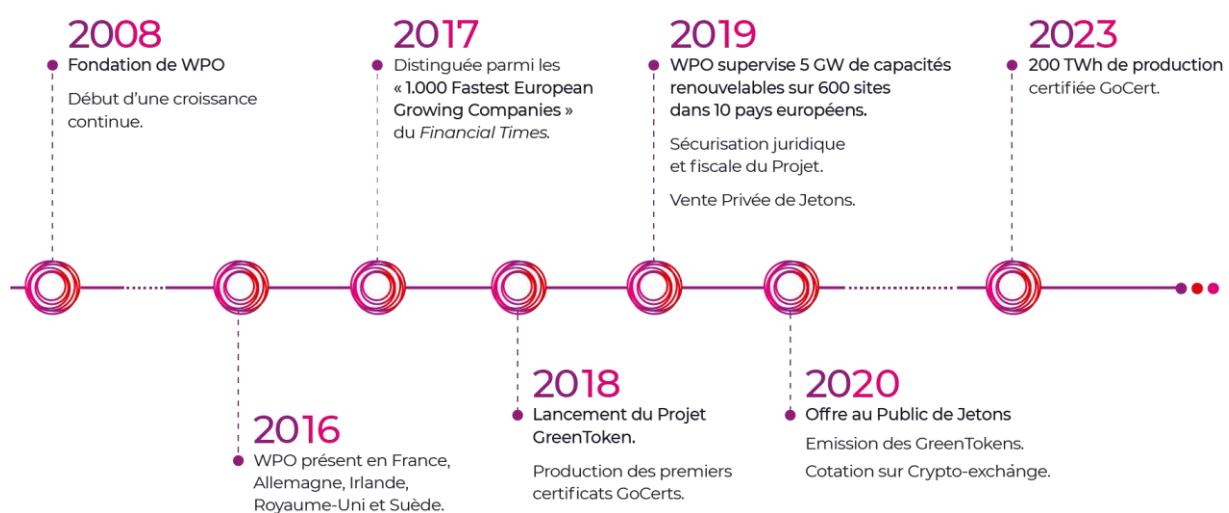
- SCALE-UP : employer 209 professionnels parmi les plus experts et les plus passionnés du secteur.
- CASH : générer 189 millions d'Euros de chiffre d'affaires et flux de trésorerie résultant de la vente de jetons GreenTokens pour financer l'ensemble des opérations ci-dessus. Les fonds collectés lors de l'Offre au Public de Jetons (hypothèse de l'atteinte du Montant cible (Target)) est factorisée aux années 2020 et 2021.

L'Offre au Public de Jetons constitue ainsi le véritable levier de transformation de WPO et l'amorce du Réseau GreenToken au service de la Transition Énergétique.

## 8.2 Chronologie générale

Née à l'époque de la digitalisation, WPO procède à l'acquisition massive de la Donnée de Production d'énergie issue de sources renouvelables et à sa monétisation par la Blockchain et l'Intelligence Artificielle.

Figure 20. Chronologie générale



## 8.3 Chronologie du Projet GreenToken

Initié à l'hiver 2018, le Projet GreenToken a été développé avec le soutien de nos clients, de nos autorités de tutelle et de nos partenaires à l'échelle européenne.

La conformité réglementaire et fiscale du plan d'affaires, la capacité technique et commerciale à accéder aux Données de Production, la capacité à vendre des certificats GoCerts et des jetons GreenTokens sont aujourd'hui validées.

Une Vente Privée de Jetons est en cours depuis Avril 2019 et l'Offre au Public de Jetons est prévue de Septembre à Novembre 2020. La fin de l'année 2020 visera à livrer les jetons GreenTokens et à procéder à la Cotation du Jeton, tandis que 2021 s'ouvrira sur la livraison du Consortium Minimal Viable GoCert et l'émission des premiers certificats GoCerts (voir la [Figure 21](#), ci-après).

Figure 21. Chronologie du Projet GreenToken

<b>2018</b>	Janvier	Lancement du Projet GreenToken
	Juin	Preuve de Concept (POC*) de certificats GoCerts et de jetons GreenTokens sous technologie DAG*
	Juillet	Validation administrative par la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) française
	Août	Validation administrative par l'Agence Suédoise de l'Energie (ENERGIMYNDIGHETEN)
	Septembre	Vote en première lecture de la Loi PACTE encadrant notamment le régime des offres au public de jetons en France
	Décembre	Validation fiscale par la Direction de la Législation Fiscale (DLF)
<b>2019</b>	Janvier	Validation administrative de la DG Concurrence de la Commission européenne
	Février	Validation administrative de la DG Energie de la Commission européenne
	Avril	Première Vente Privée de Jetons GreenTokens en Vesting* simple à un acheteur français
	Mai	- Promulgation de la Loi PACTE encadrant les Offres au Public de Jetons en France - Vente des premiers certificats GoCerts à la société F2A
	Juin	Validation administrative par le Department of Communications, Climate Action and Environment (DCCAE) irlandais
	Juillet	900 Mégawatts supervisés par WPO sécurisés sous le modèle de contrat Services-Pour-Données
	Août	- Première Vente Privée de Jetons GreenTokens en Vesting annualisé pendant dix ans en France et aussi en Allemagne, Finlande, Italie et Suède pour des installations de centrales de production éoliennes et solaires - Premier Gigawatt supervisé par WPO et sécurisé sous le modèle de contrat Services-Pour-Données
	Octobre	Première Vente Privée de Jetons GreenTokens en Vesting simple à un acheteur allemand institutionnel
	Novembre	- Première Vente Privée de Jetons GreenTokens en Vesting annualisé pendant cinq ans au Royaume-Uni pour une installation de centrale de production éolienne - Audit du carnet de commandes de WPO par le Commissaire aux Comptes

Décembre	Audit de sécurité des Systèmes d'Information de WPO
2020	
Janvier	Emission obligataire « Accélérer l'Innovation de WPO », entièrement souscrite en moins de 24 heures
Avril	- Audit de sécurité du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé support aux jetons GreenTokens
Mai	- Obtention du visa optionnel n° ICO.20-189 auprès de l'AMF - Ouverture de la réservation de jetons GreenTokens
Juillet	Audit de conformité du paramétrage du jeton GreenToken aux dispositions contenues dans ce Document d'Information
Août	Preuve de Concept (POC) du certificat GoCert sous technologie Tezos*
Septembre	<u>Ouverture</u> : Mardi 8 Septembre
Octobre	Offre au Public de Jetons (Voir <a href="#">Calendrier de l'Offre au Public de Jetons</a> )
	<u>Clôture</u> : Jeudi 12 Novembre
Novembre	- Publication du résultat de l'Offre au Public de Jetons - Emission de la Masse de jetons GreenTokens et, le cas échéant, annulation (destruction) des jetons GreenTokens invendus
Décembre	- Attribution des jetons GreenTokens aux souscripteurs - Cotation du Jeton GreenToken <u>OU (en cas de non-atteinte du Montant minimum [Soft-cap])</u> : - Remboursement des souscriptions
Mars	- Livraison du Consortium Minimal Viable* GoCert - Emission des premiers certificats GoCerts
2021	

Figure 21. Chronologie du Projet GreenToken

Voir aussi les Sections [Calendrier de l'Offre au Public de Jetons](#) et [Calendrier d'utilisation des jetons GreenTokens](#).

## 8.4 Etapes franchies

### Technique

En 2018 et 2019, notre Blockchain-pilote a produit 110.000 certificats GoCerts#1 représentant 110 Gigawattheures\* de production d'électricité verte issue d'une dizaine de sites éoliens en France. Nous avons sécurisé la capacité d'émettre de l'ordre de 1,5 million de certificats GoCerts#1, représentant

1.500 Gigawattheures issu de près de 200 sites éoliens et solaires photovoltaïques en fonctionnement dans 7 pays européens.

Figure 22. Exemple de certificats GoCerts produits par WPO

<b><i>Id</i></b>	<b><i>Start time</i></b>	<b><i>End time</i></b>	<b><i>Energy type</i></b>	<b><i>Financial scheme</i></b>	<b><i>Emission index</i></b>	<b><i>Issuer</i></b>	<b><i>Certificate type</i></b>	<b><i>Country</i></b>	<b><i>Production site</i></b>	<b><i>Time of issue</i></b>
20180529111124	2017-04-05 07:00:00.0	2017-04-05 17:00:00.0	Wind	Feed in tarifs	Unknown	WPO	GoCert	FR	1	2018-05-29 13:11:23.570947
20180529111129	2017-04-05 09:00:00.0	2017-04-05 19:00:00.0	Wind	Feed in tarifs	Unknown	WPO	GoCert	FR	1	2018-05-29 13:11:23.572937
20180529111131	2017-04-05 13:00:00.0	2017-04-05 13:00:00.0	Wind	Feed in tarifs	Unknown	WPO	GoCert	FR	1	2018-05-29 13:11:32.629538
20180529111138	2017-04-05 17:00:00.0	2017-04-05 18:00:00.0	Wind	Feed in tarifs	Unknown	WPO	GoCert	FR	1	2018-05-29 13:11:39.802557
20180530074652	2017-04-05 22:00:00.0	2017-04-05 23:00:00.0	Wind	Feed in tarifs	Unknown	WPO	GoCert	FR	1	2018-05-30 09:46:56.719169
20180531150202	2017-04-01 03:00:00.0	2017-04-01 14:00:00.0	Wind	Feed in tarifs	Unknown	WPO	GoCert	FR	3	2018-05-31 13:50:47.327289
2018053115126	2017-04-02 21:00:00.0	2017-04-02 23:00:00.0	Wind	Feed in tarifs	Unknown	WPO	GoCert	FR	3	2018-05-31 13:51:31.041453
20180531150204	2017-04-03 04:00:00.0	2017-04-03 05:00:00.0	Wind	Feed in tarifs	Unknown	WPO	GoCert	FR	3	2018-05-31 14:00:17.885239
20180531120014	2017-04-03 06:00:00.0	2017-04-03 07:00:00.0	Wind	Feed in tarifs	Unknown	WPO	GoCert	FR	3	2018-05-31 14:00:20.9714
20180531120021	2017-04-03 07:00:00.0	2017-04-03 09:00:00.0	Wind	Feed in tarifs	Unknown	WPO	GoCert	FR	3	2018-05-31 14:00:26.021892
20180531145134	2018-02-27 00:00:00.0	2018-02-27 01:10:00.0	Wind	Feed in tarifs	Unknown	WPO	GoCert	FR	5	2018-06-01 16:51:35.0587
20180601145135	2018-02-27 00:10:00.0	2018-02-27 00:20:00.0	Wind	Feed in tarifs	Unknown	WPO	GoCert	FR	5	2018-06-01 16:51:35.0595
20180601145135	2018-02-27 00:20:00.0	2018-02-27 00:30:00.0	Wind	Feed in tarifs	Unknown	WPO	GoCert	FR	5	2018-06-01 16:51:36.744115
20180601145137	2018-02-27 00:40:00.0	2018-02-27 00:50:00.0	Wind	Feed in tarifs	Unknown	WPO	GoCert	FR	5	2018-06-01 16:51:38.006645
20180601145144	2018-02-27 02:50:00.0	2018-02-27 03:20:00.0	Wind	Feed in tarifs	Unknown	WPO	GoCert	FR	5	2018-06-01 16:51:45.528497

En 2020, nous avons doublé cette capacité d'émettre de certificats GoCerts#1 qui atteint un volume de 3.000 Gigawattheures. Nous produisons une preuve de concept du certificat GoCert sous technologie PoS (par exemple Tezos).

## Réglementaire

Le Projet GreenToken a vocation à fonctionner dans tous les pays où WPO supervise déjà des centrales éoliennes et solaires, quelles que soient l'issue et, le cas échéant, les modalités du Brexit (Voir la Section [Aspects juridiques et réglementaires spécifiques à WPO ou au Projet GreenToken](#)).

Notamment, la Direction de la Concurrence de la Commission européenne nous a signifié que :

 « Les centrales de production d'énergie de sources renouvelables pourraient vendre leurs données à WPO et participer au système de certificats de WPO sans affecter leur droit de recevoir des aides d'État accordées dans le cadre de programmes de soutien approuvés »  
**COMMISSION EUROPÉENNE, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE (Unit B2 - Aides d'État / Énergie Et Environnement), le 25 Janvier 2019 (Email).**

Par ailleurs, nous élargissons nos consultations aux administrations de chaque Etat-membre de l'Union européenne en fonction de l'avancement de notre déploiement commercial.

## Taxes

Nous avons reçu un rescrit de la Direction de la Législation Fiscale du Ministère de l'économie et des finances français, validant notre proposition de traitement de la TVA relative aux certificats GoCerts et aux jetons GreenTokens pour WPO et leurs acheteurs. Voir la Section [Régime fiscal applicable à la détention des jetons GreenTokens en France pour les souscripteurs français](#).

## Comptabilité

Les ventes de jetons GreenTokens comptabilisées en 2018 et en 2019 ont été certifiées par le Commissaire aux Comptes dans le cadre de ses audits des comptes sociaux de WPO (Voir la Section [Modalités générales de comptabilisation du jeton GreenToken dans les comptes de WPO](#)).

## Ventes

Plus de 1.000 Mégawatts de nouveaux mandats Services-Pour-Données ont été signés en un an et demi avec, par exemple, les producteurs AALTO POWER, BALLAMAN, ENERGIE PARTAGEE ou TOTAL QUADRAN (groupe TOTAL).

Aujourd'hui, Services-Pour-Données est ainsi déployé dans sept pays (France, Allemagne, Finlande, Irlande, Italie, Royaume-Uni et Suède) pour tous types d'installations éoliennes et solaires photovoltaïques.

Nos premiers jetons GreenTokens ont été vendus, par exemple, à ÉNERGIE PARTAGÉE, filiale du fournisseur d'énergie verte français ENERCOOP, au producteur participatif français CIT'EOLE et aux fonds d'infrastructure allemands AREAM RENEWABLES et GOODYIELDS CAPITAL et le britannique WINDCLUSTER. Le montant total des engagements d'achat de jetons GreenTokens ainsi contractualisés est de 1,6 million d'Euros sur la période 2020-29. Le modèle de contrat utilisé est le contrat-type d'achat-vente en gré-à-gré de jetons GreenTokens en Vesting simple ou pluriannuel.

D'autres clients institutionnels de WPO ont signé des options d'achat ou exprimé des intentions d'achat de jetons GreenTokens. On citera par exemple les fonds d'infrastructure allemand PRIME CAPITAL et irlandais NTR. Le montant total des options d'achat-vente en gré-à-gré de jetons GreenTokens ainsi signifiée est de 1,4 million d'Euros sur la période 2020-29.



La vente de jetons GreenTokens effectivement facturée et payée en 2019 représentait 216.000 Euros, à laquelle s'ajoutent un montant total contractualisé de 1,6 million d'Euros et d'options d'achat de 1,4 million d'Euros sur la période 2020-29, à servir sur la Réserve.

La totalité du millésime 2018 de certificats GoCerts a été vendue à la société Rhône-Alpine F2A à la parité d'échange de quatre certificats GoCerts pour un jeton GreenToken (soit 110.000 GoCerts pour 27.500 GreenTokens).

## 9. Frais liés à l'Offre au Public de Jetons

WPO a financé le Projet GreenToken depuis deux ans en ayant recours à l'autofinancement et à la dette court-terme.

- En 2018, WPO a autofinancé le lancement du Projet GreenToken pour un montant de 361.457 Euros pour 875 Euros de Vente Privée de Jetons.
- En 2019, WPO a autofinancé le Projet GreenToken pour un montant de 204.096 Euros pour 216.271 Euros de Vente Privée de Jetons.
- En Janvier 2020, WPO a réalisé une émission obligataire<sup>15</sup> de 600.000 Euros, entièrement souscrite en moins de 24 heures dans le cadre d'un financement participatif pour, notamment, préfinancer le développement du jeton GreenToken et du Produit Minimum Viable\* du certificat GoCert.

Une partie des fonds obtenus lors de l'Offre au Public de Jetons permettra de couvrir ces frais (Voir la Section [Allocation des fonds et des Actifs Numériques recueillis](#)).

<sup>15</sup> Emission obligataire « Accélérer l'Innovation de WPO » réalisée sur la plateforme de financement participatif LENDOSPHERE ([www.lendsphere.com](http://www.lendsphere.com)) sous la référence #P1531 en Janvier 2020 ([Source](#)).

## 10. Allocation des fonds et des Actifs Numériques recueillis et usage des jetons auto-détenus

### 10.1 Usage des jetons auto-détenus

La notion de « jetons auto-détenus » s'entend comme les jetons GreenTokens attribués à WPO dans le cadre du Projet lors de l'émission et alloués à la Réserve et les jetons GreenTokens que WPO rachète.

La gouvernance des jetons auto-détenus, et l'information au public de leur usage, relève des Obligations et capacités du Comité Consultatif d'Investissement de WPO.

#### Usage de la Réserve de jetons GreenTokens

Une partie de l'émission des jetons GreenTokens est attribuée à la Réserve. La Réserve est dotée de la quantité initiale de jetons GreenTokens définie à la Section Structure d'allocation, augmentée des éventuels invendus de la Vente Privée de Jetons.

Cette Réserve, détenue par WPO, est prévue pour satisfaire la demande de jetons GreenTokens de la catégorie d'acheteurs long-terme de Services-Pour-Données. Le prix des services de WPO est fixé à valeur de marché en monnaie ayant cours légal et le prix du jeton GreenToken est fixé à sa Valeur Nominale.

En cas de manque ou d'excès de liquidité du jeton GreenToken, WPO agira raisonnablement et pourra user de la Réserve pour, à sa discrétion et après avis, le cas échéant, du Comité Consultatif d'Investissement, acheter et vendre des jetons GreenTokens.

Lorsqu'un jeton GreenToken est repris par WPO en échange de certificats GoCerts, il est annulé. Par conséquent, la Réserve est vouée à se tarir à un horizon de 5 à 10 ans (Voir la Section Organiser la péréemption du jeton GreenToken).

#### Reprise de jetons GreenTokens par WPO

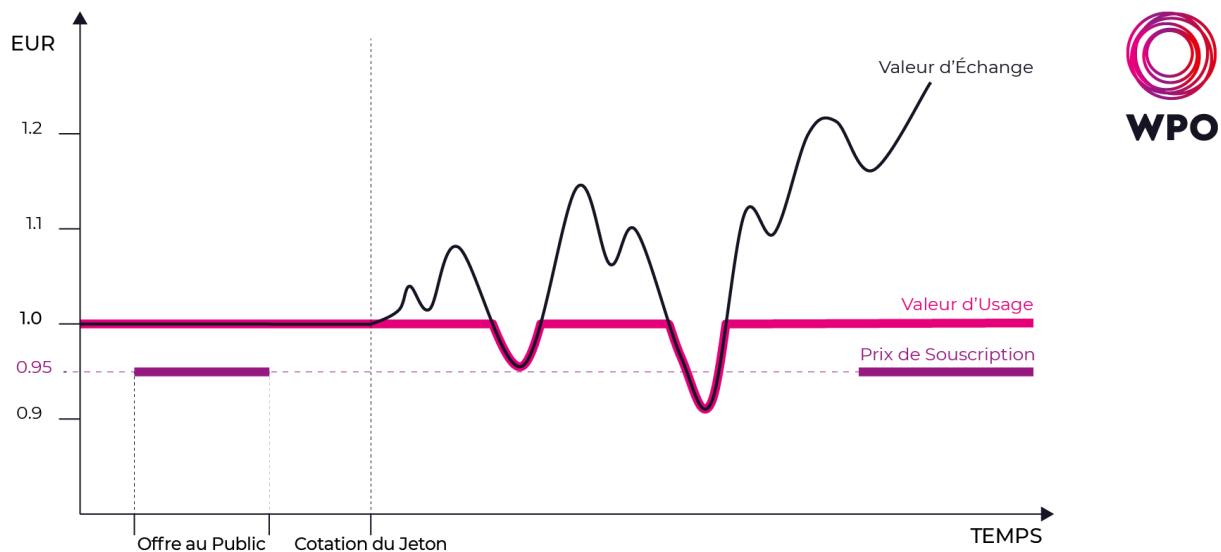
Quiconque - client historique ou nouveau client, détenteur de données ou non - pourra échanger ses jetons GreenTokens contre les nouveaux biens et services de WPO.

Il sera possible de les payer pour tout ou partie en monnaie ayant cours légal et/ou avec des jetons GreenTokens pris à leur Valeur d'Usage.

Ainsi, en date de facturation par WPO et :

- Avant la Cotation du Jeton, la Valeur d'Usage est égale à la Valeur Nominale, soit un (1) Euro ;
- Après la Cotation du Jeton, la Valeur d'Usage sera le minimum entre un (1) Euro et la Valeur d'Echange, comme illustré à la Figure 23, ci-après :

Figure 23. Reprise du jeton GreenToken par WPO à Valeur d'Usage (exemple non contractuel)



Enfin, lorsqu'un jeton GreenToken est repris par WPO en échange de certificats GoCerts, il est annulé (Voir la Section [Organiser la préemption du jeton GreenToken](#)).

## 10.2 Allocation des fonds et des Actifs Numériques recueillis

Par nature très innovant, le succès du Projet GreenToken requiert un fort investissement commercial (cf. ligne « Développement commercial », (Voir la [Figure 24](#)) et, bien sûr, technologique (cf. ligne « Technologie », (Voir la [Figure 24](#)) sur au moins 24 à 36 mois.

Pour accompagner la croissance de son Lac-de-Données, WPO doit rapidement recruter dans ses métiers historiques (cf. ligne « Recrutements », (Voir la [Figure 24](#)) alors que les ventes de certificats GoCerts décollent une fois seulement la gouvernance du Consortium GoCert établie (cf. ligne « Gouvernance », (Voir la [Figure 24](#)).

[Nos nouveaux biens et services certifiés](#) sont valorisés par une stratégie marketing et communication soutenue (cf. ligne « Marketing et communication », (Voir la [Figure 24](#)).

La Gestion du Projet, le Juridique et les Frais financiers liés à l'ensemble des opérations représentent les frais généraux du Projet GreenToken (cf. les trois lignes correspondantes, (Voir la [Figure 24](#)).

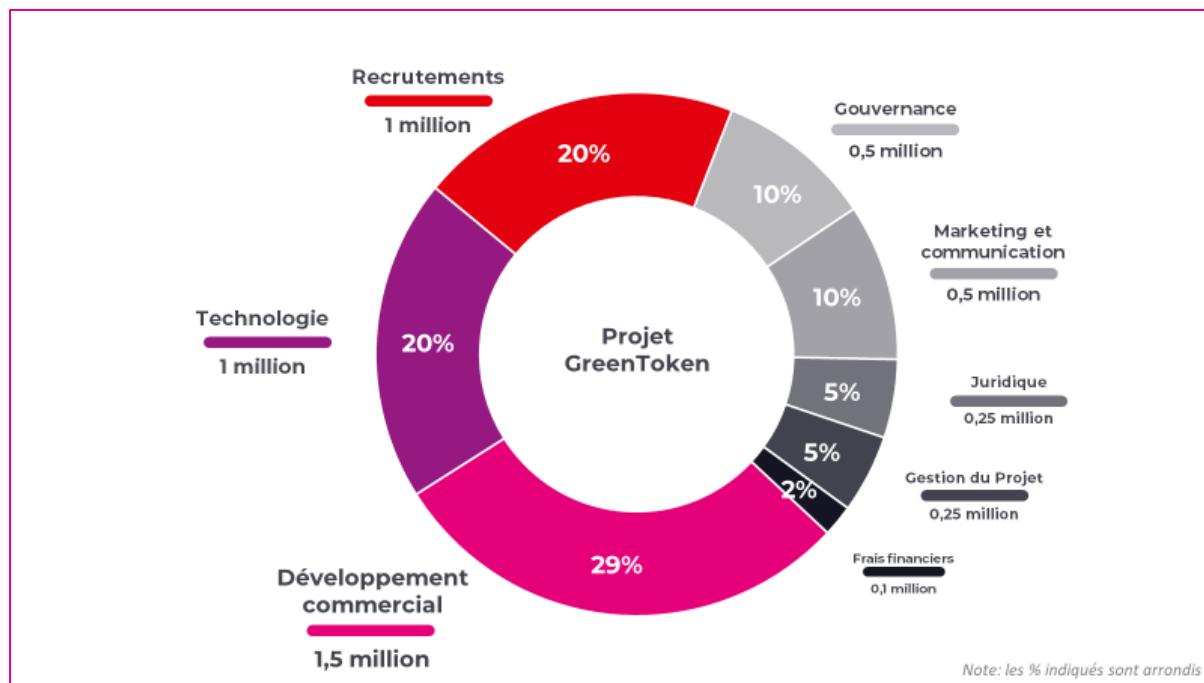
Enfin, des actions solidaires seront engagées dès que le Montant-cible (Target) est dépassé (cf. ligne « Actions solidaires », (Voir la [Figure 24](#)). Ces Actions solidaires sont des investissements à but non-lucratif dans des initiatives territoriales ou participatives en faveur de la Transition Énergétique. Elles sont placées sous l'autorité du Comité Consultatif d'Investissement.

Figure 24. Allocation des fonds et Actifs Numériques recueillis selon le montant atteint

USAGES	MONTANT COLLECTÉ	MIN. (Soft-cap)	CIBLE (Target)	MAX. (Hard-cap)
		1.5 m€	5 m€	10 m€
<b>Développement commercial</b>  Pour permettre le déploiement du Services-Pour-Données et du Réseau GreenToken à grande échelle		25 %	29 %	25 %
<b>Technologie</b>  Pour le développement et la mise en œuvre (Design, Build, Test, Deploy) des DEEP, supports à l'émission du jeton GreenToken et des certificats GoCerts		25 %	20 %	15 %
<b>Recrutements</b>  Pour accompagner la croissance de l'activité des métiers historiques de WPO		25 %	20 %	20 %
<b>Gouvernance</b>  Pour créer puis encadrer (Plan, Launch, Articulate) le Consortium GoCert au sens de sa gouvernance : - on-chain (s'exécutant directement par le code et les Contrats Intelligents) - off-chain (s'exécutant dans des comités entre acteurs fondateurs)		5 %	10 %	5 %
<b>Marketing &amp; communication</b>  Pour promouvoir et valoriser le jeton GreenToken et les certificats GoCerts		5 %	10 %	10 %
<b>Juridique</b>  Pour mettre en œuvre l'administration et la sécurité juridiques du Projet		5 %	5 %	4 %
<b>Gestion de projet</b>  Pour la gestion du Projet, incluant le Comité Stratégique, le Comité Consultatif d'Investissement, la direction du Projet et l'animation du Réseau GreenToken		5 %	5 %	4 %
<b>Frais financiers</b>  Les intérêts, frais et commissions dus au titre du financement du Besoin en Fonds de Roulement (« BFR ») de WPO, notamment couverture du risque de change, d'une partie de l'émission obligataire réalisée en janvier 2020 et les frais de séquestre et de Lock-up liés à l'offre au public		5 %	2 %	2 %
<b>Actions solidaires</b>  Investissements à but non-lucratif dans des initiatives territoriales ou participatives en faveur de la Transition Énergétique représentant 15 % du montant collecté dès le premier Euro au-delà du Montant-cible (Target) lors de l'offre au public		0 %	0 %	15 %

Dans l'hypothèse de l'atteinte du Montant-cible (Target), l'allocation détaillée des fonds et des Actifs Numériques recueillis au cours de l'Offre au Public de Jetons se décompose comme montré à la (Voir la [Figure 25](#)) ci-après :

Figure 25. Allocation des fonds et des Actifs Numériques recueillis en Euros (hypothèse de l'atteinte du Montant-cible (Target))



Besoins financiers pour le développement du Projet et éventuels financements déjà obtenus

Le tableau de financement ci-dessous (Voir la [Figure 26](#)) détaille les besoins de financement et les ressources correspondantes (déjà obtenues ou à obtenir) dans l'hypothèse de l'atteinte du Montant-cible (Target) :

Figure 26. Tableau de financement du Projet GreenToken (hypothèse de l'atteinte du Montant-cible (Target))

EMPLOIS	kEUR	RESSOURCES	kEUR
Développement commercial	1.500	Autofinancement (dont Vente Privée de Jetons)	566
Technologie	1.030	Subvention, soutien public	0
Recrutement	1.030	Offre au Public de Jetons	5.000
Gouvernance	500		
Marketing & communication	500		
Juridique	250		
Gestion de Projet	250		
Frais financiers	100		
Remboursement Dette court-terme	600	Dette court-terme (Financement participatif Lendosphere)	600
Contingences (7 %)	406	Autres dettes	0
<b>TOTAL (EMPLOIS)</b>	<b>6.166</b>	<b>TOTAL (RESSOURCES)</b>	<b>6.166</b>

## PARTIE 3 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX JETONS GREENTOKENS

### 1. Le jeton GreenToken

Le jeton proposé à l'émission est le GreenToken et son code est GTK

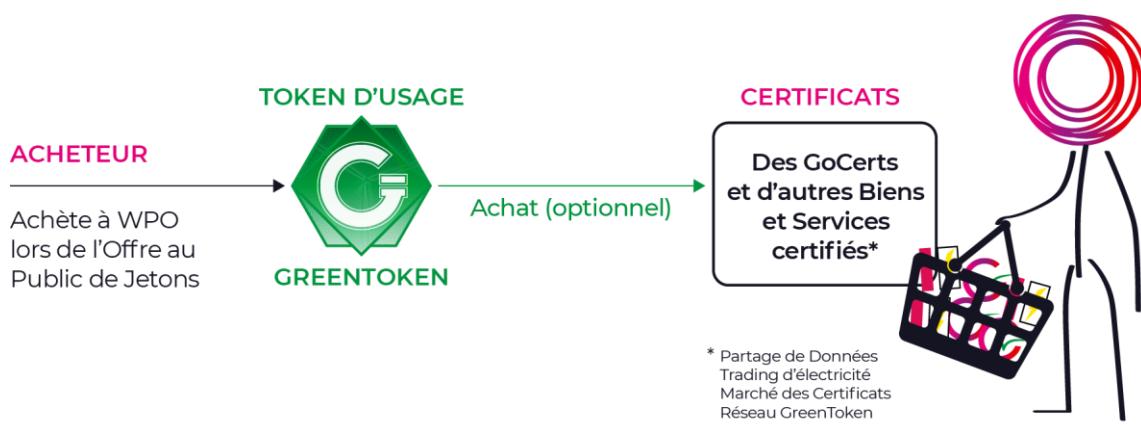
Figure 27. Logotype du jeton GreenToken



#### 1.1 Droits et usages du jeton GreenToken

La détention de jetons GreenTokens répondant à la qualification de Jetons d'Usage au sens de l'article L.54-10-1, 1<sup>o</sup> du CMF donne droit à l'acquisition des biens et services certifiés de WPO et du Réseau GreenToken. Ce droit se matérialise, le cas échéant, par la remise de certificats GoCerts en échange de jetons GreenTokens.

Figure 28. Usage du jeton GreenToken



## Le Réseau GreenToken

Un réseau de partenaires professionnels de l'exploitation et de l'optimisation du secteur de l'énergie acceptant le jeton GreenToken est cours en formation : C'est le Réseau GreenToken.

A ce jour, et sous réserve du succès de l'offre, les membres du Réseau GreenToken sont :

- AREAM RENEWABLES – fonds infrastructure, propriétaire de centrales éoliennes et solaires
- BCS ASSURANCES – courtier en assurances
- DREHPUNKT – éditeur de solutions logicielles
- ENDIPREV – maintenance indépendante
- ENRSUR – courtier en assurances
- GOODYIELDS CAPITAL – fonds infrastructure, propriétaire de centrales éoliennes et solaires
- SYNERIA – conseil technique indépendant
- TALVEG WIND – maintenance indépendante
- WIND CLUSTER – producteur indépendant
- WPO – gestion d'actifs pour compte de tiers et conseil technique indépendant

L'intérêt à rejoindre le Réseau GreenToken pour le professionnel est d'élargir sa clientèle et son volume d'affaires auprès des détenteurs de jetons GreenTokens grâce à un outil différenciant et innovant, et d'accéder, à l'aide des jetons GreenTokens, aux ressources des autres membres du Réseau (Voir la Section [GoCert#1 - L'expertise technique augmentée](#)).

Pratiquement, un membre du Réseau GreenToken soumet à son client un devis en Euros. Son client l'engage. Il réalise sa prestation et la facture. Son client doit posséder (et au besoin acquérir) tout ou partie la contre-valeur en jetons GreenTokens, qui servira à l'achat partiel ou total des services du prestataire à leur Valeur d'Usage et à l'émission des certificats GoCerts correspondants par WPO (Voir Section [Reprise de jetons GreenTokens par WPO](#)).

Il sera possible de les payer pour tout ou partie en monnaie ayant cours légal et/ou avec des jetons GreenTokens pris à leur Valeur d'Usage.

En échange des jetons GreenTokens qu'il aura ainsi reçus, il pourra accéder aux biens et services des autres membres du Réseau GreenToken, dont WPO ; enfin, le cas échéant, il pourra revendre ses jetons GreenTokens sur le marché secondaire (Voir la Section [Cotation du Jeton](#)).

Sous réserve d'une liquidité suffisante du jeton GreenToken, Réseau GreenToken est le vecteur de l'élargissement du modèle d'affaires (ou Tokénisation\*) amorcé par WPO à l'ensemble de son écosystème professionnel.

Dans les 24 à 36 mois suivant l'Offre au Public de Jetons, nous souhaitons que le Réseau GreenToken atteigne la maturité et la diversité requises pour contribuer significativement, via l'usage du Jeton GreenToken, à l'accélération de la Transition Énergétique.

### Différence entre les jetons GreenTokens et les certificats GoCerts

Les certificats GoCerts sont le support de [Nos nouveaux biens et services certifiés](#). Pour acquérir des certificats GoCerts, il est nécessaire d'acheter des jetons GreenTokens.

Seuls les jetons GreenTokens sont offerts à la souscription du public dans le cadre de l'Offre au Public de Jetons et seront cotés sur une plateforme de négociation d'Actifs Numériques.

### Prix des certificats GoCerts

WPO appliquera un prix catalogue pour chaque type de certificat GoCert en Euros et l'acheteur devra avoir la capacité de les payer avec des jetons GreenTokens dont la contre-valeur en Euros est la Valeur d'Usage.

Au jour de l'Offre au Public de Jetons et pour l'année 2020, le prix d'un certificat GoCert est fixée à 0,25 Euro hors taxe, ce qui correspond à la fourchette basse du prix de certificats d'énergie comparables<sup>16</sup>.

Prix du certificat GoCert vendu ou à vendre en 2020 est fixée à 0,25 Euro

Par la suite, WPO pourra - après déclaration publique du Comité Consultatif d'Investissement – établir et, le cas échéant, réviser périodiquement la valeur du certificat GoCert selon son type (Voir la Section [Notre GoCert](#)) et les prix de marché du Marché des Certificats auquel il s'adresse.

A ce prix, s'ajoutent des frais de transactions (d'émission, de transfert, de conservation et/ou d'oblitération des certificats) et des frais annuels (d'admission au registre, d'admission à l'enchère, d'enregistrement d'une installation) appliqués par WPO.

## 1.2 Technologie du jeton GreenToken

### Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé GreenToken

Le jeton d'usage GreenToken est développé sur le protocole ERC20\* du réseau Ethereum\*. Il est notamment librement accessible à toute personne identifiée sur le réseau Ethereum.

### Négociabilité

A ce jour, plus de quatre offres au public de jetons sur cinq dans le monde (82 %) ont été réalisées sur le réseau Ethereum.

La Cybermonnaie Ether\* (code ETH) est cotée sur près de 80 plateformes de négociation d'Actifs Numériques et acceptée par plus de 400 places de courtage dans le monde. Le volume quotidien échangé en ETH est de l'ordre de 14 milliards d'Euros et la capitalisation boursière (« marketcap ») de l'Ethereum est de l'ordre de 17 milliards d'Euros, ce qui en fait le second protocole cryptographique le plus utilisé, après le Bitcoin (code BTC)<sup>17</sup>.

### Consommation énergétique

La consommation d'énergie électrique liée à l'activité du jeton GreenToken est bien évidemment une préoccupation essentielle pour WPO.

A ce jour une transaction sur le réseau Ethereum représente une consommation électrique de l'ordre de 29 kilowattheures (kWh).

---

<sup>16</sup> Les avis de l'ADEME « Les offres d'électricité verte », page 7, Décembre 2018 ([Source](#)).

<sup>17</sup> Chiffres observés sur le site Coinpaprika.com le 16 Avril 2020 à 23:30, heure de Paris ([Source](#)).

Ethereum prévoit de changer son algorithme de preuve de travail (proof-of-work, POW) en un algorithme de preuve d'enjeu (proof-of-stake, PoS) significativement plus économique en énergie, appelé Casper. Ce changement est annoncé pour 2020.

Le Comité Consultatif d'Investissement fournira, dans son rapport annuel, une estimation de la consommation d'énergie électrique liée à l'activité du jetons GreenToken en prenant pour référence l'indicateur Electricity consumed per transaction (KWh) de l'« Ethereum Energy Consumption Index » ([Source](#)), ou équivalent.

### Changement de technologie

Les technologies relatives aux Dispositifs d'Enregistrement Electronique Partagé évoluant rapidement, WPO se réserve le droit d'opter pour une technologie plus sobre en énergie, toutes les autres performances au moins équivalentes par ailleurs. Il ne peut être exclu que WPO envisage une migration vers le réseau Tezos (code XTZ)<sup>18</sup> à moyen terme.

L'évaluation sera réalisée par WPO et ses conseils. Elle est soumise à l'approbation du Comité Consultatif d'Investissement. Les technologies seront évaluées selon des critères de sécurité (informatique, géopolitique, réglementaire), de performance (vitesse, coût et consommation énergétique), de commercialisation (cotation, conservation et courtage du jeton) et d'interopérabilité avec le certificat GoCert, principalement.

Le public seraient informés en amont d'un tel projet et les différentes communications détailleraient les conditions de portage et/ou d'émission complémentaire des jetons GreenTokens d'un réseau à l'autre et les risques associés.

### 1.3 Divisibilité du jeton GreenToken

Les jetons GreenTokens sont divisibles en neuf décimales, permettant d'assurer une meilleure liquidité.

Figure 29. Table de division du jeton GreenToken

Décimale	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Nom	GTK	dGTK	cGTK	mGTK	-	-	µGTK	-	-	nGTK
Valeur	1	$10^{-1}$	$10^{-2}$	$10^{-3}$	$10^{-4}$	$10^{-5}$	$10^{-6}$	$10^{-7}$	$10^{-8}$	$10^{-9}$
Préfixe	-	déci-	centi-	milli-	-	-	micro-	-	-	nano-

### 1.4 Annulation du jeton GreenToken

Les jetons GreenTokens alloués à l'Offre au Public de Jetons restant invendus sont annulés (détruits) sous huitaine après la clôture de l'Offre au Public de Jetons.

---

<sup>18</sup> Analyse économique « Comment évolue la Blockchain Tezos ? Est-ce une menace pour Ethereum ? » COINHOUSE, le 8 Avril 2019 ([Source](#)).

Voir également la Section [Structure d'allocation](#) et la Section [Reprise de jetons GreenTokens par WPO](#).

## 2. Frais de fonctionnement du jeton GreenToken

### 2.1 Souscription en monnaies ayant cours légal

Les souscripteurs souscrivant à l'Offre au Public de Jetons GreenTokens en monnaies ayant cours légal supportent les frais afférents à leur souscription.

Les frais applicables sont les éventuels frais et commissions appliqués par leurs propres prestataires de paiement (banque, organisme de cartes de crédit et de paiement ou agent de change, etc.) et les frais appliqués par l'opérateur de la plateforme de souscription EQUISAFE. Ces derniers seront indiqués au moment de confirmer l'achat de jetons GreenTokens et apparaîtront sur la facture émise pour chaque souscription.

### 2.2 Souscription en Actifs Numériques

Les souscripteurs souscrivant à l'Offre au Public de Jetons GreenTokens en Actifs Numériques supportent les frais afférents à leur souscription.

Les frais applicables sont les éventuels frais et commissions appliqués par leurs propres prestataires (par exemple : plateforme de négociation d'Actifs Numériques, courtier, banque, agent de change, etc.), les frais du réseau sous-jacent (Gas) et les frais appliqués par l'opérateur de la plateforme de souscription EQUISAFE. Ces derniers seront indiqués au moment de confirmer l'achat de jetons GreenTokens et apparaîtront sur la facture émise pour chaque souscription.

### 2.3 Pourquoi WPO ne prend-elle pas à sa charge les frais de souscription ?

En faisant le choix d'un [Seuil Minimum de Souscription](#)\* le plus accessible possible, WPO s'expose à payer des frais fixes et des frais variables, qui - cumulés - grèveraient le Montant Effectivement Collecté destiné au Projet GreenToken.

Comme nous voulons que chaque souscription ait un impact utile à la Transition Énergétique, nous choisissons de laisser chaque souscripteur décider s'il accepte de nous y aider en gardant les frais de souscription à sa charge.

Nous choisissons aussi d'appliquer une seule règle relative aux frais de souscription parce que, pour WPO, les souscriptions faites en Euros, en Bitcoins ou en Ethers sont d'une égale importance pour la réussite du Projet GreenToken.

### 2.4 Emission des jetons GreenTokens

Les frais associés à l'émission et au transfert initial des jetons GreenTokens à leurs souscripteurs sont pris en charge par WPO.

Ces frais s'entendent comme les éventuels frais et commissions appliqués par les frais du réseau sous-jacent (Gas) et les frais appliqués par l'opérateur de la plateforme de souscription EQUISAFE, à

l'exclusion de frais et commissions appliqués par les propres prestataires des souscripteurs (par exemple : plateforme de négociation d'Actifs Numériques, courtier, banque, agent de change, etc.).

## 2.5 Lock-up des jetons GreenTokens

Le cas échéant, les frais de conservation du Lock-up\* sont portés par WPO (Voir la Section [Conditions de conservation des jetons GreenTokens aux souscripteurs](#)).

## 2.6 Fonctionnement ultérieur des jetons GreenTokens

Une fois remis aux souscripteurs, les jetons GreenTokens n'induisent aucun frais de WPO.

Des frais de conservation par des tiers peuvent s'appliquer selon les modalités de sauvegarde des jetons GreenTokens retenue par le souscripteur.

Par la suite, WPO informe les souscripteurs que des frais de transaction seront très probablement appliqués pour le transfert de jetons GreenTokens par les tiers intervenant dans ces transactions, comme il est généralement pratiqué pour le transfert d'Actifs Numériques.

## 3. Emission antérieure de jetons GreenTokens

Aucun jeton **n'a** encore été émis par WPO

## 4. Règles et conditions pour l'utilisation et le fonctionnement des jetons GreenTokens

### 4.1 Principes

L'acquisition ou la souscription de jetons GreenTokens est soumise à un certain nombre de conditions et en particulier :

- des conditions d'éligibilité en lien aux obligations d'identification par WPO des acheteurs ou souscripteurs dans le cadre notamment de la procédure de LCB-FT et des obligations de vigilance auxquelles est soumis WPO ; et
- la conclusion d'un contrat d'acquisition ou de souscription avec WPO (le « Contrat\* ») ; et
- le respect des Conditions Générales d'Utilisation\* des jetons GreenTokens disponibles sur le site d'EQUISAFE et devant être acceptées au préalable à l'acquisition des jetons GreenTokens.

### 4.2 Le Contrat

Quelle que soit le mode d'acquisition utilisé (au moyen des Conditions Générales d'Utilisation ou autrement), le souscripteur ou l'acquéreur de jetons GreenTokens dans le cadre de la présente Offre au Public de Jetons (l'**« Acheteur »**) sera tenu de respecter un certain nombre d'obligations pour assurer la sécurité du Projet. Le respect de ces obligations a pour objectif d'assurer la sécurité de tous.

**Tout souscripteur ou acquéreur dans le cadre de l'Offre au Public de Jetons est donc invité à prendre connaissance en particulier des engagements ci-dessous qui devraient être en substance ceux qu'il devra prendre dans le Contrat.**

## Engagements généraux

- (a) L'Acheteur s'engage à ne pas distribuer, de quelque manière que ce soit, tout ou partie du Document d'Information dans un pays ou une juridiction où une telle distribution est interdite ou qui nécessite une Autorisation pour WPO, le Document d'Information et/ou les jetons GreenTokens.
- (b) L'Acheteur s'engage à ne pas transférer en tout ou partie, qu'elle que soit la forme ou les modalités dudit transfert (cession, apport, donation, autres – ci-après, un « Transfert\* ») ni les jetons GreenTokens ni les droits sur ceux-ci dans aucun pays ou juridiction où un tel Transfert est interdit ou requiert l'Autorisation de WPO, du Document d'Information et/ou des GreenTokens. En particulier, mais non exclusivement, l'Acheteur s'engage à ne pas céder les jetons GreenTokens et/ou un droit sur un jetons GreenToken à un « Citoyen Américain » au sens de la « Réglementation S » de l'United States Securities Act 1933, à savoir :
  - i. toute personne privée résidant aux Etats-Unis ;
  - ii. tout partenariat ou toute entreprise organisé(e) ou constitué(e) conformément au droit américain ;
  - iii. toute propriété dont l'exécuteur ou l'administrateur est un citoyen américain ;
  - iv. toute fiducie dont un mandataire est un citoyen américain ;
  - v. toute agence ou succursale d'une société étrangère installée aux États-Unis ;
  - vi. tout compte non-discretionnaire ou similaire (autre qu'une fiducie ou un bien) détenu par un courtier ou un autre fiduciaire au profit ou pour le compte d'un citoyen américain ;
  - vii. tout compte discretionnaire ou compte similaire (autre qu'une fiducie) détenu par un négociant ou un autre fiduciaire, qui est organisé, constitué ou (s'il s'agit d'une personne physique) résidant aux États-Unis ;
  - viii. un partenariat ou une entreprise si :
    - (aa) il/elle est organisé(e) ou constitué(e) conformément au droit d'une juridiction étrangère ; et
    - (bb) il/elle est constitué(e) par un citoyen américain principalement dans le but d'investir dans des titres non cotés en vertu de l'United States Securities Act de 1933, à moins qu'il/elle ne soit organisé(e) ou établi(e) et détenu(e) par des investisseurs accrédités qui ne sont pas des particuliers, des fiducies ou des biens immobiliers.
- (c) L'Acheteur s'engage à ne pas intenter ou participer à une quelconque action judiciaire, procédure d'arbitrage ou à s'adresser à tout autre organisme de résolution des litiges, en France ou à l'étranger, (i) à l'encontre de WPO en cas de non-exécution totale ou partielle, de non-déploiement ou de non-exécution du Projet, même si ses jetons GreenTokens ont perdu tout ou partie de leur valeur dès lors que WPO aura respecté son obligation de moyens de mise en œuvre du Projet substantiellement dans la forme décrite au Document d'Information et/ou (ii) en tout état de cause, à l'encontre des affiliés de WPO (ce compris les dirigeants et les employés des affiliés de WPO), les agents, les sous-traitants, les responsables du traitement, les prestataires de services et conseillers respectifs de WPO (les « Autres Personnes Identifiées » et avec WPO les « Personnes Identifiées\* ») en relation avec les jetons GreenTokens et/ou le Document d'Information.
- (d) L'Acheteur s'engage à ne pas Transférer\* (y compris acquérir, vendre, céder, transférer, même gratuitement) les certificats GoCerts aux fins de les utiliser à l'appui d'une offre commerciale

qui serait faite par un fournisseur d'électricité à ses clients finaux pour démontrer la part ou la quantité d'énergie produite à partir de sources renouvelables contenue dans cette offre.

- (e) L'Acheteur s'engage à respecter le droit français ainsi que l'ensemble des lois et règlements applicables dans chaque juridiction dans ou à partir de laquelle il peut se voir Transférer ou Transfère un jeton GreenToken, un droit sur un jeton GreenToken et/ou tout ou partie du Document d'Information.
- (f) L'Acheteur accepte de retourner le Document d'Information à WPO, qui aura le droit d'exiger son retour à tout moment. Le Document d'Information et son contenu ne peuvent être reproduits ou utilisés, en tout ou en partie, ou divulgués par l'Acheteur à un tiers autre que son conseiller juridique, financier ou fiscal, à condition qu'ils soient eux-mêmes soumis aux mêmes obligations que l'Acheteur en vertu de la présente Section « Règles et conditions pour l'utilisation et le fonctionnement des jetons GreenTokens », afin d'obtenir leur avis sur WPO et/ou les jetons GreenTokens.

## Engagements spécifiques

Le mécanisme ci-dessous, dit « stipulation pour autrui », oblige une personne achetant des jetons GreenTokens à s'assurer que les engagements qu'elle prend au bénéfice des Personnes Identifiées soit également pris ensuite par l'acquéreur à qui elle transfère des jetons GreenTokens. Ce mécanisme a pour objet de sécuriser l'ensemble de l'écosystème GreenToken.

- (a) L'Acheteur s'engage à stipuler comme stipulant, conformément aux dispositions de l'article 1205 du Code civil français, à toute personne à qui il Transfère un jeton GreenToken ou un droit sur un jeton GreenToken (un « Cessionnaire ») en qualité de promettant au profit de chaque Personne Identifiée comme bénéficiaire de cette stipulation pour autrui que le Cessionnaire de manière irrévocabile :
  - i. respecte les mêmes engagements que ceux pris par l'Acheteur en vertu de la présente Section « Règles et conditions pour l'utilisation et le fonctionnement des jetons GreenTokens » au profit des Personnes Identifiées ; et
  - ii. formule les mêmes déclarations que celles de l'Acheteur dans le Contrat au bénéfice des Personnes Identifiées.la « Stipulation ».
- (b) l'Acheteur en tant que stipulant renonce à son droit de révoquer à tout moment cette Stipulation.
- (c) l'Acheteur reconnaît comme stipulant et WPO agissant comme bénéficiaire pour son propre bénéfice ainsi que celui de toutes les autres bénéficiaires que la Stipulation devient irrévocabile entre l'Acheteur en tant que stipulant et les Personnes Identifiées en tant que bénéficiaires à la date du présent Contrat.
- (d) l'Acheteur s'engage à ce que chaque Cessionnaire renonce expressément à son droit de révocation de l'un quelconque des engagements et déclarations qu'il a respectivement pris et formulés en vertu de la présente Section « Règles et conditions pour l'utilisation et le fonctionnement des jetons GreenTokens » avant tout Transfert effectué en sa faveur d'un jeton GreenToken ou d'un droit sur un jeton GreenToken.

## Indemnisation

L'Acheteur convient d'indemniser, sur première demande, toute Personne Identifiée au titre de tous les dommages, responsabilités, dédommagemens, pertes financières, coûts, débours et dommages directs ou indirects que cette Personne Identifiée a subis par suite d'un manquement quelconque de l'Acheteur à ces engagements généraux et/ou spécifiques.

Sous réserve de ce qui précède, l'Acheteur s'engage à indemniser la Société en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle en vertu du Contrat.

Ces dispositions survivront à la résiliation du Contrat pour une période de dix (10) ans.

#### 4.3 Les Conditions Générales d'Utilisation

Les Conditions Générales d'Utilisation fixent les conditions d'utilisation du site permettant l'acquisition des jetons GreenTokens. Les Conditions Générales d'Utilisation seront disponibles et consultables sur le site d'EQUISAFE et de WPO à l'étape de la [Création du Compte Utilisateur\\*](#) en ligne.

### 5. Dispositif sur lequel les jetons GreenTokens seront inscrits

La description du Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé sur lequel les jetons GreenTokens seront inscrits est précisée à la Section [Technologie du jeton GreenToken](#) et dans la [PARTIE 6 - MODALITES TECHNIQUES DE L'EMISSION DE JETONS GREENTOKENS](#).

### 6. Calendrier d'utilisation des jetons GreenTokens

#### 6.1 Emission

Les jetons GreenTokens seront émis le jour ouvré suivant la Publication du résultat de l'Offre au Public de Jetons si le Montant minimum (Soft-cap) a été atteint, conformément au [Calendrier de l'Offre au Public de Jetons](#).

#### 6.2 Utilisation

Initialement, WPO acceptera les jetons GreenTokens émis comme moyen d'échange de ses nouveaux biens et services certifiés immédiatement après l'émission des jetons GreenTokens (Voir l'encadré « Comment ça marche ? » de la Section [GoCert#1 - L'expertise technique augmentée](#)).

Il est prévu de développer un réseau de partenaires de notre écosystème professionnel, [Le Réseau GreenToken](#), qui acceptera aussi le jeton GreenToken comme moyen d'échange de leurs propres biens et services.

#### 6.3 Cotation du Jeton

L'admission du jeton GreenToken est d'ores et déjà pré-sécurisée<sup>19</sup> sur la plateforme de négociation d'Actifs Numériques française SAVITAR ([www.savitar.io](http://www.savitar.io)).

Sous réserve de l'atteinte du Montant minimum (Soft-cap), la première Cotation du Jeton est prévue le lendemain de la date de Publication des résultats de l'Offre au Public de Jetons.

---

<sup>19</sup> Selon la lettre d'intention signée entre WPO SAS et Exchange SAS le 11 février 2020.

Sous réserve d'une liquidité suffisante, les jetons GreenTokens seront ensuite (conformément au Calendrier de l'Offre au Public de Jetons) échangeables entre participants contre les autres Actifs Numériques ou les monnaies ayant cours légal cotés sur la plateforme. La Valeur d'Échange y sera déterminée par la rencontre multilatérale de l'offre et de la demande.

Les conditions d'admission des participants et le fonctionnement de la plateforme de négociation d'Actifs Numériques sont précisées sur le site [www.savitar.io](http://www.savitar.io). Avant toute utilisation de ses services, il est important de se référer aux conditions générales d'utilisation de SAVITAR.

## 7. Modalités générales de comptabilisation du jeton GreenToken dans les comptes de WPO

### 7.1 Suivi de l'émission via l'annexe comptable

Les jetons GreenTokens seront émis le jour suivant la Publication du résultat de l'Offre au Public de Jetons si le Montant minimum (Soft-cap) a été atteint. A ce moment, nous procéderons à l'allocation des jetons GreenTokens prévue à la Section [Structure d'allocation](#) selon les huit étapes suivantes, qui seront portées à l'annexe comptable :

#### Emission de la Masse

**Etape 1:** Emission de la Masse de jetons GreenTokens (15 millions de jetons)

#### Allocation destinée à l'Offre au Public de Jetons

**Etape 2 :** Déduction des [X] jetons GreenTokens souscrits dans le cadre de l'Offre au Public de Jetons (allocation maximum de 11 millions de jetons)

**Etape 3 :** Destruction des jetons GreenTokens non-souscrits de l'allocation destinée à l'Offre au Public de Jetons (= 11 millions de jetons - [X])

#### Allocation destinée à la Réserve

**Etape 4 :** Déduction des 3 millions de jetons GreenTokens destiné à la Réserve.

#### Allocation destinée à la Vente Privée de Jetons

**Etape 5 :** Déduction des [Y] jetons GreenTokens souscrits en gré-à-gré dans le cadre de la Vente Privée (allocation maximum de 900 mille jetons)

**Etape 6 :** Affectation des jetons GreenTokens non-souscrits à la Réserve (= 900 mille jetons - [Y])

#### Allocation destinée à la Distribution gratuite aux collaborateurs de WPO

**Etape 7 :** Déduction des [Z] jetons GreenTokens distribués dans le cadre de la distribution gratuite aux collaborateurs de WPO (allocation maximum de 100 mille jetons)

**Etape 8 :** Affectation des jetons GreenTokens non distribués à la Réserve (= 100 mille jetons - [Z])

### 7.2 Suivi de la souscription en comptabilité

Les jetons GreenTokens souscrits sont comptabilisés dans différents comptes de dettes restituables (Compte EUR, Compte BTC ou Compte ETH) avec une contrepartie en trésorerie en Euros ou une contrepartie en « jetons détenus » pour les Cybermonnaies collectées<sup>20</sup>.

---

<sup>20</sup> Compte 5202

## Pendant la Vente Privée de Jetons

Pendant la Vente Privée de Jetons, la comptabilisation intervient au fil des ventes. Les ventes 2018 et 2019 figurent ainsi dans les comptes sociaux de WPO audités par le Commissaire aux Comptes.

## Pendant l'Offre au Public de Jetons

Pendant l'Offre au Public de Jetons, la comptabilisation interviendra de manière hebdomadaire, sauf dans les cas suivants, où la comptabilisation est quotidienne (« Suivi Resserré ») :

- Les cinq premiers jours suivant l'ouverture de l'Offre au Public,
- Les cinq derniers jours avant la clôture de l'Offre au Public,
- Le cas échéant, à l'approche du Montant minimum (Soft-cap) ou du Montant Maximum (Hard-cap).

Les fonds en monnaies ayant cours légal seront cantonnés chez le Prestataire de Services de Paiement LEMON WAY jusqu'à, selon le cas, leur versement sur le compte-séquestre du Dépositaire FINANCIERE D'UZES ou leur remboursement.

Les Cybermonnaies seront collectées sur les adresses publiques de cantonnement de COINHOUSE jusqu'à, le cas échéant, leur versement sur le compte-séquestre du Dépositaire COINHOUSE, puis, le cas échéant, leur remboursement.

Les fonds en monnaies ayant cours légal et les Cybermonnaies collectés seront comptabilisés de manière globale (et non par souscripteur) dans les comptes de WPO.

Les cas de « gel des avoirs » ou de rejet d'une souscription seront gérés au niveau des Dépositaires et aucune écriture comptable ne sera passée par WPO.

Les jetons GreenTokens destinés à la Réserve, non proposés à la souscription, ne seront pas comptabilisés à l'actif mais figureront dans l'annexe comptable.

## A l'issue de l'Offre au Public de Jetons

### Si le Montant Minimum (Soft-cap) n'est pas atteint

Il est procédé à une diminution du montant comptabilisé dans les différents comptes de dettes restituables avec une contrepartie en trésorerie en Euros ou en Cybermonnaies collectées, laquelle est remboursée (Voir la Section [Remboursement des souscripteurs](#)).

### Si le Montant Minimum (Soft-cap) est atteint et jusqu'à atteinte du Montant Maximum (Hard-cap)

Les montants comptabilisés en dettes restituables sont transférés en produits constatés d'avance faisant, alors, l'objet d'une main levée des comptes-séquestres et un transfert sur les comptes de WPO (Voir la Section [Fin de la période de souscription et restitution](#)).

### Si le Montant Maximum (Hard-cap) est dépassé

Il est procédé à une diminution du montant comptabilisé dans les différents comptes de dettes restituables avec une contrepartie excédentaire en trésorerie en Euros ou en Cybermonnaies collectées, excédentaire, laquelle est remboursée (Voir la Section [Remboursement des souscripteurs](#)).

### Utilisation de jetons GreenTokens en échange de biens et de services de WPO

Postérieurement à l'émission, WPO constatera au passif de son bilan le montant total des prestations restant à réaliser en contrepartie des jetons GreenTokens sous forme de « produits constatés d'avance sur jetons émis ». La vente de biens ou services donnera lieu à émission d'une facturation en euros qui déclenchera l'extourne de produits constatés d'avance en contrepartie du chiffre d'affaires pour

le nombre de jetons GreenTokens utilisés. Le montant d'extourne et de chiffre d'affaires correspondant aux biens et services réalisés sera égal au nombre de jetons GreenTokens utilisés multiplié par le Prix de Souscription, lequel sera déterminé selon la méthode FIFO\*, en application de l'article 619-7 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC\*) sur les émissions et détentions de jetons.

Au terme de l'utilisation par les porteurs de l'intégralité de la masse de jetons émise en échange de biens et services, les produits constatés d'avance auront été extournés.

## PARTIE 4 - FACTEURS DE RISQUES

### 1. Risques économiques

#### 1.1 Risque de perte partielle ou totale de l'investissement

Pendant l'Offre au Public de Jetons GreenTokens : si l'Offre au Public de jetons n'atteint pas son objectif (Non-atteinte du Montant minimum (Soft-cap)), les souscripteurs seront intégralement remboursés des montants de leurs souscriptions déduction faite des frais de transactions et de commissionnement liées aux opérations de collecte et de séquestre des fonds.

Après l'Offre au Public de Jetons GreenTokens : Dans la mesure où il n'est pas certain que le Projet réalisé en tout ou partie ou même que les produits et services en lien au Projet susciteront un intérêt, les souscripteurs sont avertis que la valeur des jetons GreenTokens n'est pas garantie et est susceptible de varier à la hausse comme à la baisse voire, le cas échéant, perdre toute valeur. Les souscripteurs ne devraient pas réaliser une souscription dans les jetons GreenTokens s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte.

Il n'existe aucune garantie que le Projet sera en tout ou partie réalisé et, plus généralement, il n'existe aucune garantie que le souscripteur pourra revendre ses jetons GreenTokens ou qu'ils lui permettront d'obtenir d'autres produits ou services que ceux couverts par le Projet.

#### 1.2 Risque de change, notamment vers l'Euro ou toute devise étrangère, supporté par le souscripteur

La souscription des jetons GreenTokens ne peut être réalisée qu'en Euros ou en Bitcoin ou en Ether. Si l'Offre au Public de jetons atteint son objectif (Atteinte du Montant minimum (Soft-cap)), alors les souscriptions ainsi réalisées seront en tout ou partie converties pour atteindre et conserver un montant en Euros égal ou, par défaut, s'approchant au plus de près du Montant minimum (Soft-cap). Les conversions ultérieures pourraient être différées dans l'attente d'un taux de change favorable et le Projet pourrait, en tout ou partie, être retardé en conséquence.

Le souscripteur supporte seul le coût et le risque de conversion de la valeur de sa souscription depuis une (des) monnaie(s) ayant cours légal ou une (des) Cybermonnaie(s) vers la devise ou les Cybermonnaies de souscription, à savoir l'Euro, le Bitcoin ou l'Ether.

Si l'Offre au Public de jetons atteint son objectif (Atteinte du Montant minimum (Soft-cap)), le risque de variation de la parité d'échange vers l'Euro des Actifs Numériques collectés en Bitcoin et en Ether, entre la date de valeur de souscription et la date de valeur de clôture de l'offre, est porté par le souscripteur. Cela signifie que le nombre de jetons GreenTokens indiqué lors d'une souscription effectuée en Cybermonnaie (BTC ou ETH) pourra différer du montant de jetons GreenToken effectivement échangé avec lui à la date de clôture de l'offre.

Exemple : si à la date de la souscription, 1 Bitcoin vaut 1.000 Euros et que 1 jeton GreenToken vaut 1 Euro (valeurs non-contractuelles, indiquées pour simplifier, sans frais ni commissionnement éventuellement applicables) :

- Si, à la clôture de l'offre au public, 1 Bitcoin vaut toujours 1.000 Euros, le souscripteur obtiendra 1.000 jetons GreenTokens.
- Si, à la clôture de l'offre au public, 1 Bitcoin ne vaut plus que 500 Euros, le souscripteur n'obtiendra finalement que 500 jetons GreenTokens.
- Si, à la clôture de l'offre au public, 1 Bitcoin vaut 2.000 Euros, le souscripteur obtiendra finalement 2.000 jetons GreenTokens.

Pareillement, en cas de remboursement, les remboursements sont effectués dans la monnaie ou la Cybermonnaie utilisée pour la souscription, soit l'Euro, le Bitcoin ou l'Ether, exclusivement. Le risque de variation de la parité d'échange vers l'Euro des monnaies ayant cours légal (autre que l'Euro) ou des Actifs Numériques (autre que le Bitcoin et l'Ether), entre la date de valeur de souscription et la date de valeur de remboursement, est porté par le souscripteur remboursé.

### 1.3 Risque lié à la valorisation des jetons

La Valeur d'Usage des Jetons GreenTokens est notamment corrélée à la valeur des services et produits dans le cadre du Projet et à la Valeur d'Échange.

La Valeur d'Usage des Jetons GreenTokens peut évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction de la valeur de marché des services et produits offerts par WPO (et, le cas échéant, les partenaires professionnels du Réseau GreenToken). En cas de redressement, liquidation ou dissolution de WPO (et, le cas échéant, des partenaires professionnels du Réseau GreenToken), la Valeur d'Usage des Jetons GreenTokens pourrait devenir nulle.

La Valeur d'Échange des Jetons GreenTokens contre des monnaies ayant cours légal ou des Actifs Numériques est corrélée à l'offre et de la demande sur les plateformes de négociation d'Actifs Numériques.

WPO décline toutes responsabilités sur les valeurs d'échange, d'achat ou de revente des Jetons GreenTokens sur les plateformes de négociation d'Actifs Numériques.

### 1.4 Risque d'absence de marché secondaire

Les jetons GreenTokens sont des Jetons d'Usage relevant d'une nouvelle classe d'actifs digitalisés. Ces actifs sont qualifiés d'Actifs Numériques au sens de la loi PACTE. Compte tenu de l'absence de maturité du marché des Jetons d'Usage en France et dans le reste de l'Union européenne ainsi que dans la plupart des zones géographiques du monde, il se pourrait que la demande d'admission des jetons GreenTokens ne soit pas admis sur les plateformes de négociation d'Actifs Numériques ne puisse aboutir. Ainsi aucune assurance ne peut être donnée quant à l'existence d'un marché secondaire.

Si un marché secondaire pour les jetons GreenTokens se développe, ce marché pourrait ne pas être liquide. Par conséquent, les souscripteurs pourraient ne pas être capables de vendre leurs jetons GreenTokens facilement ou à des prix qui leur procureraient un gain de valorisation comparable à des investissements similaires bénéficiant d'un marché secondaire développé.

### 1.5 Risque de volatilité du marché des jetons GreenTokens

Il existe une probabilité forte de volatilité du marché des jetons GreenTokens résultant autant de facteurs intrinsèques aux jetons GreenTokens que des facteurs externes. Ainsi, il est probable que la

valeur de marché des jetons GreenTokens soit fortement corrélée à la valeur des principales Cybermonnaies. Aussi, en cas de volatilité, la valeur de marché des Jetons GreenTokens pourrait être inférieure à la valeur des services auxquels ils donnent accès ou au Prix de Souscription, décoté ou non, des Jetons GreenTokens.

## 1.6 Risque lié aux engagements du souscripteur

Le souscripteur de Jetons GreenTokens est soumis à un certain nombre d'obligations. En particulier, l'acquisition des Jetons GreenTokens impose à l'acquéreur, que cela soit à la suite de la souscription des Jetons GreenTokens ou de leur achat, de s'engager à (i) ne pas les transférer à des acquéreurs dans des juridictions exigeant une Autorisation de WPO, des Jetons GreenTokens ou du Document d'information, et également (ii) à ce que les personnes auxquelles il transfère les Jetons GreenTokens prennent le même type d'engagement au bénéfice de WPO et des autres Personnes Identifiées. Le souscripteur supporte à ce titre le risque de devoir indemniser WPO et, plus généralement, les Personnes Identifiées en cas de non-respect par le cessionnaire d'un tel engagement.

## 1.7 Risque lié à l'utilisation des GoCerts

Les certificats GoCerts ne peuvent être utilisés à l'appui d'une offre commerciale qu'un fournisseur d'électricité ferait à ses clients finaux pour démontrer la provenance de l'énergie produite à partir de sources renouvelables contenue dans cette offre.

# 2. Risques technologiques

## 2.1 Risque d'erreurs ou de failles de sécurité permettant un piratage ou un vol des données de l'émetteur ou de la plateforme d'émission des Jetons GreenTokens

Les pirates ou d'autres groupes ou organisations malveillants ou criminels peuvent tenter d'interférer avec les Systèmes d'Information de WPO, la plateforme gérée par EQUISAFE pour le compte de WPO ou les Jetons GreenTokens de plusieurs manières, y compris, mais sans s'y limiter, attaques par déni de service, attaques Sybil, mystification (spoofing), attaques de logiciels malveillants ou basées sur le consensus ou encore par le vol des informations d'identification de WPO.

Pour réduire ces risques, des [Dispositifs de cybersécurité et de détection des dysfonctionnements techniques](#) sont mis en œuvre.

## 2.2 Risque de perte ou de vol du support de la clé privée du souscripteur

Tout souscripteur de Jetons GreenTokens avec une conservation en propre doit rester vigilant à ne pas divulguer ses clés privées. Tout tiers qui accède aux clés privées, y compris en ayant accès aux identifiants de connexion d'un porte-monnaie électronique ou d'un service de coffre-fort utilisé par un porteur de jetons (le « Wallet ») pourrait être en mesure de détourner les Jetons GreenTokens et/ou le fonctionnement du Wallet.

De même, tout souscripteur de Jetons GreenTokens ne peut accéder à son Wallet qu'en utilisant ses informations d'identification personnelles. La perte de ces informations d'identification pourrait

entraîner l'impossibilité d'accéder ou d'utiliser les Jetons GreenTokens. Le vol de ces informations d'identification pourrait entraîner le détournement des Jetons GreenTokens. En effet, tout tiers qui obtient l'accès aux informations d'identification ou aux clés privées du souscripteur de Jetons GreenTokens peut utiliser les Jetons GreenTokens de ce souscripteur.

Pour minimiser ce risque, les souscripteurs doivent se protéger contre les personnes qui accèdent sans autorisation à leurs appareils électroniques. Il est également recommandé aux souscripteurs de Jetons GreenTokens de stocker leurs informations d'identification de manière sécurisée dans un ou plusieurs emplacements de sauvegarde séparés géographiquement.

## 2.3 Risques liés au dispositif de suivi et de sauvegarde des Actifs Numériques

Malgré les efforts pris par le Dépositaire COINHOUSE, les comptes de cantonnement et les comptes-séquestres (tels qu'indiqués à la [Figure 40](#)) permettant le séquestration des Cybermonnaies collectées dans le cadre de l'Offre au Public de Jetons sont vulnérables aux attaques ainsi qu'aux fluctuations de valeur soudaines et significatives. Toute attaque réussie ou toute fluctuation significative de valeur représente un risque pour les souscripteurs de Jetons GreenTokens de perte partielle ou totale de leurs fonds.

## 2.4 Risques liés au Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé sur lequel sont inscrits les jetons GreenTokens et aux plateformes sur lesquelles les jetons GreenTokens peuvent être échangés

Les algorithmes de consensus sont essentiels au maintien de l'intégrité et de la sécurité d'un réseau de Cybermonnaie. Ils fournissent aux nœuds distribués un moyen de parvenir à un consensus incontestable sur le registre de la Blockchain.

L'algorithme de consensus Preuve de Travail (Proof of Work, PoW) est considéré comme l'une des solutions actuelles les plus résistantes aux attaques de consensus, comme l'attaque à 51% (ou l'attaque majoritaire) ou autres attaques byzantines. Non seulement parce que le réseau est décentralisé, mais aussi parce que les coûts élevés liés au processus de minage rendent improbable le détournement des mineurs dans le but de perturber du réseau. Toute attaque réussie représente un risque pour les souscripteurs de Jetons GreenTokens de perte partielle ou totale de leurs fonds.

Un audit de sécurité du Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé d'EQUISAFE et un audit de conformité du processus de souscription et d'émission avec ce Document d'Information seront réalisés d'ici à l'ouverture de l'Offre au Public de Jetons.

De même, la plateforme de négociation et d'échange SAVITAR a initié une campagne continue de sécurité sur la plateforme YOGOSHA depuis janvier 2018. Aucune faille de sécurité ne lui est reporté depuis plusieurs mois, signifiant un niveau de sécurisation conforme aux meilleures pratiques actuelles.

Il est précisé que la société CRYPTOEXCHANGE SAS et sa plateforme de négociation d'Actifs Numériques ([www.savitar.io](http://www.savitar.io)) fournissent ou pourraient fournir un ou plusieurs services sur Actifs Numériques figurant à l'article L. 54-10-2 du code monétaire et financier. En conséquence, il ne peut être exclu que la société CRYPTOEXCHANGE SAS et sa plateforme de négociation d'Actifs Numériques ([www.savitar.io](http://www.savitar.io)) doivent faire l'objet d'un enregistrement obligatoire auprès de l'AMF et

que les conditions pour être enregistrée auprès de l'AMF ne soient pas remplies. Le cas échéant, WPO pourrait être amenée à utiliser les services d'une autre plateforme d'échange préalablement enregistrée auprès de l'AMF. Le souscripteur pourrait avoir à s'assurer lui-même du respect de ces conditions en cas de changement de plateforme.

Cependant, il peut exister un risque de dysfonctionnement inhérent à tout programme informatique et, malgré les contrôles effectués par WPO ou ses partenaires, une défaillance technique reste toujours possible. Les mêmes considérations doivent être prises en compte en cas de migration vers un autre Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé.

### 3. Risques liés au Projet

#### 3.1 Risque lié à l'absence de communication régulière de la part de l'émetteur sur le Projet ou sur tout évènement pouvant avoir un impact sur le Projet

Au moins une fois par an, le Comité Consultatif d'Investissement publie sur le site de WPO ([www.wpo.eu](http://www.wpo.eu)) un rapport d'activité du Projet GreenToken sur l'année écoulée, conforté du rapport annuel du Commissaire aux Comptes spécifique à la gestion des jetons sur cette période. En cas d'incapacité du Comité, la Direction de WPO reprendrait à son compte ses obligations de communication au public le temps que sa capacité soit rétablie. Aussi, le risque lié à l'absence de communication régulière de la part de l'émetteur sur le Projet ou sur tout évènement pouvant avoir un impact sur le Projet est faible.

#### 3.2 Risque d'échec dans le lancement ou le développement technique et opérationnel du Projet

Le jeton GreenToken est conçu pour être un jeton qualifié d'usage (Jeton d'Usage) permettant d'obtenir des biens ou services devant être offerts par WPO dans le cadre de la mise en œuvre du Projet et, en particulier, des certificats privés de production GoCerts à émettre par WPO dans le cadre de la mise en œuvre du Projet. L'émission des jetons GreenTokens et leur cession par WPO a ainsi pour but de permettre la réalisation du Projet. Il n'y a aucune certitude que WPO pourra mettre en œuvre le Projet selon les termes présentés dans le Document d'Information ni même si le Projet en tant que tel sera mis en œuvre, WPO n'étant tenue qu'à une obligation de moyens pour sa mise en œuvre. WPO décline toute responsabilité et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude et la fiabilité, le caractère exhaustif ou opportun des services proposés par WPO ou quant aux résultats obtenus par l'utilisation de ces services. Tout changement ou fait nouveau susceptible d'avoir une influence significative sur la décision d'investissement de tout souscripteur potentiel et qui survient entre l'attribution du visa et la clôture de l'offre devra être décrit dans un document d'information amendé établi par WPO et visé par l'AMF. Sous réserve des obligations légales d'information préalable des souscripteurs par WPO en application de l'article L. 552-6 du CMF et précisé dans l'Instruction AMF 2019-06, le Projet est susceptible à tout moment d'évoluer selon ce que la WPO considère comme étant de son meilleur intérêt, dans le but de mettre en œuvre le Projet tel que visé dans le Document d'Information et/ou tel qu'il peut ou aura évolué.

### 3.3 Risque de modification substantielle du Projet et des droits attachés

Nous n'anticipons pas une évolution des droits attachés aux jetons GreenTokens quels que soient (i) les engagements commerciaux conclus et (ii) les évolutions attendues de développement des énergies renouvelables. Ainsi sans changement de législation ou de réglementation en France les jetons GreenTokens, dès lors qu'ils auront été émis, continueront de donner accès aux Certificats GoCerts. Toutefois aucune assurance ne peut être donnée quant à l'adoption d'un texte de l'Union européenne harmonisant la qualification juridique des Actifs Numériques et qui pourrait avoir un impact sur la qualification actuelle des jetons GreenTokens et des droits y étant attachés. WPO exclut toute responsabilité qu'un tel évènement pourrait avoir sur la reconnaissance des droits et la valeur des jetons GreenTokens.

### 3.4 Risques liés à la requalification du champ de l'offre du point de vue du droit de la consommation

Si une juridiction venait à considérer qu'au titre du droit à la consommation il s'agit non pas d'une situation d'offre d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel, mais plutôt d'un service financier, la clause de renonciation au droit de rétractation, telle que prévue dans le cadre de l'offre, pourrait ne pas remplir les conditions légales.

### 3.5 Risques liés à l'absence de visibilité sur la réglementation applicable à l'offre de jetons dans l'ensemble des juridictions dans lesquelles les jetons seront offerts ainsi qu'à la fiscalité applicable aux souscripteurs de jetons.

Les conditions d'offre et de vente et de fiscalité des jetons GreenTokens sont régies par la loi française en vigueur à la date du présent Document d'Information et en particulier par les dispositions de la Loi PACTE aux fins de leur commercialisation sur le territoire français.

Aucune assurance ne peut être donnée quant aux conséquences d'une éventuelle décision judiciaire ou administrative ou d'une modification de la législation ou de la réglementation française postérieure à la date du présent Document d'Information. Une telle décision ou modification pourrait avoir un impact négatif moyen à élevé pour les souscripteurs et avoir un effet défavorable sur la valeur des jetons GreenTokens.

Par ailleurs WPO exclut toute responsabilité quant à l'adoption d'un texte de l'Union européenne harmonisant la qualification juridique des Actifs Numériques et qui pourrait avoir un impact sur la qualification actuelle des Jetons GreenTokens et des droits y étant attachés.

## PARTIE 5 - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DE JETONS

### 1. Nombre de jetons GreenTokens à émettre

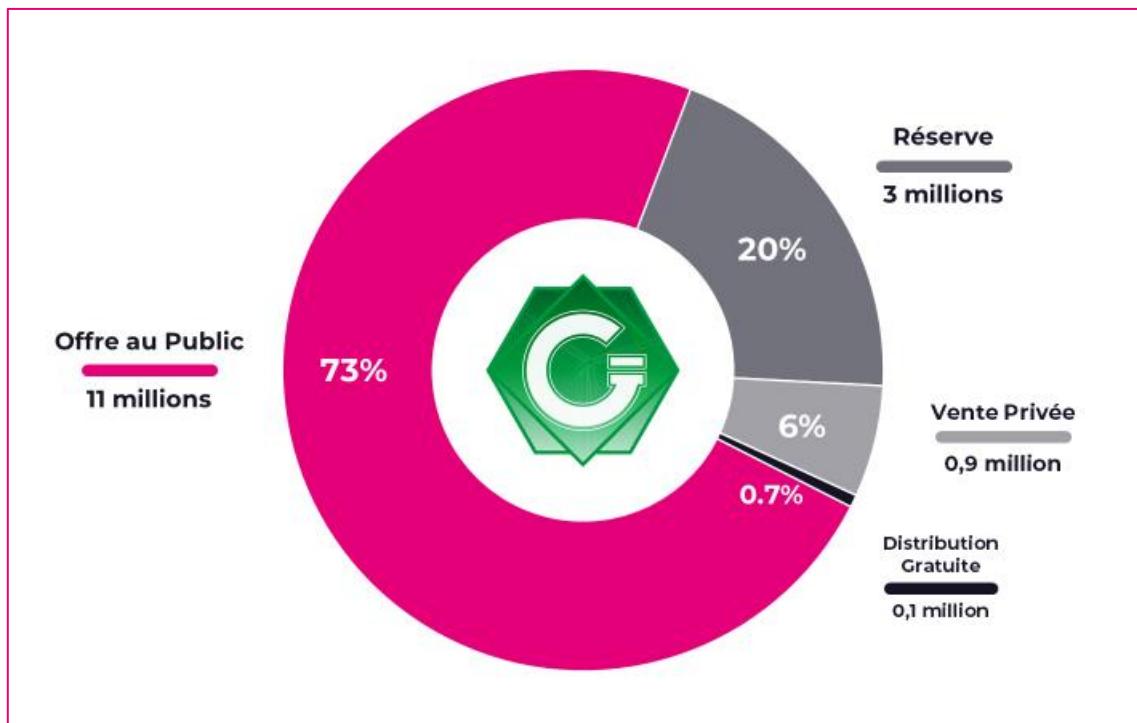
#### 1.1 Masse

La Masse de jetons GreenTokens est fixée à quinze (15) millions de jetons

#### 1.2 Structure d'allocation

- Onze (11) millions de jetons GreenTokens sont alloués à l'Offre au Public de Jetons. Les jetons invendus seront annulés (Voir la Section [Annulation du jeton](#) GreenToken).
- Trois (3) millions de jetons GreenTokens sont alloués à la Réserve détenue par WPO et prévue pour satisfaire la demande obligée de jetons GreenTokens (Voir la Section [Notre Services-Pour-Données](#)).
- Neuf cent mille (900.000) jetons GreenTokens sont alloués à la [Vente Privée de Jetons](#). Les jetons invendus seront placés dans la Réserve.
- Cent mille (100.000) jetons GreenTokens sont alloués à la [Distribution gratuite de jetons GreenTokens aux collaborateurs de WPO](#).

Figure 30. Allocation des jetons GreenTokens



## 2. Montants de l'émission

### 2.1 Montants prévus

Les objectifs de l'émission pour l'Offre au Public de Jetons sont les suivants :

Figure 31. Montants prévus de l'émission



### 2.2 Montant Effectivement Collecté

A la clôture de l'offre au public, le Montant Effectivement Collecté est déterminé comme suit :

- Les parités d'échanges des paires BTC/EUR et ETH/EUR sont constatées par huissier de justice une heure après la clôture de la souscription.
- Le montant en Euros et le nombre des Actifs Numériques (BTC et ETH) effectivement reçus sur les comptes-séquestres des Dépositaires sont constatés par huissier de justice le sixième jour ouvré à 14 h après la clôture de la souscription.
- Sur la base de ces constats, le Montant Effectivement Collecté est (i) calculé par WPO, (ii) certifié par le Commissaire aux Comptes et (iii) publié par le Président du Comité Consultatif d'Investissement à 16 h le même jour (Voir la Section [Calendrier de l'Offre au Public de Jetons](#)).

Plus généralement, le montant effectivement collecté à une date « T » s'entend comme la somme des montants en monnaies ayant cours légal et des montants en Actifs Numériques effectivement reçus sur les comptes-séquestres des Dépositaires\* jusqu'au sixième jour ouvré suivant (T+6) inclus, convertis en Euros aux Taux de Change\* applicables à la date T. Les produits de la Vente Privée de Jetons sont exclus de cette somme.

### 2.3 Taux de Change

Les Taux de Change applicables pour des conversions d'Actifs Numériques en Euros à une date « T » sont les parités d'échange négociées à 1:00 du matin (heure de Paris) du jour suivant (T+1), constatées sur la plateforme de négociation d'Actifs Numériques KRAKEN ([Source](#)) ou équivalente.

Les Cybermonnaies collectées ne seront converties en Euros qu'à l'issue de l'Offre au Public de Jetons (Voir la Section [Gestion du risque de change et intention de WPO de convertir les Actifs Numériques en Euros ou en devises étrangères](#)).

### 3. Prix de souscription du jeton GreenToken

#### 3.1 Prix de Souscription

Le Prix de Souscription du jeton GreenToken est fixé à 0,95 Euro

#### 3.2 Seuil Minimum de Souscription

Le Seuil Minimum de Souscription est fixé à 100 Euros

#### 3.3 Décotes offertes par catégorie de souscripteurs

##### Catégorie A : Souscripteur premium

Tout souscripteur, sans distinction, bénéficie d'une décote supplémentaire de - 5 % de la Valeur Nominale pour chaque tranche de 50.000 Euros d'achats de jetons GreenTokens (cumulés par bénéficiaire effectif), limitée à 50 % de la Valeur Nominale et dans la limite des stocks de jetons disponibles.

Chaque demi-tranche de 25.000 Euros d'achats de jetons GreenTokens est assujettie à une période de blocage (Lock-up A) d'un mois à compter de la Cotation du Jeton (Voir la Section [Conditions de conservation des jetons GreenTokens](#)).

Tranche d'achats (en milliers d'Euros)	0 - 50	50 - 100	100 - 150	150 - 200	200 - 250	250 - 300	300 - 350	350 - 400	400 - 450	450 - 500
Prix de Souscription A (EUR)	0,95	0,90	0,85	0,80	0,75	0,70	0,65	0,60	0,55	0,5

##### Catégorie B : Souscripteur de long-terme

Sous réserve d'effectuer au moins 10.000 Euros d'achats de jetons GreenTokens (cumulés par bénéficiaire effectif), tout souscripteur, sans distinction, bénéficie d'une décote supplémentaire de - 5 % de la Valeur Nominale par année de blocage (Lock-up B) consentie, limitée à 50 % de la Valeur Nominale et dans la limite des stocks de jetons disponibles (Voir la Section [Conditions de conservation des jetons GreenTokens](#)).

Lock-up (années)	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Prix de Souscription B (EUR)	0,95	0,90	0,85	0,80	0,75	0,70	0,65	0,60	0,55	0,5

##### Cumul des décotes

Les décotes des Catégories de souscripteurs A et B sont éventuellement cumulables et limitées à 50 % de la Valeur Nominale, dans la limite des stocks de jetons disponibles.

Exemple : Laura acquiert pour 78.000 Euros de jetons GreenTokens. Elle qualifie pour la décote de Catégorie A. Elle consent à une période de blocage de 3 ans. Elle qualifie aussi pour la décote de Catégorie B. Le Prix d'Emission qui s'applique à son achat est le Prix de Souscription A (78.000 Euros) multiplié par le Prix de Souscription B (3 ans) soit  $0,90 \times 0,80 = 0,72$  EUR.

## Cumul des Lock-up

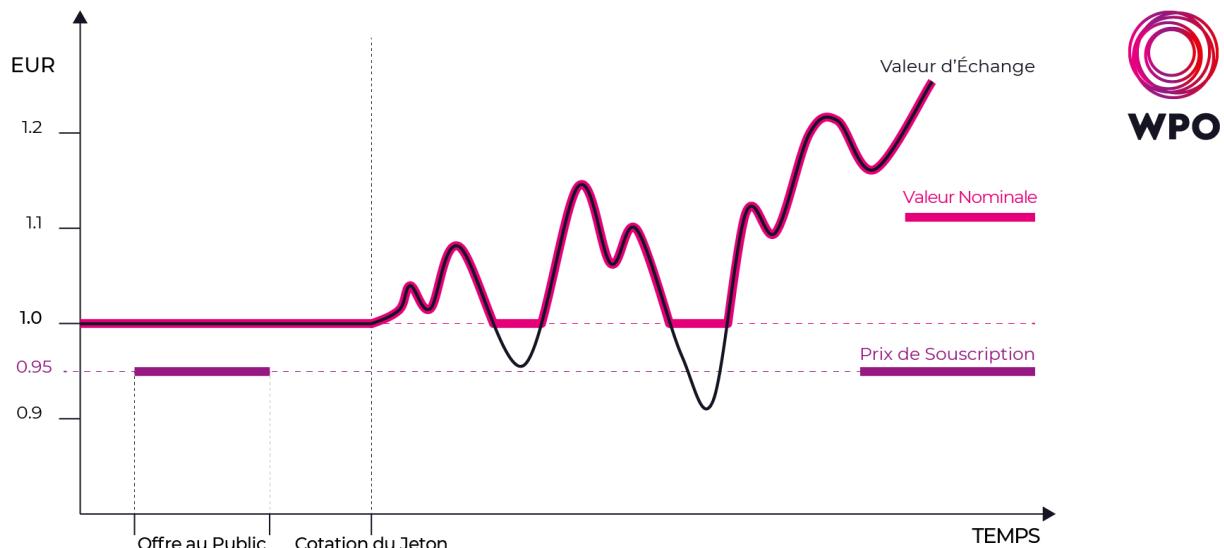
Les périodes de blocage (Lock-up A ou B) ne se cumulent pas ; seule s'applique la plus longue des deux.

Exemple : La souscription de Laura de 78.000 Euros compte pour 3 demi-tranches qui induisent une période de blocage de 3 mois (Lock-up A). Cependant, elle a aussi consenti à une période de blocage de 3 ans (Lock-up B), qui seule s'applique.

## 3.4 Explications sur la fixation du Prix de Souscription

Le jeton GreenToken aura différentes valeurs pendant son cycle de vie : La Valeur Nominale, la Valeur d'Échange, la Valeur d'Usage et, pendant l'Offre au Public de Jetons, le Prix de Souscription.

Figure 32. Valeurs du jeton GreenToken avec le temps (exemple non contractuel)



### Valeur Nominale

La Valeur Nominale d'un jeton GreenToken est la valeur d'un jeton GreenToken vendu par WPO dans le cadre spécifique du Services-Pour-Données, en usant de la Réserve.

Dans ce cadre, [X] Euros de services donnent droit à [Y] jetons GreenTokens. Ainsi :

- Avant la Cotation du Jeton, la Valeur Nominale est fixée à un (1) Euro.
- Après la Cotation du Jeton, la Valeur Nominale sera le maximum entre un (1) Euro et la Valeur d'Échange.

### Valeur d'Échange

La Valeur d'Échange d'un jeton GreenToken sera la valeur d'un jeton GreenToken sur le marché secondaire (Voir la Section [Cotation du Jeton](#)).

En cas de cotation sur plusieurs plateformes de négociation d'Actifs Numériques, la Valeur d'Échange d'un jeton GreenToken sera arbitrée comme la valeur d'échange moyenne observée sur ces

différentes plateformes sur la base d'un volume d'échange représentatif mesuré sur une durée suffisante précédent l'arbitrage. La valeur d'échange moyenne est pondérée du volume d'échange de chaque plateforme.

En cas de désaccord sur l'arbitrage, le Comité Consultatif d'Investissement fera une déclaration publique établissant la Valeur d'Échange.

### Valeur d'Usage

Voir la Section [Reprise de jetons GreenTokens par WPO](#).

### Prix de Souscription

Le Prix de Souscription propose une décote pour favoriser l'attractivité de l'Offre au Public de Jetons. Cette décote est de - 5 % par rapport à la Valeur Nominale avant la Cotation du Jeton.

Des décotes supplémentaires peuvent se cumuler pour les souscripteurs premium et/ou de long-terme.

## 4. Devises et Actifs Numériques acceptés

### 4.1 Devises

La devise acceptée est l'Euro (code EUR)

### 4.2 Actifs Numériques

Les Cybermonnaies acceptées sont le Bitcoin\* (code : BTC) et l'Ether (code : ETH)

### 4.3 Parités d'échange avec le jeton GreenToken

#### Devises

La parité d'échange pour la paire [EUR-GTK] est égale au Prix de Souscription applicable.

#### Actifs Numériques

La parité d'échange est le [Taux de Change](#) applicable à la date de clôture de l'Offre au Public de Jetons, tel que constaté par huissier de justice (Voir Section [Calendrier de l'Offre au Public de Jetons](#)) multiplié par le Prix de Souscription applicable.

## 5. Etapes précédant l'Offre au Public de Jetons

### 5.1 Emission pré-offre

Aucune émission de jetons GreenTokens, y compris les jetons GreenTokens issus de la Vente Privée de Jetons, n'est prévue avant l'issue de l'Offre au Public de Jetons.

## 5.2 Vente Privée de Jetons

Entre le 1<sup>er</sup> Avril et 31 Décembre 2019, 254.500 jetons GreenTokens ont été vendus dans le cadre de la Vente Privée de Jetons au prix moyen de 0,85 Euro, pour un montant total de 216 000 Euros.

Entre le 1<sup>er</sup> Janvier et le 30 avril 2020, 167.760 jetons GreenTokens ont été vendus dans le cadre de la Vente Privée de Jetons. Ces ventes sont contractualisées mais non encore facturées à la date du présent Document d'Information.

Aucun jeton GreenToken n'a été émis. Ces ventes ne comportent aucune condition de Lock-up.

Toute vente privée de jetons GreenTokens non encore contractualisée à l'ouverture de l'Offre au Public de Jetons sera interrompue.

## 6. Modalités de souscription aux jetons GreenTokens

Pour souscrire à l'Offre au Public de Jetons, les souscripteurs doivent suivre le processus de téléchargement du Document d'Information, d'Enregistrement\* et d'identification en préalable à tout achat de jetons GreenTokens (Voir la [Figure 34](#)). Dans ce cadre, WPO utilisera les données personnelles communiquées conformément au RGPD.

### 6.1 Téléchargement du Document d'Information

Le Document d'Information est disponible au téléchargement sur le site en ligne de l'Offre au Public de Jetons ([www.wpo.eu](http://www.wpo.eu), onglet « ICO ») après acceptation d'un avertissement préalable.

### 6.2 Pré-réservation de jetons GreenTokens

Quiconque ayant téléchargé le Document d'Information pourra, sans aucun engagement de sa part, préserver des jetons GreenTokens via un formulaire en ligne (pop-up). Pour cela, il devra :

- saisir une adresse email valide
- saisir le montant de sa pré-réservation dans le cadre de l'Offre au Public à venir (par exemple : [X] Euros en pré-réservation de [Y] jetons GreenTokens, [Y] étant automatiquement calculé)
- Le cas échéant, souscrire au flux d'information relatif au Projet GreenToken

Si un montant de pré-réservation a été saisi, il lui sera proposé de commencer la création de son Compte Utilisateur. Sinon, il aura la possibilité de créer son Compte Utilisateur à tout moment sur le site [www.wpo.eu](http://www.wpo.eu), onglet « ICO ».

### 6.3 Crédation du Compte Utilisateur

#### Création des identifiants

La création du Compte Utilisateur nécessite de fournir :

- une adresse email valide (vérifiée par l'envoi d'un email de sécurité)
- un mot de passe
- un numéro de téléphone mobile permettant l'authentification à double-facteur (A2F\*).

## Informations demandées

Les informations à saisir en ligne, sans condition de seuil, sont les suivantes ([Figure 33](#) ci-après) :

Figure 33. Liste des informations collectées lors de l'Enregistrement

PERSONNE PHYSIQUE	PERSONNE MORALE
Informations obligatoires	
Prénom du titulaire du Compte Utilisateur	Raison sociale du titulaire du Compte Utilisateur
Nom du titulaire du Compte Utilisateur	Description du projet ou activité du titulaire du Compte Utilisateur
Date de naissance du titulaire du Compte Utilisateur	URL du titulaire du Compte Utilisateur
Nationalité du titulaire du Compte Utilisateur	Pays d'enregistrement du titulaire du Compte Utilisateur
Pays de résidence du titulaire du Compte Utilisateur	Prénom du représentant légal du titulaire du Compte Utilisateur
Adresse email du titulaire du Compte Utilisateur	Nom du représentant légal du titulaire du Compte Utilisateur
Adresse IP d'enregistrement du titulaire du Compte Utilisateur	Date de naissance du représentant légal du titulaire du Compte Utilisateur
Qualité de Payeur ou Bénéficiaire	Email de contact du titulaire du Compte Utilisateur
-	Adresse IP d'enregistrement du titulaire du Compte Utilisateur
-	Qualité de Payeur ou de Bénéficiaire
Informations recommandées	
Téléphone principal du titulaire du Compte Utilisateur	Numéro d'enregistrement (SIREN ou équivalent) du titulaire du Compte Utilisateur
Personne Exposée Politiquement* (PEP)	Numéro de téléphone de contact du titulaire du Compte Utilisateur

### Pièces justificatives

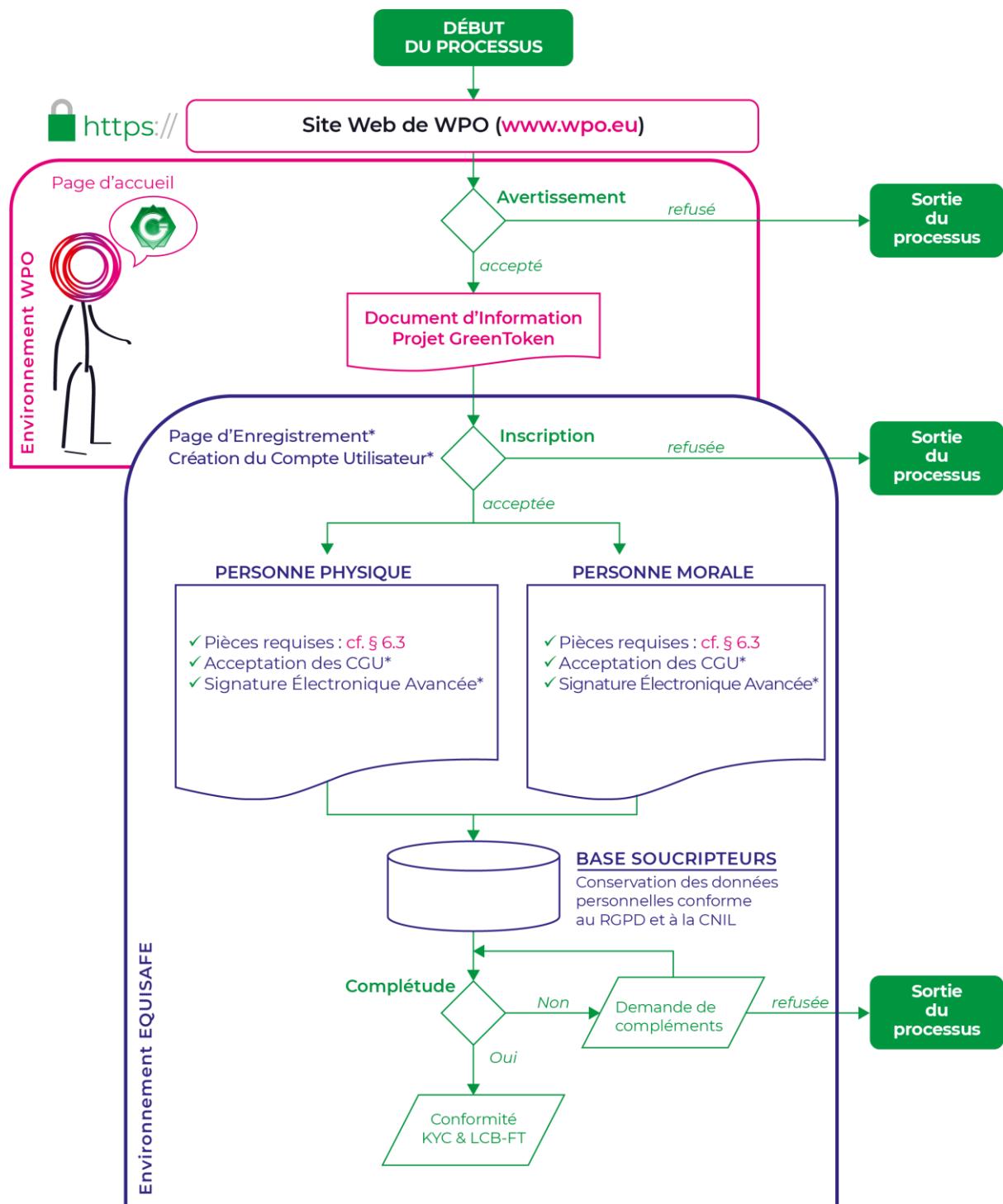
La liste de ces documents à télécharger, sans condition de seuil, est disponible ici : [Voir la Liste des documents KYC2.](#)

### Signature Electronique Avancée

La demande de création du Compte Utilisateur s'achève par la Signature Electronique Avancée\* par l'utilisateur.

Cette opération requiert le téléchargement, la vérification et la conservation de la pièce d'identité de l'utilisateur par le prestataire de signature YOUSIGN ; la signature intervient lors de la saisie du code unique de sécurité envoyé par YOUSIGN au téléphone mobile de l'utilisateur par celui-ci.

Figure 34. Processus d'Enregistrement



## Informations en cas de remboursement des fonds

Le Relevé d'Identité Bancaire fourni à l'étape d'identification servira, le cas échéant, au remboursement des montants souscrits en monnaies ayant cours légal. L'adresse publique fournie à l'étape d'identification servira, le cas échéant, au remboursement des Actifs Numériques souscrits en Actifs Numériques ([Figure 38](#)).

Les informations relatives au compte bancaire (ou à l'adresse publique) de souscription (« money-in ») et de remboursement (« money-out ») doivent être identiques. A défaut, le processus de souscription sera interrompu.

## Information sur l'origine des fonds

Nous procémons au contrôle de l'origine des fonds collectés dans le cadre (i) du traitement d'alertes (en cas de soupçon) et (ii) de la connaissance du client (KYC/KYB) conformément à notre Procédure\* LCB-FT. Cette analyse sera déléguée à LEMON WAY, sans condition de seuil, afin de détecter toute anomalie ou comportement anormal. En cas de soupçon, il sera demandé des informations et documents justificatifs complémentaires.

Les Dépositaires FINANCIERES D'UZES et COINHOUSE pourront procéder à des vérifications secondaires conformément à leurs obligations réglementaires ou à leurs procédures internes.

Voir aussi la [PARTIE 8 - MECANISMES DE CONNAISSANCE DES SOUSCRIPTEURS, DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME ET DE SECURITE](#).

## Modification des informations

L'utilisateur s'engage à informer WPO dans les meilleurs délais de toute modification des informations fournies lors de l'entrée en relation ou ultérieurement, que ce soit de sa propre initiative ou sur demande de WPO en vue d'actualiser les informations le concernant et notamment de tout changement d'état civil, de capacité juridique, d'adresse (fiscale, postale ou électronique), de numéro de téléphone mobile, de statut (fiscal, professionnel).

## 6.4 Souscription aux jetons GreenTokens

L'analyse des informations fournies peut prendre de quelques minutes à quelques jours. Après notification par EQUISAFE que l'Enregistrement a été validé, le souscripteur peut se connecter à son Compte Utilisateur pour procéder à l'achat de jetons GreenTokens. Les étapes principales sont les suivantes :

1. Le souscripteur confirme avoir lu et accepté les Conditions Générales d'Utilisation disponibles en ligne (Voir la [Figure 34](#) ci-dessus).
2. Le souscripteur indique son choix de souscription en Euros ou Actifs Numériques (Voir la [Figure 38](#)).
3. Le souscripteur indique ensuite le montant de sa souscription et l'éventuelle condition de Lock-up auquel il souscrit volontairement (Voir la Section [Catégorie B : Souscripteur de long-terme](#)).
4. Sur cette base, sont indiqués au souscripteur (Voir [Figure 39](#) et [Figure 40](#)) :
  - a. Le nombre de jetons GreenTokens qu'il acquiert
  - b. Le prix d'émission qui lui est applicable
  - c. L'éventuel période de blocage (Lock-up) qui lui est applicable
  - d. Les frais de souscription qui lui sont applicables

- e. Le prix total de son achat, c'est-à-dire [a. x b. + d.] en Euros
5. Le souscripteur indique comment il recevra ses jetons GreenTokens. Dans les deux premiers cas (a.) et (b.) ci-dessous, le souscripteur fournit une adresse publique d'Actifs Numériques compatible ERC20 ; dans le troisième cas (c.), cette adresse lui sera spécifiée par le Dépositaire COINHOUSE.
  - a. En conservation-propre
  - b. Via un tiers-dépositaire
  - c. Via le tiers-dépositaire COINHOUSE
6. Le souscripteur confirme les informations relatives au compte bancaire (ou à l'adresse publique) de remboursement, lesquelles sont les mêmes qu'utilisées pour la souscription.
7. Le souscripteur confirme son intention d'achat et procède au paiement des jetons GreenTokens souscrits.
  - a. Les fonds en Euros sont d'abord reçus dans un premier compte de cantonnement positionné dans l'environnement LEMON WAY et attribué à chaque souscripteur. Ils sont ensuite transférés sur le compte de cantonnement attribué à FINANCIERE D'UZES (Voir la Section [Conservation des souscriptions réalisées en Monnaies ayant cours légal](#))
  - b. Les Actifs Numériques sont d'abord reçus à l'une ou l'autre adresse publique de cantonnement ségrégée. Chaque jour ouvré, EQUISAFE : (Voir la Section [Conservation des souscriptions réalisées en Actifs Numériques](#)) :
    - i. réconcilie les montants reçus à ces adresses avec les souscriptions enregistrées.et, sous réserve de l'atteinte du montant minimum de collecte journalier,
    - ii. instruit le Dépositaire COINHOUSE de placer les Actifs Numériques autorisés sur le compte de séquestre, qui exécute l'instruction.ou, le cas échéant,
    - iii. instruit le Dépositaire COINHOUSE de restituer les Actifs Numériques reçus non-autorisés, qui exécute l'instruction.
8. Les souscriptions dûment recueillies sur le compte ou les adresses publiques de cantonnement sont ainsi déposées dès qu'un montant minimum est atteint, sur un des deux comptes-séquestrés :
  - Les Euros, chez FINANCIERE D'UZES (Voir la [Figure 39](#)).
  - Les Actifs Numériques, chez COINHOUSE (Voir la [Figure 40](#)).

## 6.5 Emission des jetons GreenTokens

A la clôture de l'Offre au Public de Jetons, le Commissaire aux Comptes certifie le Montant Effectivement Collecté et la Direction de WPO conclut sur le résultat de l'offre.

Dès lors que le Montant minimum est atteint, EQUISAFE, mandaté par WPO prépare l'émission de la Masse de jetons GreenTokens, l'attribution des jetons GreenTokens à leurs souscripteurs et l'annulation des invendus (Voir la Section [Calendrier d'utilisation des jetons GreenTokens](#)).

Cette attribution se matérialise par l'envoi à l'adresse publique indiquée par le souscripteur à l'alinéa 5. de la Section [Souscription aux jetons GreenTokens](#) ci-dessus.

## 7. Calendrier de l'Offre au Public de Jetons

Le déroulé de l'Offre au Public de Jetons est le suivant :

Figure 35. Chronologie détaillée de l'Offre au Public de Jetons (les heures indiquées sont celles de Paris)

Mardi 8 Septembre 2020 à 10 heures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture de la souscription à l'Offre au Public de Jetons, qui se matérialise par l'ouverture des souscriptions sur <a href="http://www.wpo.eu">www.wpo.eu</a></li> <li>- Publication du rapport du Commissaire aux Comptes sur la Vente Privée de Jetons à date</li> </ul>
Jeudi 12 Novembre 2020 à minuit	Clôture de la souscription à l'Offre au Public de Jetons, qui se matérialise par la suspension de la fonctionnalité de souscription sur <a href="http://www.wpo.eu">www.wpo.eu</a>
Vendredi 13 Novembre 2020 à 1 heure du matin	Constat par huissier de justice des parités d'échange des paires BTC/EUR et ETH/EUR pour fixer les <a href="#">Taux de Change</a> applicables aux Actifs Numériques recueillis
Vendredi 20 Novembre 2020 à 14 heures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constat par huissier de justice du montant des devises et du nombre des Actifs Numériques effectivement recueillis (le délai entre la clôture de la souscription à l'Offre au Public de Jetons et ce constat est le temps requis pour que les derniers virements bancaires et transferts d'Actifs Numériques soient reçus et observés sur les comptes-séquestres)</li> <li>- Certification du <a href="#">Montant Effectivement Collecté</a> par le Commissaire aux Comptes sur la base des constats d'huissier de justice.</li> </ul>
à 16 heures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication du résultat de l'Offre au Public de Jetons par la Direction de WPO et déclaration publique du Comité Consultatif d'Investissement, conformément au certificat du Commissaire aux Comptes</li> </ul>
Lundi 23 Novembre 2020 à midi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Emission de la Masse de jetons GreenTokens et, le cas échéant, annulation (destruction) des jetons GreenTokens invendus</li> </ul>
Mardi 1 <sup>er</sup> Décembre 2020 à midi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attribution des jetons GreenTokens à chaque souscripteur</li> <li>- Cotation du Jeton GreenToken</li> <li><u>OU (en cas de non-atteinte du Montant minimum [Soft-cap]) :</u></li> <li>- Remboursement des souscriptions</li> </ul>

Pour une mise en perspective chronologique plus large :

- La chronologie de WPO est donnée à la Section [Notre histoire](#).
- La chronologie du Projet GreenToken est donnée à la Section [Chronologie générale](#).

## 8. Informations sur la période postérieure à l'Offre au Public de Jetons

### 8.1 Dilution

Les jetons GreenTokens repris par WPO en échange de certificats GoCerts seront annulés. La Masse de jetons GreenTokens étant fixe, il en résultera une réduction graduelle du nombre de jetons GreenTokens disponibles au fil du temps.

Toute nouvelle offre au public de jetons GreenTokens serait conditionnée à l'obtention d'un nouveau Visa optionnel auprès de l'AMF.

### 8.2 Conditions de rachat de jetons GreenTokens

En cas d'excès ou de manque de liquidité du jetons GreenTokens sur le marché secondaire, WPO agira raisonnablement et pourra user de la Réserve sous le contrôle, le cas échéant, du [Comité Consultatif d'Investissement](#).

### 8.3 Conditions d'annulation de jetons GreenTokens

Voir les Sections

[Annulation du jeton](#) GreenToken et [Reprise de jetons GreenTokens par WPO](#).

### 8.4 Conditions de conservation des jetons auto-détenus et de mise sur le marché des jetons auto-détenus

Les catégories de jetons GreenTokens auto-détenus sont indiquées à la Section [Usage des jetons auto-détenus](#). Aucune n'est assujettie à une obligation de conservation (pas de Lock-up).

### 8.5 Conditions de conservation des jetons GreenTokens aux souscripteurs

Les jetons GreenTokens assujettis à une période de blocage (Lock-up A ou Lock-up B, tel que définis à la Section [Décotes offertes par catégorie de souscripteurs](#)) impliquent qu'ils seront conservés par le Dépositaire COINHOUSE sur un compte ségrégué depuis leur émission et pour la durée du Lock-up. Ils seront remis à leur souscripteur au terme de la période de blocage. Les frais de conservation sont portés par WPO.

### 8.6 Communications au public

Au moins une fois par an, le [Comité Consultatif d'Investissement](#) publie sur le site de WPO ([www.wpo.eu](http://www.wpo.eu)) un rapport d'activité du Projet GreenToken sur l'année écoulée, conforté du rapport annuel du Commissaire aux Comptes spécifique à la gestion des jetons sur cette période (Voir les Sections [Commissariat aux Comptes](#) et [Obligations et capacités du Comité](#)).

## PARTIE 6 - MODALITES TECHNIQUES DE L'EMISSION DE JETONS GREENTOKENS

### 1. Description

Le Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé développé par EQUISAFE (appelé « Protocole de Transaction Financière Sécurisée ») pour WPO est un ensemble de Contrats-Intelligents écrits en code 'Solidity' pour le réseau Ethereum, qui permettent la création, l'inscription et le transfert d'Actifs Numériques au sens de l'article L.54-10-1 du CMF.

Opérationnel depuis Juin 2019, le Protocole de Transaction Financière Sécurisée fournit un cadre robuste, modulaire et configurable. Il privilégie le plus possible la logique de permission par le code informatique via Contrats-Intelligents afin de maximiser la transparence pour toutes les parties impliquées.

Le Protocole de Transaction Financière Sécurisée est conçu pour maximiser l'interopérabilité entre les différents participants du réseau. D'une manière générale, ces participants peuvent être divisés en quatre catégories :

- L'Emetteur (WPO), entité qui crée et vend des jetons GreenTokens.
- Les souscripteurs, entités qui ont passé avec succès les contrôles d'Identifications KYC et de conformité LCB-FT et qui sont autorisés à acheter des jetons GreenTokens.
- Les Listes blanches (LEMON WAY) sont des entités de confiance qui fournissent des services d'Identification et de vérification de conformité LCB-FT aux participants du réseau.
- Les Dépositaires (FINANCIERE D'UZES et COINHOUSE) sont des entités de confiance qui détiennent les fonds recueillis sans en prendre directement possession. Ils peuvent fournir des services tels que le séquestre ou la garde, ou faciliter le transfert secondaire des jetons GreenTokens.

Le Protocole de Transaction Financière Sécurisée a été conçu en gardant à l'esprit deux concepts centraux : l'identification et la permission. Chaque souscripteur fait vérifier son identité par un agent d'enregistrement Liste-blanche (LEMON WAY) et une empreinte d'identité unique est associée à son adresse de portefeuille (Voir la [Figure 34](#)). Sur la base de ces informations d'identité, l'Emetteur et les Dépositaires appliquent une série de règles, conforme aux dispositions de ce Document d'Information, qui détermine comment le souscripteur peut interagir avec eux.

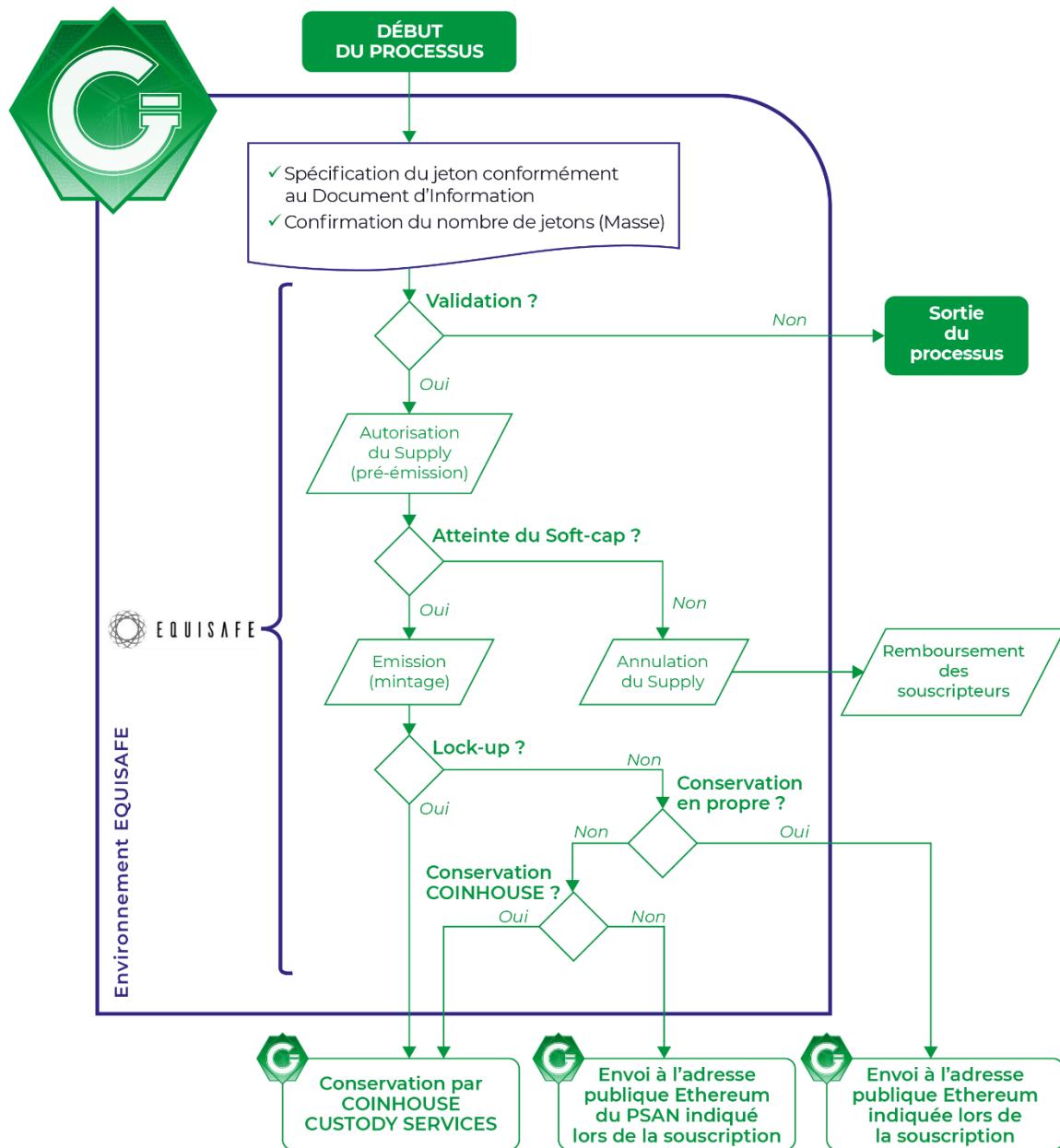
L'Emetteur, les Listes-blanches et les Dépositaires ont chacun leur propre Contrat-Intelligent qui définit la façon dont ils interagissent les uns avec les autres. Ces contrats permettent à différentes entités de se fournir mutuellement des informations au sein de l'écosystème.

Les jetons de sécurité du Protocole de Transaction Financière Sécurisée sont basés sur le standard ERC20. Les jetons sont transférés via les méthodes 'transfer' et 'transferFrom', mais le transfert ne réussira que s'il passe une série de contrôles d'autorisation en Blockchain. Un appel à 'checkTransfer' retourne vrai si le transfert est possible (Voir la [Figure 36](#)).

La configuration de base comprend l'identification du souscripteur, le suivi du nombre et des limites des souscripteurs, ainsi que des restrictions quant aux pays et au statut de chaque souscripteur

accrédité. L'implémentation d'autres modules permet d'ajouter une variété de fonctionnalités supplémentaires afin de répondre aux spécifications prévues par ce Document d'Information.

Figure 36 - Processus d'émission des jetons GreenTokens



## 2. Paramètres du programme informatique automatisé et l'objectif des fonctions

Le lien public ci-après présente l'architecture du système : <https://gitlab.com/equisafe/nyx>.

Le Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé développé par EQUISAFE est opérationnel et a déjà fonctionné sur plusieurs transactions financières digitales pour des montants en Euros supérieurs au Montant cible (Target) de la présente offre<sup>21</sup>.

## 3. Audits de sécurité et de conformité

Un audit (et, si nécessaire, le contre-audit) de sécurité<sup>22</sup> du Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé développé par EQUISAFE et un audit (et, si nécessaire, le contre-audit) de conformité du processus de souscription et d'émission des jetons GreenTokens avec ce Document d'Information seront réalisés d'ici à l'ouverture de l'Offre au Public de Jetons.

Les certificats attestant la prise en compte des commentaires et recommandations faits lors de ces audits seront publiés sur les sites Internet d'EQUISAFE et de WPO au plus tard le jour de l'ouverture de l'Offre au Public de Jetons.

La Masse de jeton GreenTokens ne sera émise qu'à atteinte de l'objectif et après la clôture de l'Offre au Public de Jetons.

---

<sup>21</sup> Voir par exemple la section MEDIA du site [www.equisafe.io](http://www.equisafe.io)

<sup>22</sup> A cet effet, EQUISAFE a mandaté la société DIGITAL SECURITY SAS (SIREN # 810570515 RCS Paris), 50 avenue Daumesnil ([www.digital.security/fr](http://www.digital.security/fr)) et l'audit est prévu en Mars 2020

## PARTIE 7 - CONSERVATION ET RESTITUTION DES FONDS ET DES ACTIFS NUMERIQUES

### 1. Suivi et sauvegarde des fonds et des Actifs Numériques recueillis

#### 1.1 Modalités de recueil et de gestion des fonds et des Actifs Numériques recueillis, telles que visées à l'article 712-6 du règlement général de l'AMF

Souscription en Monnaies ayant cours légal

Voir la Section [Souscription aux jetons GreenTokens](#).

Voir aussi la [Figure 39. Processus de collecte et de mise au séquestre des fonds en Euros](#).

Souscription en Actifs Numériques

Voir la Section [Souscription aux jetons GreenTokens](#).

Voir aussi la [Figure 40. Processus de collecte et de mise au séquestre des Actifs Numériques](#).

Conservation des souscriptions réalisées en Monnaies ayant cours légal

Tant que le montant cumulé des fonds en Euros recueillis sur les comptes de cantonnement LEMON WAY attribués l'opération reste inférieur au Montant minimum (Soft-cap), les fonds recueillis sont conservés sur ces comptes.

Lorsque ce montant atteint ou dépasse le Montant minimum (Soft-cap), les fonds recueillis sont transférés au compte-séquestre du Dépositaire FINANCIERE D'UZES, conformément à ses agréments consultables sur le site [REGAFI](#) (Voir la Section [Compte-séquestre en Euros \(EUR\)](#), ci-dessous).

Les fonds placés sous séquestre restent bloqués conformément aux dispositions de ce Document d'Information et notamment la Section [Fin de la période de souscription et restitution](#) ci-dessous.

Conservation des souscriptions réalisées en Actifs Numériques

Chaque jour et si le montant équivalent observé sur l'une des adresses publiques de cantonnement chez COINHOUSE atteint ou dépasse mille (1.000) Euros (calculé selon la méthode indiquée à la Section [Taux de Change](#)), les Actifs Numériques recueillis sont transférés au compte-séquestre du Dépositaire COINHOUSE CUSTODY SERVICES sous technologie LEDGER Vault\* (Voir la Section [Adresse Publique de Cantonnement en Bitcoin \(BTC\)](#) et la Section [Adresse Publique de Cantonnement en Ether \(ETH\)](#), ci-dessous).

Pratiquement, EQUISAFE réconcilie la provenance et la quantité des Actifs Numériques effectivement reçus à ces adresses publiques de cantonnement avec les informations d'identification et la liste blanche établie par LEMON WAY. EQUISAFE établit alors la ou les remises des transferts autorisés vers l'un ou l'autre compte-séquestre (BTC ou ETH), qu'exécute COINHOUSE à réception.

Les Actifs Numériques orphelins sont soit renvoyés à leur adresse d'origine soit gelés, conformément à la Procédure LCB-FT de WPO.

Cette remise est un fichier numérique adressé quotidiennement, les jours ouvrés, par EQUISAFE à COINHOUSE. Ce fichier contient le nom, le prénom et la date de naissance du souscripteur, le montant effectivement reçu et indique le statut (liste blanche ou non) de cette souscription et l'adresse d'envoi confirmée pour un éventuel remboursement.

Dans le cas d'un montant inférieur, le transfert de la collecte de la journée se reportera sur le jour ouvré suivant.

Les fonds déposés sur le compte-séquestre restent bloqués conformément aux dispositions de ce Document d'Information et notamment à la Section [Fin de la période de souscription et restitution](#) ci-dessous.

A aucun moment, WPO, qui est titulaire des adresses publiques de cantonnement ou de séquestre positionnées dans l'environnement COINHOUSE, ne dispose des clés privées associées.

## 1.2 Fin de la période de souscription et restitution

La main levée des comptes-séquestres est conditionnée à la certification par le Commissaire aux Comptes du Montant Effectivement Collecté.

Si le Montant Effectivement Collecté certifié est inférieur au Montant Minimum (Soft-cap), la [Condition de non-atteinte du Montant minimum \(Soft-cap\)](#) est réalisée et la procédure de remboursement est alors suivie.

Si le Montant Effectivement Collecté certifié est supérieur au Montant maximum (Hard-cap), la [Condition de dépassement du Montant maximum \(Hard-cap\)](#) est réalisée et la procédure de remboursement de l'excès est alors suivie.

Dès lors que le Soft-cap est atteint et après la clôture de l'Offre au Public de Jetons (ou par anticipation de celle-ci dans le cas de dépassement du Hard-cap), les fonds et Actifs Numériques recueillis sont libérés au profit de WPO par main levée des comptes-séquestres selon la séquence suivante :

### Procédure de Main levée du compte-séquestre des Actifs Numériques

- a. Sur présentation du certificat du Commissaire aux Comptes attestant le Montant Effectivement Collecté, le Dépositaire COINHOUSE procède à l'ouverture du LEDGER Vault selon la Procédure multi-autorisation\* convenue puis à l'extraction des Actifs Numériques recueillis.
- b. Sur présentation d'un ordre de conversion de WPO, le Dépositaire COINHOUSE procède à la conversion en Euros de tout ou partie des Actifs Numériques recueillis (Voir la Section [Gestion du risque de change et intention de WPO de convertir les Actifs Numériques en Euros ou en devises étrangères](#)) puis transfère le montant converti en Euros depuis son compte bancaire (Voir la Section [Compte courant de COINHOUSE \(EUR\)](#)) sur le compte-séquestre du Dépositaire FINANCIERE D'UZES.
- c. Le Dépositaire COINHOUSE procède au transfert des Actifs Numériques recueillis non-convertis sur le compte de sauvegarde et de conservation de WPO chez COINHOUSE.

## Procédure de Main levée du compte-séquestre en Euros

Sur présentation du certificat du Commissaire aux Comptes attestant le Montant Effectivement Collecté, et, le cas échéant, après réception des Actifs Numériques convertis en Euros transférés par le Dépositaire COINHOUSE, le Dépositaire FINANCIERE D'UZES restitue les fonds sur le compte bancaire de WPO (Voir la Section [Compte courant de WPO \(EUR\)](#)).

### 1.3 Identification des comptes de dépôt, séquestres des fonds et Actifs recueillis

#### Compte-séquestre en Euros (EUR)

Le Dépositaire FINANCIERE D'UZES transférera le montant collecté en Euros sur le compte bancaire ci-dessous :

CIC – CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

IBAN : FR76 3006 6107 4100 0208 0642 501

BIC : CMCIFRPP

#### Adresse Publique de Cantonnement en Bitcoin (BTC)

ADRESSE<sup>23</sup> – [sera indiquée au souscripteur une fois son Compte Utilisateur validé]

Cette adresse est physiquement positionnée dans l'environnement du Dépositaire COINHOUSE sur technologie LEDGER Vault.

#### Adresse Publique de Cantonnement en Ether (ETH)

ADRESSE<sup>23</sup> – [sera indiquée au souscripteur une fois son Compte Utilisateur validé]

Cette adresse est physiquement positionnée dans l'environnement du Dépositaire COINHOUSE sur technologie LEDGER Vault.

#### Compte courant de COINHOUSE (EUR)

En cas de conversion de tout ou partie des Actifs Numériques recueillis, le Dépositaire COINHOUSE transférera le montant converti en Euros sur le compte bancaire ci-dessous :

FIDOR BANK

IBAN : DE82 7002 2200 0020 299 800

BIC : FDDODEMMXXXX

#### Compte courant de WPO (EUR)

A la fin de l'opération, le compte bancaire de WPO sur lequel les fonds Euros seront versé est le suivant :

CREDIT COOPERATIF

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0107 2529 312

BIC : CCOPFRPPXXX

---

<sup>23</sup> Selon Lettre de mission référence COINHOUSE-20191014 signée le 14/09/2019.

## 1.4 Gestion du risque de change et intention de WPO de convertir les Actifs Numériques en Euros ou en devises étrangères

Les Cybermonnaies collectée pendant l'Offre au Public de Jetons ne seront converties en Euros qu'à l'issue de l'Offre au Public.

Par principe, la décision de WPO de convertir des Actifs Numériques se prend favorablement sur l'hypothèse d'un [Taux de Change](#) applicable à la conversion au moins égal à 80% de celui constaté par huissier de justice à la clôture de l'Offre au Public de Jetons. Si à l'instant du passage d'ordre, l'écart baissier excérait 20 %, la conversion serait ajournée.

Par exception, WPO a l'intention de procéder au plus tôt à la conversion d'Actifs Numériques requise pour disposer d'un montant total recueilli en Euros au moins égal à la valeur du Montant minimum (Soft-cap), ou, selon les effets de change, s'en approchant le plus possible.

Par la suite, si la totalité des Actifs Numériques recueillis n'a pas été déjà convertie, WPO a l'intention de procéder à leurs conversions prudentes pour les besoins du Projet GreenToken selon le principe de gestion du risque de change énoncé ci-dessus.

## 1.5 Engagement de WPO de conserver ou de mettre en place un dispositif de suivi et de sauvegarde des fonds et des Actifs Numériques recueillis

Les Actifs Numériques recueillis lors de l'Offre au Public de Jetons et finalement transférés de plein droit à WPO sont en partie ou en totalité convertis en Euros (Voir la Section [ci-dessus](#)).

Le solde éventuel des Actifs Numériques est conservé chez COINHOUSE, conformément à la lettre de mission en place<sup>24</sup> (ou, le cas échéant, chez tout autre prestataire de conservation pour le compte de tiers d'Actifs Numériques (PSAN) enregistré par l'AMF).

## 2. Remboursement des souscripteurs

### 2.1 Condition de non-atteinte du Montant minimum (Soft-cap)

Au terme de l'Offre au Public de Jeton tel que prévu au [Calendrier de l'Offre au Public de Jetons](#), le Commissaire aux Comptes certifie le [Montant Effectivement Collecté](#), en Euros, et la Direction de WPO conclut sur le résultat de l'offre. Si la condition de non atteinte du Montant minimum (Soft-cap) était réalisée, WPO procèderait à la restitution des fonds et des Actifs Numériques recueillis dans un délai de soixante (60) jours ouvrés à compter de la date du certificat du Commissaire aux Comptes.

### 2.2 Condition de dépassement du Montant maximum (Hard-cap)

Chaque jour pendant la période ouverte à la souscription, à 18 heures (heure de Paris), WPO calcule la valeur intermédiaire du [Montant Effectivement Collecté](#), en Euros. Si, selon ce calcul, le Montant

---

<sup>24</sup> Voir Note [23](#) ci-dessus

maximum (Hard-cap) était dépassé, la fonctionnalité de souscription sur [www.wpo.eu](http://www.wpo.eu) serait immédiatement suspendue par WPO.

Ayant pris le soin d'anticiper ce dépassement, WPO ferait alors constater le plus rapidement possible par un huissier de justice les parités d'échanges des Actifs Numériques recueillis en Euros sur la plateforme de négociation d'Actifs Numériques choisie pour référence<sup>25</sup>.

WPO fait ensuite constater par un huissier de justice le montant des devises et le montant des Actifs Numériques recueillis et effectivement reçus sur les comptes-séquestres des Dépositaires jusqu'au cinquième jour ouvré inclus après le jour de suspension de la fonctionnalité de souscription.

Sur la base de ces constats, le Commissaire aux Comptes de WPO certifie le Montant Effectivement Collecté et la Direction de WPO conclut sur le résultat de l'offre. Dès que la condition de dépassement du Hard-cap est ainsi réalisée,

WPO procèderait à la restitution des fonds et des Actifs Numériques recueillis en excès dans un délai de soixante (60) jours ouvrés à compter de la date du certificat du Commissaire aux Comptes. Les souscriptions excédentaires seraient alors remboursées dans l'ordre des dernières effectivement reçues par les Dépositaires jusqu'à égaler la valeur du Hard-cap.

## 2.3 Procédure de remboursement des souscripteurs

Cette procédure est la même en cas de réalisation de la condition de non-atteinte du Montant minimum (Soft-cap) ou de celle de dépassement du Montant maximum (Hard-cap).

### Cas d'une souscription en monnaie ayant cours légal

Pendant toute la période de souscription, un registre des souscripteurs est tenu par le gestionnaire de la plateforme de souscription EQUISAFE et un registre des paiements est tenu par l'établissement de paiement LEMON WAY, lesquels sont réconciliés avec le relevé du compte-séquestre du Dépositaire FINANCIERE D'UZES.

En cas de remboursement,

- 1- Etablissement de la liste : L'ensemble documentaire est mis à disposition de WPO qui établit la liste des remboursements.
- 2- Approbation de la liste : Le Comité Consultatif d'Investissement audite et approuve ou, le cas échéant, fait corriger cette liste.
- 3- Approbation méthodologique : La liste approuvée et les éléments ayant permis à son établissement sont transmis au Commissaire aux Comptes qui atteste la conformité du processus d'établissement de la liste des remboursements.
- 4- Passage d'ordre : La Direction de WPO adresse l'ordre des remboursements accompagné des avis du Comité Consultatif d'Investissement et du Commissaire aux Comptes à LEMON WAY, qui l'exécute.
- 5- Exécution : LEMON WAY procède au renvoi des Euros nets reçus sur ses comptes de cantonnement à chaque souscripteur selon le moyen de paiement utilisé à la souscription.

---

<sup>25</sup> Voir Section [Taux de Change](#).

- 6- Frais : WPO prend à sa charge les frais de séquestration et de transfert (Money-out). Le souscripteur garde toutefois à sa charge tous les frais et commissions applicables, le cas échéant, par sa banque, agent de change, etc.

### Cas d'une souscription en Actifs Numériques

Pendant toute la période de souscription, un registre des souscripteurs est tenu par le gestionnaire de la plateforme de souscription EQUISAFE et un registre des transferts d'Actifs Numériques reçus est tenu par le Dépositaire COINHOUSE.

En cas de remboursement,

- 1- Etablissement de la liste : L'ensemble documentaire est mis à disposition de WPO qui établit la liste des remboursements.
- 2- Approbation de la liste : Le Comité Consultatif d'Investissement audite et approuve ou, le cas échéant, fait corriger cette liste.
- 3- Approbation méthodologique : La liste approuvée et les éléments ayant permis à son établissement sont transmis au Commissaire aux Comptes qui atteste la conformité du processus d'établissement de la liste des remboursements.
- 4- Passage d'ordre : La Direction de WPO adresse par écrit l'ordre des remboursements accompagné des avis du Comité Consultatif d'Investissement et du Commissaire aux Comptes à COINHOUSE, qui l'exécute.
- 5- Exécution : COINHOUSE procède au renvoi des Actifs Numériques nets reçus sur ses comptes-séquestres à chaque adresse publique renseignée lors de l'Enregistrement.
- 6- Frais : WPO prend à sa charge les frais séquestration et de transfert (Money-out). Le souscripteur garde toutefois à sa charge tous les frais et commissions applicables, le cas échéant, par ses propres prestataires de conservation ou de courtage, etc.

## 2.4 Gestion du risque de change au moment du remboursement

Le risque de variation de la parité d'échange des monnaies ayant cours légal (autre que l'Euro) ou des Actifs Numériques vers l'Euro, entre la souscription et le remboursement, est porté par le souscripteur remboursé.

## 2.5 Gestion du risque d'adressage incorrect ou incomplet au moment du remboursement

Si les informations fournies pour le remboursement lors de l'Enregistrement étaient incorrectes ou incomplètes, le risque de non-remboursement est porté par le souscripteur. Toutefois, WPO ferait ses meilleurs efforts (« obligation de moyen ») pour corriger ou compléter l'adressage pendant une période raisonnable de deux (2) mois suivant la date d'attestation méthodologique de la liste de remboursements par le Commissaire aux Comptes.

## 2.6 Gestion du risque d'adressage via plateforme de négociation d'Actifs Numériques

Le remboursement s'effectue uniquement à l'adresse d'envoi des Actifs Numériques du souscripteur. Si cette adresse est celle liée à une plateforme de négociation d'Actifs Numériques, le remboursement pourrait se perdre et WPO ne pourrait en être tenu responsable. Les souscripteurs devront prendre le soin de s'organiser préalablement avec leur(s) prestataire(s).

## PARTIE 8 - MECANISMES DE CONNAISSANCE DES SOUSCRIPTEURS, DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME ET DE SECURITE

### 1. Connaissance des souscripteurs et LCB-FT

En application de l'article L.561-2, 7° ter du CMF, WPO est un émetteur assujetti dans le cadre de l'Offre au Public de Jetons aux mesures d'identification et aux mesures de vigilance prévues par la réglementation applicable en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT).

A cet égard, WPO a mis en place sa Procédure LCB-FT, qui consiste en :

- Un dispositif permettant la collecte des éléments d'identification, de vérification de l'identité et de connaissance des souscripteurs de jetons GreenTokens.
- Un dispositif d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Dans ce cadre, WPO a externalisé sur le fondement de l'article R.561-38-2 du CMF la mise en œuvre des mesures de vigilance à mettre en œuvre dans le cadre de la souscription aux jetons GreenTokens.

Conformément à l'article L. 561-32 I alinéa 4 du CMF, le Money Laundering Reporting Officer (« MLRO\* ») désigné pour l'Offre au Public de Jetons occupe une position hiérarchique élevée au sein de WPO et possède une connaissance suffisante de l'exposition aux risques. Il met en œuvre également le contrôle sur les prestataires de WPO.

En l'occurrence, le MLRO est :

M Hervé GAGNAIRE, Directeur Administratif et Financier de WPO ([herve.gagnaire@wpo.eu](mailto:herve.gagnaire@wpo.eu)).

#### 1.1 Identification et vérification d'identité

Le processus d'identification des souscripteurs (KYC et KYB) et de l'origine des fonds sera réalisé par LEMON WAY lors de l'Enregistrement (Voir la [Figure 38](#)).

##### Processus KYC et KYB

Les étapes à suivre et les pièces à fournir sont indiquées en détail à la Section [Création du Compte Utilisateur](#).

Il sera notamment demandé de fournir deux preuves d'identité, sans condition de seuil minimum de souscription, et de signer la demande de Création du Compte Utilisateur par Signature Electronique Avancée (Voir la Section [Signature Electronique Avancée](#)).

## Admission

La typologie de souscripteurs ne satisfaisant pas aux procédures internes du Prestataire de Services de Paiement LEMON WAY ne sera pas admise à l'étape de paiement de la plateforme de souscription.

En double contrôle, les Dépositaires FINANCIERE D'UZES et COINHOUSE refuseraient l'admission d'une typologie de souscription présentée à leur encaissement et non conforme notamment en matière de complétude de l'information apportée ou de leurs propres dispositions LCB-FT (Voir la [Figure 39](#) et la [Figure 40](#)).

La Direction de WPO interrogera l'ensemble des prestataires-tiers intervenant dans le processus de souscription pour s'assurer de leur conformité aux règlements et aux procédures applicables.

## 1.2 Classification des Risques

L'évaluation du niveau de risque peut découler de l'analyse du souscripteur et de l'approche par les risques dans certains cas ou reposer sur une présomption légale ou réglementaire (typologies de personnes morales, activités ou canaux de distribution listés par les textes comme présentant un risque faible de blanchiment).

RISQUE	EXPLICATIONS
FAIBLE	Equivaut au risque LCB-FT le plus faible. Il peut se justifier par une facilité de suivi des souscripteurs, par des procédures peu complexes et/ou générant peu de flux, par des moyens d'acquisition des jetons GreenTokens simples (règlement en monnaie ayant cours légal) et pour une volumétrie faible (inférieure à 1.000 Euros). La maîtrise des risques afférents est aisée et un dispositif de vigilance allégé peut suffire à maîtriser les risques LCB-FT.
MODÉRÉ	Equivaut à un risque LCB-FT standard et/ou moyen correspondant à des situations pouvant être des vecteurs de risques LCB-FT privilégiés.
ÉLEVÉ	Equivaut à un risque LCB-FT élevé correspondant à des situations identifiées comme vecteurs de risques LCB-FT privilégiés.

## 1.3 Critères d'évaluation des risques

En résumé, la Procédure LCB-FT de WPO prévoit que :

- L'Offre au Public de Jetons s'adresse aux personnes physiques et morales en France sans distinction
- Les demandes de souscription/d'acquisition de jetons GreenTokens en provenance de l'étranger (pays de résidence/constitution) sont acceptées à moins qu'elles ne proviennent de Juridictions\* à Haut Risques, de Chine ou des Etats-Unis d'Amérique
- Les personnes considérées à risques sont les Personnes Politiquement Exposées (PPE\*) et celles dont la profession/activité relève de l'immobilier, des télécommunications, des jeux, du secteur associatif et des arts.

Les familles de critères de risque qui seront pris en compte pour déterminer le niveau des mesures de vigilance à appliquer sont : le lieu de résidence, l'activité professionnelle, la devise de souscription, le montant investi, une opération et/ou un comportement anomaux, etc.

Selon le niveau de mesures de vigilance requis, seront appliquées des diligences suivantes :

VIGILANCE	DILIGENCES
SIMPLIFIÉE	Identification (recueil de pièces d'identité)
COMPLÉMENTAIRE	Diligences ci-dessus et <ul style="list-style-type: none"> <li>- vérification de l'activité</li> <li>- vérification d'identité avancée <ul style="list-style-type: none"> <li>o Signature électronique avancée</li> <li>o Vérification des listes de sanctions</li> </ul> </li> <li>- le cas échéant, validation par le MLRO</li> </ul>
RENFORCÉE	Diligences ci-dessus et <ul style="list-style-type: none"> <li>- demande sur l'origine des fonds</li> <li>- validation par le MLRO</li> <li>- diligences spécifiques sur les PPE</li> </ul>

Figure 37 - Critère d'évaluation des risques LCB-FT

Les cas suivants impliqueront un refus de la souscription :

- Présentation de documents incomplets, illisibles ou falsifiés
- Utilisation d'un compte de tiers non justifié
- Origine des fonds dans une Juridictions à Haut Risques
- Souscripteurs recourant à l'anonymat
- Souscripteurs faisant l'objet d'un gel des avoirs
- Souscripteurs figurant sur certaines listes de sanctions

Enfin, d'autres restrictions de l'Offre au Public de Jetons sont indiquées à la Section [Restrictions de l'Offre au Public de Jetons](#), à la partie suivante.

Figure 38. Processus d'identification KYC et de conformité LCB-FT

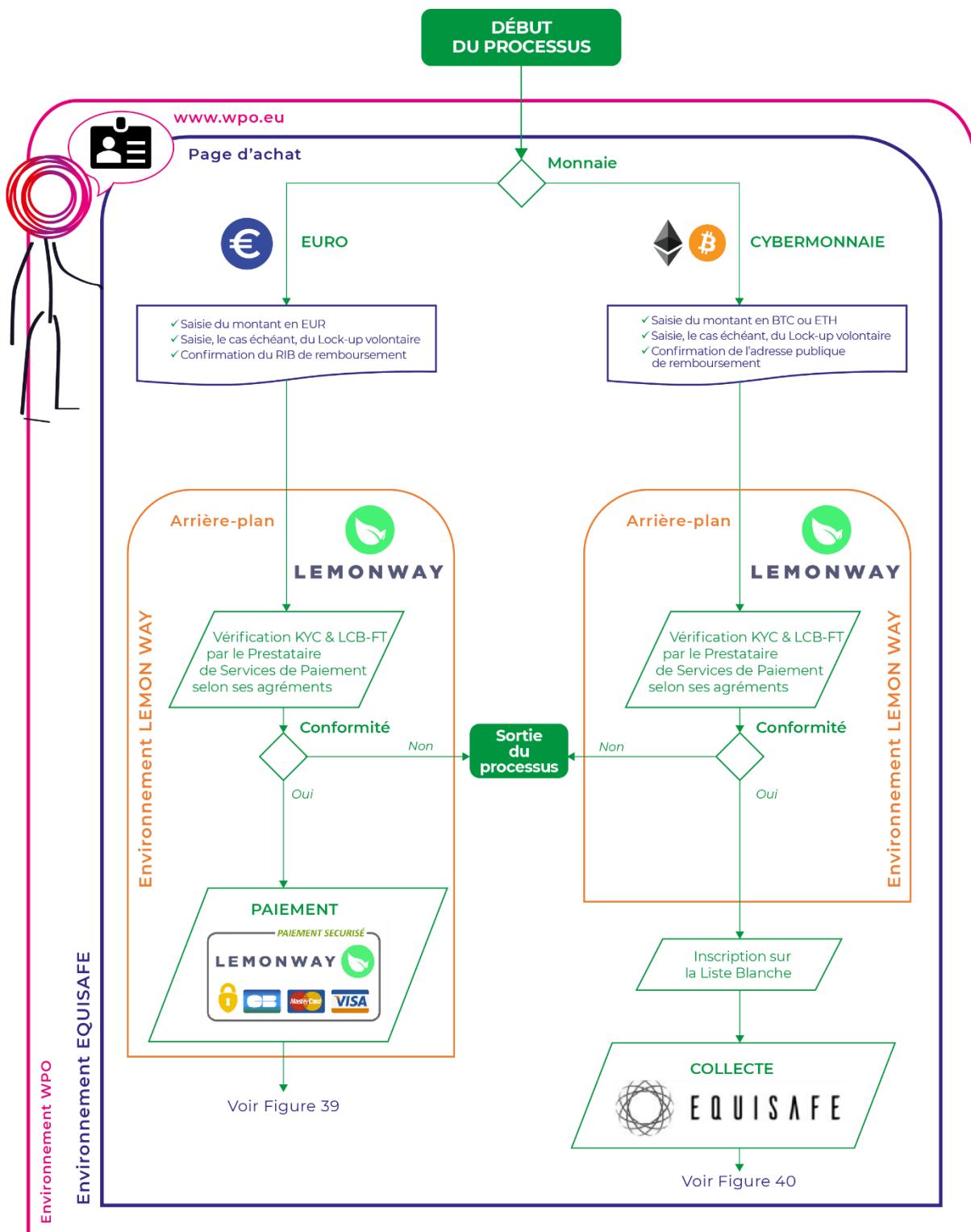


Figure 39. Processus de collecte et de mise au séquestre des fonds en Euros

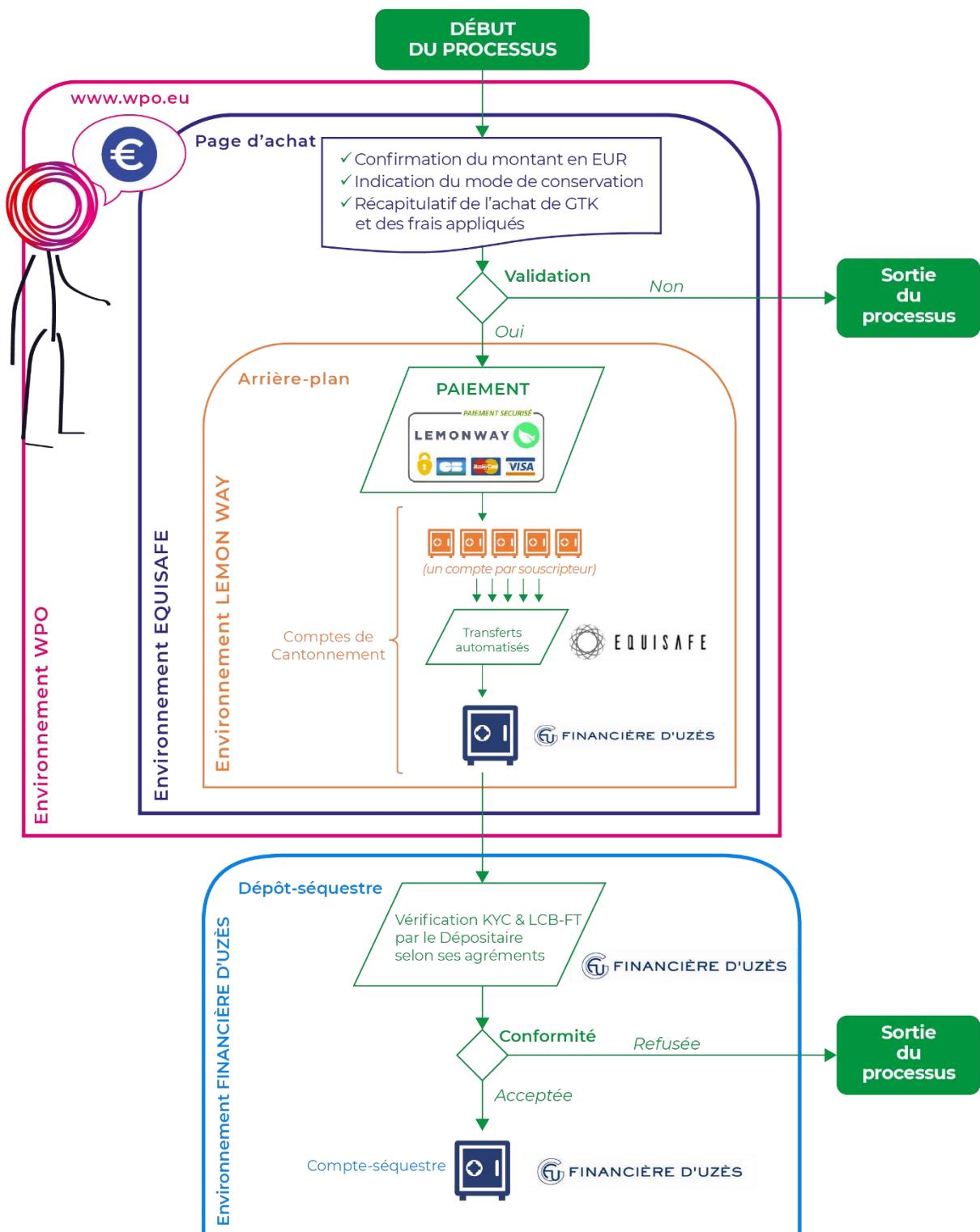
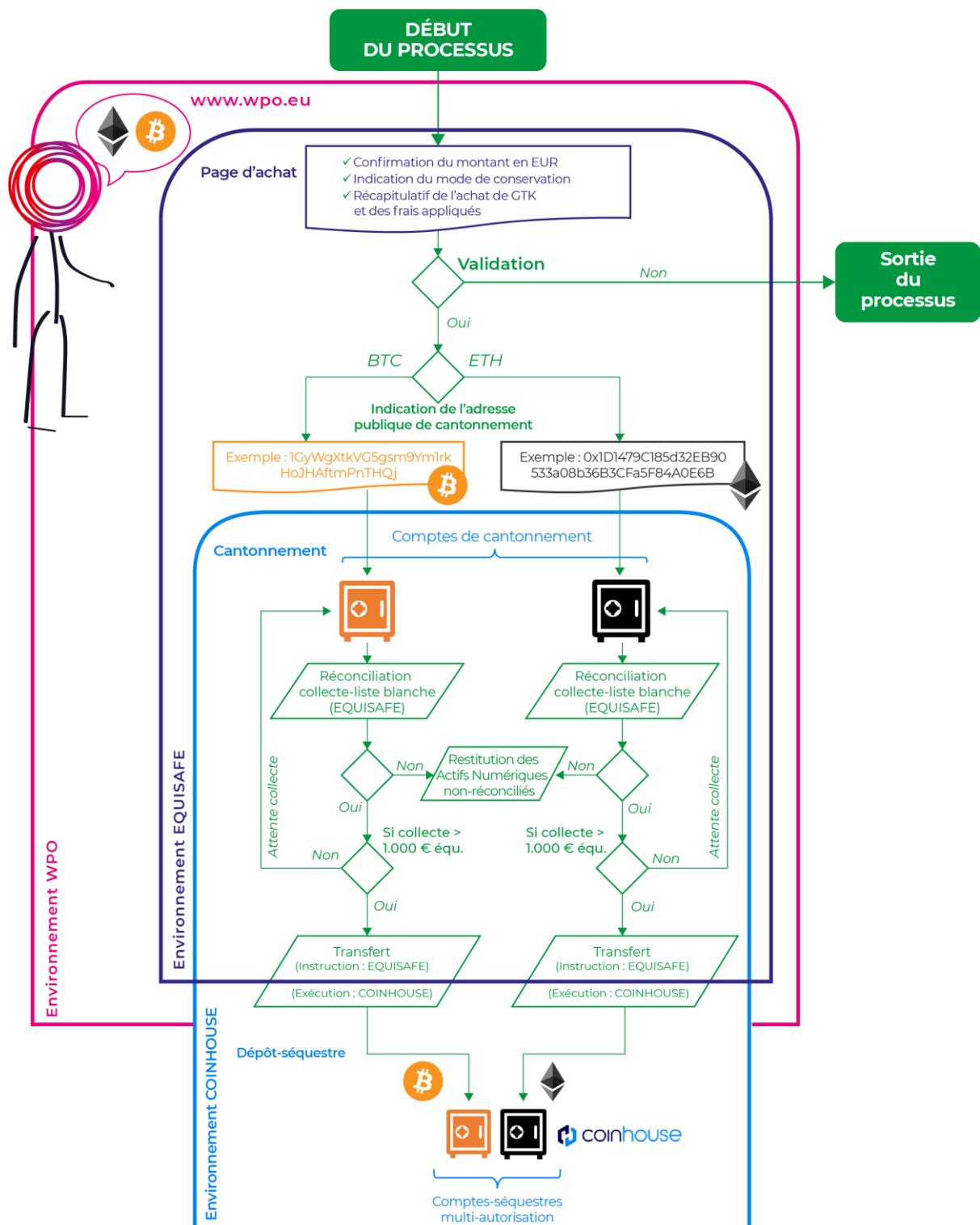


Figure 40. Processus de collecte et mise au séquestre des Actifs Numériques



## 2. Dispositifs de cybersécurité et de détection des dysfonctionnements techniques

Dès 2015, WPO s'est dotée d'une Direction des Systèmes Informatiques. Forte aujourd'hui de huit collaborateurs à temps plein, l'équipe veille au développement et à la continuité 24/7/365 des services informatiques de l'entreprise.

Depuis 2018, WPO a souscrit à une police d'assurance fraude et cybercrime auprès de l'assureur CNA couvrant ses données et les données de tiers, notamment les Données de Production, transitant ou stockées sur ses Systèmes d'Information<sup>26</sup>.

En Novembre 2019, la Direction des Systèmes Informatique de WPO a diligenté un audit de sécurité par la société XMCO<sup>27</sup>, portant sur un Test d'Intrusion\* sur ses systèmes d'information exposés à l'Internet. Un contre-audit de vérification de la bonne mise en œuvre des recommandations de sécurisation a été réalisé en Janvier 2020.

WPO a engagé la mise en place d'un Système de gestion de la sécurité de l'information adossé à la certification ISO-27001 avec un objectif de démarrage de certification en 2020. Le périmètre envisagé comprendra la collecte des Données de Production des sites de production éoliens et solaires supervisés par WPO au Dispositif Électronique d'Enregistrement Partagé du Consortium GoCert.

S'agissant de la mise en œuvre de l'Offre au Public de Jetons, WPO a privilégié des partenaires de qualité (voir la Section [Equipe du Projet GreenToken](#)) opérant selon les meilleures pratiques actuelles du marché.

- Les processus de souscription de l'Offre au Public de Jetons sont confiés aux soins d'établissements ou d'agents agréés par l'ACPR et/ou enregistrés auprès de l'AMF à savoir : EQUISAFE, LEMON WAY, COINHOUSE, COINHOUSE CUSTODY SERVICES, FINANCIERE D'UZES et CREDIT COOPERATIF. Nos prestataires respectent les critères de sécurité exigés par la réglementation ou les excèdent.
- La Cotation du Jeton sera confiée aux bons soins de SAVITAR, qui procèdera prochainement à sa demande d'enregistrement auprès de l'AMF. SAVITAR suit d'ores et déjà les meilleures pratiques actuelles de sécurité dans un contexte technologique fortement évolutif.

WPO diligentera des Tests d'Intrusion sur le Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé des jetons GreenTokens et le Consortium GoCert. Les audits sont prévus avant l'ouverture à la souscription à l'Offre de Jetons au Public et les contre-audits, avant l'émission des premiers jetons et des premiers certificats, respectivement.

Par la suite, des contre audits annuels seront également réalisés. Les rapports d'audit seront partagés avec le Comité Consultatif d'Investissement.

---

<sup>26</sup> Référence Police#10200913 auprès de CNA Insurance Company (Europe) SA en date du 01/01/2018.

<sup>27</sup> XMCO SAS (SIREN 430 137 711 RCS Paris) est certifiée QSA et est habilitée à réaliser des prestations d'audits de conformité et de certification PCI DSS. La société est en cours de qualification par l'ANSSI\* dans le cadre des référentiels PRIS ([Source](#)).

## PARTIE 9 - LOI APPLICABLE, RESTRICTIONS ET JURIDICTION

### 1. Loi applicable

Ce document d'information et toute relation contractuelle découlant des biens et services vendus par WPO sont régis exclusivement par la loi française, l'engagement de WPO étant soumis à cette clause.

### 2. Restrictions de l'Offre au Public de Jetons

Les jetons GreenTokens n'ont pas été et ne seront enregistrés dans aucune juridiction et le Document d'Information n'a fait l'objet que d'une demande de visa en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et dans aucune autre juridiction.

Les jetons GreenTokens et/ou le Document d'Information peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains cas en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays, notamment les citoyens et/ou résidents des Etats Unis d'Amérique. A cet égard, WPO n'a entrepris aucune action visant à permettre l'Offre au Public des jetons GreenTokens ou la distribution du Document d'Information dans une juridiction autre que la France. En conséquence, que cela soit directement ou indirectement, les jetons GreenTokens ne pourront être offerts ou vendus et le Document d'Information et tout autre document relatif à l'Offre au Public de Jetons ne pourront être transmis distribués ou publiés dans une autre juridiction qui requiert de WPO et/ou des jetons GreenTokens une quelconque autorisation, agrément, approbation ou autre de toute autorité.

En particulier mains non limitativement, au regard de la législation américaine, et sous réserve de certaines exceptions, les jetons GreenTokens ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique ou à, ou pour le compte de, ressortissants américains (« US persons » ou « Citoyen Américain ») tel que ces termes sont définis par la Réglementation S de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières (la « Réglementation S »).

**En conséquence, l'Offre au Public de Jetons n'est faite dans AUCUNE JURIDICTION requérant une Autorisation de WPO, des jetons GreenTokens ou du Document d'Information.**

Enfin, WPO n'acceptera aucune souscription des 23 Juridictions à Haut Risque listées par la Commission européenne au titre de la 5è Directive LCB-FT.

### 3. Juridictions compétentes en cas de litige

Toutes les contestations qui, pendant la durée d'activité de WPO ou lors de sa liquidation, s'élèveraient soit entre WPO et les souscripteurs de jetons GreenTokens, soit entre les souscripteurs eux-mêmes à propos des droits attachés à la détention des jetons GreenTokens, sont soumises à la juridiction du tribunal du domicile du défendeur.

## 4. Régime fiscal applicable à la détention des jetons GreenTokens en France pour les souscripteurs français

### 4.1 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

WPO a déposé une demande de recours le 27 Juin 2018. Cette demande a reçu une réponse le 26 Décembre 2018 de la Direction Générale des Finances Publiques.

De ce courrier, il résulte que la vente initiale de jetons GreenTokens n'entraîne pas l'exigibilité de la TVA. En revanche, lorsque les jetons GreenTokens achetés seront utilisés par leurs bénéficiaires pour obtenir un bien ou un service individualisé auprès de WPO, l'opération sera soumise à la TVA conformément à l'article 256 du Code général des impôts dans les conditions de droit commun. La taxe deviendra alors exigible dans les conditions applicables à l'opération sous-jacente, sous réserve des règles de territorialité de l'impôt.

### 4.2 Impôts sur le revenu ou les bénéfices (résidents fiscaux français)

Les règles développées ci-après visent le traitement fiscal en cas de succès de l'Offre au Public de Jetons.

#### Souscripteur personne physique

##### Souscripteur exerçant une activité d'achat/vente d'Actifs Numériques à titre occasionnel

En application de l'article 150 VH bis du Code général des impôts et de la doctrine administrative, chaque foyer fiscal est soumis à l'impôt sur le revenu au titre des opérations de cession à titre onéreux d'Actifs Numériques réalisées au cours d'une année d'imposition par les membres du foyer fiscal.

La cession doit avoir pour contrepartie un prix exprimé en monnaie ayant cours légal, un bien ou un service. Les échanges d'Actifs Numériques sans versement d'une souche bénéficient d'un sursis d'imposition.

Au titre de chaque opération de cession, la plus ou moins-value est égale à la différence entre, d'une part, le prix de cession et, d'autre part, le produit du prix total d'acquisition de l'ensemble du portefeuille d'Actifs Numériques des membres du foyer fiscal par le quotient du prix des actifs cédés sur la valeur globale des Actifs Numériques détenus par les membres du foyer fiscal à la date de la cession.

Le prix d'acquisition est donc déterminé sous la forme d'une fraction du prix global d'acquisition du portefeuille des membres du foyer fiscal correspondant aux seuls actifs cédés. Ce prix global d'acquisition doit être réduit des fractions des prix de revient retenues lors de la détermination des plus ou moins-values de cessions antérieures.

Pour plus de précisions sur ces modalités de calcul, voir la doctrine administrative.

Les gains de l'année sont compensés avec les pertes de la même année au niveau du foyer fiscal et, en cas de gain net, l'imposition est de 30 % du gain (12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% au titre des prélèvements sociaux, majorés le cas échéant de la contribution exceptionnelle sur les hauts

revenus). La perte nette n'est ni imputable sur des plus-values d'une autre nature ni reportable sur les gains nets de cession d'Actifs Numériques des années suivantes.

Par ailleurs, les cessions réalisées par le foyer fiscal dont la somme des prix n'excède pas un seuil annuel de 305 Euros au cours d'une année sont exonérées.

Il convient également de veiller à respecter l'ensemble des obligations déclaratives prescrites par la législation et notamment l'obligation de déclarer, en même temps que la déclaration de revenus, les références des comptes d'Actifs Numériques ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger.

#### Souscripteur exerçant une activité d'achat/vente d'Actifs Numériques à titre habituel

Les personnes physiques réalisant des opérations de cessions d'Actifs Numériques à titre habituel sont soumises aux règles d'imposition des bénéfices professionnels. Selon l'administration, les critères d'exercice habituel ou occasionnel de l'activité résultent de l'examen, au cas par cas, des circonstances de fait dans lesquelles les opérations d'achat et de revente sont réalisées : les délais séparant les dates d'achat et de revente, le nombre d'actifs numériques vendus, les conditions de leur acquisition, etc.

#### Pour un souscripteur entreprise imposable à l'impôt sur les sociétés

##### D'un point de vue comptable

Le règlement n°2018-07 du 10 Décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) prévoit que lorsqu'une entreprise détient, par souscription ou acquisition, des jetons ne présentant pas les caractéristiques de titres financiers, de contrats financiers ou de bons de caisse, en vue d'utiliser les services ou les biens associés, et qu'il en est attendu une utilisation au-delà de l'exercice en cours, ces jetons constituent des immobilisations incorporelles, amorties et dépréciées.

Lorsqu'une entreprise détient, par souscription ou acquisition, des jetons ne présentant pas les caractéristiques de titres financiers, de contrats financiers ou de bons de caisse, sans intention d'utilisation des services associés ou de la livraison des biens associés, ces jetons sont comptabilisés dans le numéro de compte 5202 « jetons détenus ». Les variations de valeur vénale des jetons détenus sont inscrites au bilan en contrepartie de comptes transitoires, à l'actif du bilan en cas de perte latente, et au passif du bilan en cas de gain latent. En cas de perte latente, une provision pour risque est constituée.

Les jetons comptabilisés en immobilisation incorporelle de durée d'utilisation non définie peuvent être transférés à titre définitif en jetons détenus lorsque l'usage attendu des services ou des biens associés n'existe plus. Le transfert est comptabilisé pour sa valeur nette comptable. Aucun transfert en immobilisation ne peut être effectué à partir des jetons détenus (compte 5202).

Les plus-values et moins-values de cession des jetons détenus sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti (FIFO) ou, le cas échéant, du coût moyen pondéré d'acquisition (CMP) et sont comptabilisées, selon le cas, en produit (compte 7661 « Produits nets sur cessions de jetons ») ou en charge (compte 6661 « Charges nettes sur cessions de jetons »).

##### D'un point de vue fiscal

En l'absence de dérogation prévue par les textes fiscaux, le traitement fiscal en matière d'impôt sur les bénéfices devrait suivre le traitement comptable. En cas de vente du jeton, le traitement du gain ou de la perte devrait suivre le traitement fiscal de droit commun.

## PARTIE 10 - ATTESTATION

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le Document d'Information sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

A Paris, le 12 mai 2020

.....  
Barthélémy ROUER  
Président  
WPO SAS

.....  
Duncan LEVIE  
Directeur Général  
WPO SAS

.....  
[Alexandre BERTRAND  
Directeur Général  
WPO SAS]

## PARTIE 11 - GLOSSAIRE

A2F	Désigne l'Authentification à Double-Facteur. Méthode par laquelle un utilisateur peut accéder à une ressource informatique (un ordinateur, un téléphone intelligent ou encore un site web) après avoir présenté deux preuves d'identité distinctes à un mécanisme d'authentification. En l'espèce, WPO aura recours à Microsoft Authenticator
Actifs Numériques	Désignent les actifs incorporels sous forme numérique mentionnés à l'article L.54-10-1, 1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> du CMF.
ACPR	L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution est une institution intégrée à la Banque de France, chargée de la surveillance de l'activité des banques et des assurances en France
AIB - Association of Issuing Bodies	Désigne l'organisme pan-européen en charge de la promotion du Système de Certification Énergétique Européen (en anglais « European Energy Certificate System », ou « EECS »), de l'émission et de la coordination inter-registres de certificats
Algorithmes d'Apprentissage Automatique	L'apprentissage automatique (ou apprentissage statistique) est un champ d'étude de l'Intelligence Artificielle qui se fonde sur des approches mathématiques et statistiques pour donner aux ordinateurs la capacité d'« apprendre » à partir de données, c'est-à-dire d'améliorer leurs performances à résoudre des tâches sans être explicitement programmés pour chacune
AMF	Désigne l'Autorité des Marchés Financiers, qui est une institution financière et une autorité administrative indépendante française qui a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers
ANSSI	Désigne l'Autorité Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, qui est un Service français à compétence nationale chargé de la sécurité informatique
ANC	Désigne l'Autorité des Normes Comptables, le principal organisme de normalisation comptable en France depuis le 1 <sup>e</sup> Janvier 2010

<b>Big Data</b>	Désigne des ensembles de données devenus si volumineux qu'ils dépassent l'intuition et les capacités humaines d'analyse et même celles des outils informatiques classiques de gestion de base de données ou de l'information
<b>Bitcoin</b>	Désigne une Cybermonnaie dont le code est BTC
<b>Blockchain</b>	Voir Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé
<b>Bout en Bout</b>	Une solution est considérée comme de « Bout en Bout » lorsqu'un fournisseur propose tous les composants logiciels et matériels requis pour répondre aux besoins d'un client
<b>Brexit</b>	Désigne familièrement le projet de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Celui-ci a été entamé à la suite du référendum britannique du 23 Juin 2016
<b>CMF</b>	Désigne le code monétaire et financier français
<b>Comité Consultatif d'Investissement</b>	Créé en 2019, le Comité Consultatif d'Investissement de WPO, aussi appelé « Advisory Board », a pour mission de participer à la bonne gouvernance du Projet GreenToken
<b>Comité de Direction</b>	Prévu par les statuts de WPO, mis en place dès 2008, le Comité de Direction a pour mission de participer à la bonne gouvernance de la société. Il est composé du Comité Exécutif et du Comité Opérationnel
<b>Comité Exécutif (ExCom)</b>	Désigne le sous-comité du Comité de Direction composé de la Direction de WPO et des directeurs fonctionnels de WPO
<b>Comité Opérationnel (OpsCom)</b>	Désigne le sous-comité du Comité de Direction composé de la Direction de WPO et des responsables opérationnels de WPO
<b>Comité Social et Economique</b>	En France, un comité social et économique est une instance représentative du personnel qui succède aux anciennes instances représentatives suivantes : délégués du personnel, comité santé, sécurité et conditions de travail et comité d'entreprise, progressivement à compter du 1 <sup>er</sup> Janvier 2018
<b>Compte Utilisateur</b>	Désigne le compte personnel d'un souscripteur, tel que prévu aux Conditions Générales d'Utilisation
<b>Conditions Générales d'Utilisation (ou CGU)</b>	Désignent les conditions d'utilisation des jetons GreenTokens. Les Conditions Générales d'Utilisation ont valeur, entre autres, de Contrat

<b>Consortium GoCert</b>	Désigne le Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé de consortium, à savoir un dispositif privé de gouvernance partiellement décentralisée et partagée (« semi-permissionnée ») entre partenaires voulant gérer en commun les processus métier des certificats GoCerts, où chacun des partenaires possède un nœud du réseau dans son infrastructure et un nombre suffisant de nœuds doivent valider les transactions pour qu'un bloc soit ajouté à la chaîne. Dans le cas du Projet de WPO, les participants du Consortium GoCert seront au nombre d'une trentaine, composé d'acteurs des Marchés des Certificats (par ex. des gestionnaires de registres nationaux) et/ou de tout autre entité cooptée par la communauté des participants, agissant en qualité d'autorité du Consortium GoCert, autrement dit ses administrateurs, à l'égal de WPO. Les participants seront rémunérés en jetons GreenTokens
<b>Consortium Minimal Viable</b>	Voir Produit Minimal Viable
<b>Contrat</b>	Désigne indifféremment un contrat de souscription ou d'acquisition des jetons GreenTokens auprès de WPO
<b>Contrat d'Achat d'Electricité</b>	Désigne un contrat passé entre un producteur d'énergie et un acheteur d'énergie. Voir aussi Corporate Power Purchase Agreement (PPA)
<b>Contrat-Intelligent</b>	Désigne un protocole informatique qui facilite, vérifie et exécute la négociation ou l'exécution d'un contrat, ou qui rend une clause contractuelle inutile (car rattachée au Contrat-Intelligent). Les Contrats intelligents ont généralement une interface utilisateur et émulent la logique des clauses contractuelles, qui peuvent ainsi être partiellement ou totalement auto-exécutées ou exécutées à la validation ou les deux
<b>Cotation du Jeton</b>	Désigne la date d'admission et de première cotation du jeton GreenToken sur une plateforme de négociation d'Actifs Numériques
<b>Cybermonnaie</b>	Désigne des Actifs Numériques relevant de la qualification de représentation numérique d'une valeur qui n'est pas émise ou garantie par une banque centrale ou par une autorité publique, qui n'est pas nécessairement attachée à une monnaie ayant cours légal et qui ne possède pas le statut juridique d'une monnaie, mais qui est acceptée par des personnes physiques ou morales comme un moyen d'échange et qui peut être transférée, stockée ou échangée électroniquement au sens de l'article L.54-10-1, 2° du CMF

DAG	Désigne des technologies Blockchain utilisant des graphes acycliques orientés (« Directed Acyclic Graphs » ou « DAG », en Anglais) particulièrement adaptées aux plateformes dont le besoin est le haut-débit ou les objets connectés. Dans la littérature, on les appelle également souvent « Tangles »
Dépositaires	Désignent les sociétés FINANCIERE D'UZES et/ou COINHOUSE en leur capacité à recevoir les fonds et/ou Cybermonnaies souscrits à l'Offre au Public de Jetons sur des comptes-séquestrés
Direction de WPO	Désigne les mandataires sociaux, le président et les directeurs généraux associés de WPO
Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé	Dispositif informatique permettant la création, l'inscription et le transfert d'Actifs Numériques au sens de l'article L.54-10-1 du CMF, également appelé « chaîne de blocs » ou « Blockchain » ou « Distributed Ledger » ou « DLT » et dont l'acronyme est DEEP
DLF	Direction de la Législation Fiscale du Ministère de l'Économie et des Finances français (MINEFI).
Document d'Information	Désigne le présent document intitulé « La Technologie Blockchain au Service des Energies Renouvelables et de la Transition Énergétique », rédigé et publié par WPO, établi conformément à l'article 712-2 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF DOC-2019-06, présentant le Projet GreenToken de WPO et les facteurs de risques associés
Données de Production	Désigne toutes les données brutes relatives à la mesure de la production d'énergie par l'installation supervisée par WPO, y compris les données SCADA et toutes les données de production fournies par les sociétés de maintenance, toutes les données de production fournies par les gestionnaires de réseau de distribution et de transport
EBE	Désigne l'Excédent Brut d'Exploitation (en anglais EBITDA)
Enregistrement	Désigne la procédure d'enregistrement du public à l'Offre au Public de Jetons sur la plateforme de souscription en ligne de WPO et opérée par EQUISAFE en préalable à toute souscription aux jetons GreenTokens. Cette procédure implique notamment la création du Compte Utilisateur
ERC20	Désigne le protocole informatique aujourd'hui le plus communément utilisé du réseau Ethereum

<b>Ether</b>	Désigne une Cybermonnaie dont le code est ETH
<b>Ethereum</b>	Désigne un Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé, réseau support de l'Ether
<b>Euro</b>	Désigne la monnaie de l'union économique et monétaire, formée au sein de l'Union européenne dont le symbole est € et dont le code (norme ISO 4217) est EUR
<b>Évènement de production</b>	Désigne un évènement mesurable se matérialisant sous la forme de toute donnée, métadonnée et/ou donnée contextuelle ou série temporelle et/ou agrégat de celles-ci survenant lors de la production d'énergie de sources renouvelables, par exemple un Mégawattheure
<b>FIFO</b>	Désigne les initiales de l'expression comptable anglophone First In First Out, littéralement en français premier entré premier sorti
<b>Garanties d'Origine</b>	Désigne un instrument de suivi défini à l'article 15 de la Directive Européenne 2009/28/CE d'Avril 2009 (RED I). Une Garantie d'Origine identifie l'électricité produite à partir de sources renouvelables afin d'informer les consommateurs finaux d'électricité de la source de leur énergie. Concrètement, une Garantie d'Origine est un document électronique vert ou de suivi qui garantit qu'un Mégawattheure d'électricité a été produit à partir de sources d'énergie renouvelables. Les Garanties d'Origine sont échangées. La Garantie d'Origine est normalisée par le Système de Certification Énergétique Européen (en anglais « European Energy Certificate System », ou « EECS ») organisé par l'Association of Issuing Bodies (AIB)
<b>Gas</b>	Désigne, pour chaque opération exécutée sur un Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé, son coût, qui est exprimé en un nombre d'unité de Gas. Chaque opération qu'un Contrat-Intelligent contient a une valeur en Gas définie
<b>Gigaoctet</b>	Unité de mesure (symbole Go) équivalant à 1.024 mégaoctets (Mo) ou $2^{30}$ octets (1.073.741.824 octets) d'espace mémoire d'un ordinateur, d'un disque optique ou magnétique
<b>Gigawatt</b>	Le gigawatt (symbole GW) est une unité de puissance qui désigne mille Mégawatts
<b>Gigawattheure</b>	Le gigawattheure (symbole GWh) est une unité d'énergie qui correspond à la quantité d'énergie produite en une heure par un Gigawatt, soit mille Mégawattheures

GoCert	Désigne le certificat privé de production émis par WPO pour un Mégawattheure produit à partir de sources d'énergie renouvelables
GreenToken	Désigne le Jeton d'Usage émis par WPO dont le code est GTK
Hard-cap	Désigne le montant maximum à collecter lors de la période de souscription à l'Offre au Public de Jetons, soit 10 millions d'Euros
HSEQ	Désigne les domaines d'expertise, d'activités ou de réglementations professionnelles contrôlant les aspects liés aux risques professionnels au sein de l'entreprise afin de conduire à un système de management intégré relatif à l'Hygiène, la Sécurité, l'Environnement et la Qualité. À ce titre, le chargé HSEQ est chargé de veiller à la sécurité du personnel, à sa formation en matière de prévention, au respect des normes, et à la fiabilité des installations dans l'entreprise.
Intelligence Artificielle	Désigne l'ensemble des théories et des techniques mises en œuvre en vue de réaliser des machines capables de simuler l'intelligence. Elle recherche des méthodes de résolution de problèmes à forte complexité logique ou algorithmique
IoT (Internet of Things)	Désigne l'Internet des objets connectés, qui est l'interconnexion entre Internet et des objets, des lieux et des environnements physiques. L'appellation désigne un nombre croissant d'objets connectés à Internet permettant ainsi une communication entre nos biens dits physiques et leurs existences numériques
Jeton d'Usage	Désigne tout bien incorporel représentant, sous forme numérique, un ou plusieurs droits pouvant être émis, inscrits, conservés ou transférés au moyen d'un Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé permettant d'identifier, directement ou indirectement, le propriétaire dudit bien visé à l'article L.54-10-1, 1° du CMF, également appelé « Utility Token »
Juridiction à Haut-Risque	Liste des pays-tiers identifié par la Commission européenne au titre de la 5ème directive LCB-FT desquels WPO n'acceptera aucune souscription : (1) Afghanistan, (2) Samoa Américaine, (3) Bahamas, (4) Botswana, (5) Corée du Nord, (6) Ethiopie (7) Ghana, (8) Guam, (9) Iran, (10) Iraq, (11) Libye, (12) Nigéria, (13) Pakistan, (14) Panama, (15) Puerto Rico, (16) Samoa, (17) Arabie Saoudite, (18) Sri Lanka, (19) Syrie, (20) Trinidad & Tobago, (21) Tunisie, (22) Iles Vierges Américaines, (23) Yémen.

<b>KYB (Know Your Business)</b>	Désigne le processus d'identification pour connaître le client (personne morale) avant de commencer une relation d'affaires intégrée aux contrôles LCB-FT. Pour WPO, c'est une démarche de vérification de l'identité de ses clients et d'évaluation des risques potentiels de dissimulation ou de fraude avant d'autoriser la relation commerciale
<b>KYC (Know Your Customer)</b>	Désigne le processus d'identification pour connaître le client (personne physique) avant de commencer une relation d'affaires intégrée aux contrôles LCB-FT. Pour WPO, c'est une démarche de vérification de l'identité de ses clients et d'évaluation des risques potentiels de dissimulation ou de fraude avant d'autoriser la relation commerciale
<b>Lac de Données</b>	Désigne une méthode de stockage des données utilisée par le Big Data. Ces données sont gardées dans leurs formats originaux ou sont très peu transformées
<b>LCB-FT</b>	Désigne l'ensemble des dispositions légales et réglementaires de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme, notamment la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme modifiée par la directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 Mai 2018 (la « 5ème directive LCB-FT »), l'Ordonnance n°2016-1635 du 1 <sup>er</sup> Décembre 2016 renforçant le dispositif français de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, le Décret n°2018-284 du 18 Avril 2018 renforçant le dispositif français de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et l'Ordonnance n° 2020-115 du 12 Février 2020 et les Décrets n°2020-118 et 2020-119 du 12 Février 2020 transposant la 5ème directive LCB-FT
<b>LEDGER Vault</b>	Solution commerciale de conservation et de gestion de portefeuille de Cybermonnaies à autorisations multiples développée par la société LEDGER SAS.
<b>Lock-up</b>	Désigne en général une période blocage des fonds. Dans le cas d'espèce, désigne la période commençant à la date de Cotation du Jeton pendant laquelle un propriétaire s'engage à ne pas transférer ses jetons GreenTokens
<b>Machine Learning</b>	Voir Algorithmes d'Apprentissage Automatique
<b>Marchés des Certificats</b>	Désigne les différents marchés des certificats d'énergie réglementés (comme par exemple, les Garanties d'Origine, les certificats d'économie d'énergie, les certificats

	d'effacement, de capacité, etc.) ou labels d'initiative privée, échangeables à l'échelle continentale, nationale ou régionale
Marque Blanche	Désigne un service ou un produit conçu par une entreprise productrice, que d'autres entreprises distributrices reprennent à leur compte et commercialisent sous leur propre marque. Dans le cas du Projet GreenToken, WPO produira des certificats GoCerts qu'elle fournira aux acteurs des Marchés des Certificats, qui les distribueront sous leur propre marque et appellation officielle sans référence à la marque WPO ou à l'appellation GoCert
Massé	Désigne la quantité initiale totale, fixe et définitive de jetons GreenTokens à émettre par WPO à la clôture de l'Offre au Public de Jetons, soit 15 millions d'unités
Mégawattheure	Le mégawattheure (symbole MWh) est une unité d'énergie qui correspond à la quantité d'énergie produite en une heure par un Mégawatt
Montant-cible	Désigne le montant que WPO souhaite collecter lors de l'Offre au Public de Jetons, soit 5 millions d'Euros
Montant Effectivement Collecté	S'entend comme la somme, exprimée en Euros, des montants recueillis en monnaies ayant cours légal et des montants recueillis en Actifs Numériques pendant la période de souscription à l'Offre au Public de Jetons telle que définie à la Section <u>Montant Effectivement Collecté</u>
Offre au Public de Jetons	Désigne l'opération de financement de WPO visant à l'émission et à la vente au public de jetons GreenTokens, décrite dans le Document d'Information
Oracle	Désigne un composant physique, un appareil de mesure faisant partie d'un réseau informatique, transportant des informations du monde physique à un Contrat-Intelligent. Il crée le lien entre le monde physique et une Blockchain que des Contrats-Intelligents parcourront, et permet à ces contrats de ne pas être limité aux informations internes à la Blockchain
Part de Marché	Désigne le ratio entre la capacité (en Mégawatts) supervisée par WPO et la capacité installée dans un pays, exprimé en pourcentage
PEP (Personne Exposée Politiquement)	Désigne une personne exerçant (ou ayant exercé) une haute fonction publique, ou qui est intimement associée à une telle personne. Du fait de cette fonction et de l'influence qu'elle

	<p>peut avoir, on postule qu'il y a un grand risque qu'une PPE soit potentiellement impliquée dans la corruption.</p>
Personne Identifiée	Désigne WPO SAS, ses affiliés, leurs dirigeants, employés, agents, sous-traitants, Responsables du traitement, prestataires de services et conseillers respectifs
POC (Proof of Concept))	Désigne une preuve de concept (ou démonstration de faisabilité), c'est-à-dire une réalisation expérimentale concrète et préliminaire, courte ou incomplète, illustrant une certaine méthode ou idée afin d'en démontrer la faisabilité
Prix de Souscription	Désigne le prix de vente du jeton GreenToken fixé pour l'Offre au Public de Jetons. Le Prix de Souscription du jeton GreenToken est fixé à 0,95 Euro avant éventuelle(s) décote(s) supplémentaire(s)
Procédure LCB-FT	Procédure établie par WPO et mise en œuvre par WPO et ses prestataires dans le cadre des diligences LCB-FT prévues par le Document d'Information.
Procédure Multi-autorisation	Procédure établie et mise en œuvre par le Dépositaire COINHOUSE dans le cadre de la main levée du séquestre ayant recueilli les Cybermonnaies lors de l'Offre au Public de Jetons et détaillée à l'Annexe 2 de la lettre de mission entre COINHOUSE et WPO. Les personnes autorisées sont au nombre de trois, à savoir : un représentant autorisé de la Direction de WPO, un représentant autorisé de COINHOUSE et un représentant-tiers extérieur à WPO, par exemple le Président du Comité Consultatif d'Investissement.
Produit Minimum Viable	Désigne une stratégie rapide de développement de produits ou de fonctionnalités. Dans le cas du Projet, le Produit Minimum Viable se conçoit comme le « Consortium Minimal Viable » GoCert ; il doit posséder toutes les caractéristiques du consortium fini, qui ne sont seulement pas abouties dans leur intégralité (Faisabilité, Design, UX, Fonctionnalités). On parle en anglais de Minimum Viable Product (« MVP ») et, dans notre cas d'espèce de Minimum Viable Consortium (« MVC »).
Projet (ou Projet GreenToken)	Désigne le projet de WPO consistant à émettre des jetons GreenTokens et des certificats de production privés GoCerts pour contribuer à créer les conditions de la confiance dans les énergies renouvelables et la Transition Énergétique et tel que présenté dans le Document d'Information

PSAN	Désigne un Prestataire de Services sur Actifs Numériques, dont le statut et l'activité sont réglementés par la Loi PACTE et le décret n°2019-1213 du 21 Novembre 2019
PSI	Désigne un organisme de placement (entreprises d'investissement et des établissements de crédit) ayant reçu un agrément pour fournir des services d'investissement. Après avis de l'AMF, l'agrément est délivré par l'ACPR qui tient à jour la liste des prestataires agréés.
PSP	Désigne un Prestataire de Services de Paiement, dont le statut et l'activité sont réglementés
RCS	Désigne le Registre du Commerce et des Sociétés, le service tenu par le greffe du Tribunal de commerce qui répertorie l'intégralité des sociétés enregistrées en France. Il compile des données sur les personnes morales (numéro d'identification, capital social, forme et raison sociale, date de création) et sur les personnes physiques qui exercent une activité commerciale.
RE100	Initiative privée lancée au Sommet pour le climat du Secrétaire général de l'ONU à New York en 2014 avec la participation de 13 grandes entreprises, regroupe aujourd'hui plus de 200 entreprises dans le monde. Représentant une consommation électrique annuelle totale de l'ordre de 220 Térawattheures, elles se sont engagées à s'approvisionner en électricité 100 % renouvelable à l'horizon 2050
REGAFI	Désigne le registre des agents financiers tenu par l'ACPR-Banque de France disponible à l'adresse <a href="http://www.regafi.fr">www.regafi.fr</a>
REMIT	Désigne le règlement européen n° 1227/2011 relatif à l'intégrité et à la transparence des marchés de gros de l'énergie
Repowering	Remplacement des équipements par de nouveaux équipements de production de caractéristiques différentes
Réseau GreenToken	Désigne le réseau de partenaires de l'écosystème professionnel des Énergies Renouvelables qui acceptera aussi le jeton GreenToken comme moyen d'accès à et d'échange de leurs propres biens et services.
Réserve	Désigne l'allocation de jetons GreenTokens détenue par WPO à l'émission et prévue pour satisfaire la demande obligée de jetons GreenToken du Services-pour-Données

Retrofitting	Optimisation des équipements de production par ajustement des réglages ou l'ajout de composants améliorés
Revamping	Remplacement d'une partie des composants des équipements de production ou remplacement de ces équipements à l'identique
RGPD	Désigne le règlement européen n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données, qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne. Ses dispositions sont directement applicables dans l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne à compter du 25 Mai 2018. Les principaux objectifs du RGPD sont d'accroître à la fois la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel et la responsabilisation des acteurs de ce traitement
SaaS (Software Application As a Service)	Désigne un modèle d'exploitation commerciale des logiciels dans lequel ceux-ci sont installés sur des serveurs distants plutôt que sur la machine de l'utilisateur. Les clients ne paient pas de licence d'utilisation pour une version, mais utilisent librement le service en ligne ou, plus généralement, payent une licence d'abonnement
SCADA	Désigne le système de contrôle et d'acquisition des données (ou télégestion) installé sur les sites éoliens et solaires
Services-Pour-Données	Innovation commerciale et contractuelle majeure mise en place à l'été 2018, WPO acquiert le droit de monétiser la Donnée de Production de ses clients en échange de ses services traditionnels. Pour équilibrer le modèle, l'achat obligé de jetons GreenTokens fait partie de l'offre de WPO aux clients. Ses jetons GreenTokens lui permettront d'accéder aux nouveaux biens et services certifiés de WPO
Seuil Minimum de Souscription	Désigne le montant minimum (en Euro) en dessous duquel il n'est pas possible d'acheter des jetons GreenTokens lors de l'Offre au Public de Jetons. Le Seuil Minimum de Souscription est fixé à 100 Euros
Signature Electronique Avancée	Désigne une signature électronique qui satisfait aux exigences énoncées à l'article 26 du Règlement européen eIDAS du 1 <sup>er</sup> juillet 2016 à savoir : a) être liée au signataire de manière univoque; b) permettre d'identifier le signataire; c) avoir été créée à l'aide de données de création de signature électronique que le signataire peut, avec un niveau de

	confiance élevé, utiliser sous son contrôle exclusif ; et d) être liée aux données associées à cette signature de telle sorte que toute modification ultérieure des données soit détectable
Smart CLAIM	Désigne l'innovation commerciale et contractuelle de WPO apportant des solutions contractuelles fiables de réclamation grâce aux Contrats-Intelligents de son Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé. L'appellation résulte de la synthèse entre « Smart-Contract » et « Claim » (respectivement Contrat-Intelligent et réclamation, en anglais)
Smart PPA	Désigne l'innovation commerciale et contractuelle de WPO apportant des solutions contractuelles fiables d'achat-vente d'électricité entre les producteurs et les acheteurs de la production d'électricité grâce aux Contrats-Intelligents de son Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé. L'appellation résulte de la synthèse entre « Smart-Contract » et « Power Purchase Agreement » (respectivement Contrat-Intelligent et Contrat d'Achat de l'Electricité, en anglais)
Smart-Contract	Voir Contrat-Intelligent
Soft-cap	Désigne le montant minimum à collecter lors de la période de souscription à l'Offre au Public de Jetons, soit 1,5 million d'Euros
Systèmes d'Information	Désigne les différents systèmes d'information de WPO, hardware et software, nécessaire à la traçabilité Bout en Bout de la Donnée de Production depuis les sites où sont installés les parcs éoliens et solaires et à leur monétisation à l'aide de Dispositifs d'Enregistrement Électronique Partagés
Target	Voir Montant-cible
Taux de Change	Désigne les taux de conversion vers l'Euro applicables aux devises ou Actifs Numériques recueillis lors de l'Offre au Public de Jetons, tels que définis à la Section Taux de Change
Térawattheure	Le térawattheure (symbole TWh) est une unité d'énergie qui correspond à la quantité d'énergie produite en une heure par un térawatt, soit un million de Mégawattheures
Test d'intrusion	Désigne une méthode d'évaluation (« penetration test » ou « pentest », en anglais) de la sécurité d'un système d'information ou d'un réseau informatique consistant généralement à analyser l'infrastructure d'un réseau

	<p>informatique, afin de simuler l'attaque d'un utilisateur mal intentionné, voire d'un logiciel malveillant (« malware »)</p>
Tezos	Désigne Cybermonnaie et le protocole informatique (réseau) sous-jacent dont le code est XTZ
Tokénisation	Désigne l'évolution du modèle d'affaires de WPO et de son écosystème professionnel consistant à émettre des Jetons d'Usage GreenTokens, que la société acceptera en échange de ses biens et services, notamment des certificats GoCerts
Transfert, Transférer	Désigne l'acte de cession, d'apport, de donation, autres, par lequel un jeton GreenToken ou un certificat GoCert est transféré à un tiers tel que défini dans les Conditions Générales d'Utilisation
Transition Écologique	Désigne évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable, et qui modifie les façons de consommer, de travailler, de produire pour répondre aux enjeux environnementaux suivants : les changements climatiques, la perte accélérée de la biodiversité, la multiplication des risques sanitaires environnementaux et la rareté des ressources
Transition Énergétique	Désigne une modification structurelle profonde des modes de production et de consommation de l'énergie. C'est l'un des volets de la Transition Écologique*. Elle résulte des évolutions techniques, des prix et de la disponibilité des ressources énergétiques, mais aussi d'une volonté politique des gouvernements et des populations, entreprises, etc. qui souhaitent réduire les effets négatifs de ce secteur sur l'environnement. Diverses institutions gouvernementales et ONG ont proposé des définitions et scénarios de transition énergétique. Les scénarios envisagés consistent souvent à passer du système énergétique actuel, reposant sur l'utilisation de ressources non renouvelables vers un mix énergétique basé principalement sur des ressources renouvelables. Cela implique des alternatives aux combustibles fossiles, ressources limitées et non renouvelables (aux échelles humaines de temps). En Europe occidentale, la majorité des scénarios prévoient aussi de réduire progressivement le recours aux combustibles fissiles (matières radioactives telles que l'uranium et le plutonium), et de les remplacer par des sources d'énergies renouvelables pour la quasi-totalité des activités humaines (transport, industrie, éclairage, chauffage, etc.)
TVA	Désigne la Taxe sur la Valeur Ajoutée applicable en France

URSSAF	En France, les Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales sont des organismes privés chargés d'une mission de service public, relevant de la branche « recouvrement » du régime général de la sécurité sociale
Valeur d'Échange	Désigne le prix du jeton GreenToken échangé entre participants sur une plateforme de négociation d'Actifs Numériques. Elle sera déterminée par la rencontre multilatérale de l'offre et de la demande. La Valeur d'Échange s'entend comme la moyenne des prix de transactions sur une période ou un nombre de transactions représentatifs à un instant donné.
Valeur Nominale	Désigne le prix du jeton GreenToken vendu par WPO à son client traditionnel dans le cadre du Services-Pour-Données. Avant la Cotation du Jeton, la Valeur Nominale est égale à 1 (un) Euro. Après la Cotation du Jeton, la Valeur Nominale est le maximum entre un (1) Euro et la Valeur d'Échange.
Valeur d'Usage	Désigne le prix du jeton GreenToken repris par WPO. Avant la Cotation du Jeton, la Valeur d'Usage est égale à la Valeur Nominale. Après la Cotation du Jeton, la Valeur d'Usage sera le minimum entre un (1) Euro et la Valeur d'Échange.
Vente Privée de Jetons	Vente de jetons GreenTokens en gré à gré par WPO à des particuliers ou à des entreprises, qui les achètent hors le cadre de l'Offre au Public de Jetons
Vesting	Désigne l'engagement d'acquérir des jetons GreenTokens auprès de WPO au titre de la Vente Privée de Jetons en achat unique (on parle alors de « Vesting simple ») ou en achats périodiques (on parle alors de « Vesting pluriannuel »)
WPO Dashboard	Désigne l'application sécurisée et personnalisée de télégestion et d'organisation des vues de la performance de vastes portefeuilles de centrales de production d'énergie issue de sources renouvelables. Développé par WPO, WPO Dashboard permet le suivi temps-réel de la production, de la performance technique et financière et de l'évolution de l'état de santé des équipements



**WPO SAS**  
**22, rue de Palestro**  
**75002 Paris**  
**France**

Site web : [www.wpo.eu](http://www.wpo.eu)  
Email : [welcome@wpo.eu](mailto:welcome@wpo.eu)